



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

8^e séance plénière

Vendredi 25 septembre 2009, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

En l'absence du Président, M. Saudabayev (Kazakhstan) Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Allocution de M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie

Le Président par intérim (parle en russe) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Serbie.

M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en russe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Tadić (parle en anglais) : L'ONU est la seule institution universelle qui nous unit tous dans une communauté mondiale d'États indépendants. Au cœur même de cette Organisation indispensable, se trouve l'Assemblée générale, le seul endroit au monde où la voix souveraine de chaque État peut s'exprimer, sur un pied d'égalité et en toute légitimité, sur l'avenir de l'humanité.

La préservation des principes de la Charte des Nations Unies reste bien plus importante que les politiques d'une quelconque nation individuelle, surtout en période de transformation comme la période actuelle. Le système international semble passer par un changement d'orientation qui, par son étendue est à de nombreux égards comparable à ceux qui se sont produits en 1945 et 1989.

Personne ne peut encore prédire de manière certaine l'ampleur que prendra ce changement. Ce qui apparaît clairement, c'est que des facteurs interdépendants – dont le dernier en date est la crise économique mondiale – ont modifié les conditions prévalant sur la scène mondiale. Il semble qu'un vaste repositionnement soit en train de se produire. L'équilibre des forces se déplace au niveau mondial, tandis que de nouveaux systèmes financiers se disputent la première place. D'une manière générale, les relations internationales deviennent moins prévisibles,

Il importe, plus que jamais auparavant, de parvenir à un consensus sur les questions fondamentales qui nous touchent tous. En tant qu'États Membres de l'ONU, il nous incombe de coopérer de manière plus étroite afin de réaffirmer les règles qui régissent le système international, de renforcer l'intégrité territoriale des États Membres, d'asseoir dans la durée l'interdépendance et d'achever la transition de l'ordre ancien, fondé sur la domination

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



politique et économique, à un ordre reposant sur une coopération équitable entre toutes les nations.

C'est le seul moyen de bâtir un avenir de paix, de stabilité et de prospérité mondiales. C'est le seul moyen de renforcer le dialogue entre les civilisations, d'accroître l'efficacité du multilatéralisme, d'assurer un développement durable et d'éradiquer la pauvreté dans le monde. Et c'est le seul moyen de lutter efficacement contre le terrorisme et le crime organisé transfrontalier et de promouvoir le désarmement nucléaire.

Nous devons également collaborer davantage pour lutter contre les conséquences des changements climatiques, un thème que la Serbie continuera de mettre énergiquement en lumière au cours des deux années où elle présidera le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Dans le cadre de nos efforts, nous avons proposé d'établir un centre régional sur les changements climatiques à Belgrade (Serbie).

En tant que citoyens du monde conscients de nos responsabilités, nous avons insisté sur la nécessité de convenir d'un dispositif équitable et équilibré de réduction des émissions et, en particulier, d'un nouvel accord climatique global qui garantira des investissements soucieux de l'environnement, stimulera les innovations et facilitera la diffusion mondiale des technologies, des savoirs et de l'expérience.

En résumé, œuvrer à créer une « économie verte » contribuera à coup sûr à engager fermement le monde sur la voie d'un avenir plus propre et plus durable.

Notre comportement en cette période de grande transformation constituera un précédent aux répercussions profondes pour les générations futures. En d'autres termes, le moment est venu de prendre une décision : opterons-nous pour un monde sans règles étant donné que les exceptions deviennent les nouvelles normes, un monde vide de sens où seule compte « la raison du plus fort »? Ou choisirons-nous de consolider les grands progrès que nous avons réalisés lorsque les principes d'un ordre international équitable ont été consacrés par la Charte des Nations Unies?

Je pense que seule la deuxième solution offre un avenir que tous les États Membres de l'ONU peuvent

par une action collective réaliser. Le point de départ reste le respect universel du droit international. Personne ne doit se trouver au-dessus, personne ne devrait s'y soustraire et personne ne devrait se croire libre de déclarer une exception à ses règles et à son champ d'action. Et pourtant, c'est précisément ce qui s'est passé récemment.

Je m'adresse à l'Assemblée en tant que Président d'un pays qui se retrouve piégé par ce qui constitue l'une des plus dangereuses remises en question de l'universalité du système international depuis la création de l'ONU. Je veux parler de la déclaration unilatérale d'indépendance par les autorités ethniques albanaises de la province du Kosovo-Metohija, dans le sud de la Serbie. Cette tentative de sécession s'inscrit en violation directe de la Constitution démocratique de la Serbie, ainsi que des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

D'aucuns disent que la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est un cas unique. Mais, en vérité, il s'agit d'une tentative pour diviser de force un État Membre de l'ONU, contre son gré et sans tenir aucun compte de la ferme opposition du Conseil de sécurité. C'est une tentative pour appliquer une solution du XIX^e siècle à un problème du XXI^e siècle. La Serbie ne reconnaîtra jamais, en aucune circonstance, implicitement ou explicitement, la déclaration unilatérale d'indépendance de notre province méridionale par les autorités ethniques albanaises.

Nous continuerons à défendre vigoureusement notre intégrité, de manière non conflictuelle, en utilisant tous les moyens pacifiques dont nous disposons. C'est pourquoi, dès le tout début de cette grave crise, la Serbie a exclu le recours à la force. Nous avons décidé de répondre au Kosovo avec la plus grande responsabilité et retenue. La Serbie a opté pour une approche diplomatique, grâce à laquelle une vaste majorité d'États Membres se sont abstenus de reconnaître la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo et ont continué de se conformer à l'obligation que leur impose la Charte de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays. Au nom de la République de Serbie, je voudrais de nouveau remercier sincèrement ces pays qui observent scrupuleusement les principes du droit international.

Tout en rejetant catégoriquement la violence et l'unilatéralisme, la Serbie a exigé avec tout autant

d'insistance que la justice soit rendue par les moyens légaux appropriés mis à la disposition de tout État Membre de l'ONU. Dans le cadre de notre approche constructive, nous avons décidé de contester la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo devant le principal organe judiciaire de l'ONU, à savoir la Cour internationale de Justice, qui a été chargée, par la résolution 63/3 de l'Assemblée générale, de rendre un avis consultatif sur la question de savoir si cette déclaration est conforme au droit international. Je voudrais saisir cette occasion pour informer les États Membres que la Cour a conclu la phase préliminaire écrite de sa procédure dans cette affaire. Les audiences publiques doivent débiter le 1^{er} décembre, et une décision de la Cour est attendue au cours de l'année prochaine.

Je voudrais exprimer ma sincère gratitude à tous les pays qui ont choisi d'appuyer activement le choix stratégique de la Serbie de porter la question du Kosovo devant la justice. C'est la première fois, dans l'histoire de la Cour, qu'un État Membre de l'ONU demande à celle-ci de se prononcer sur la légalité d'une tentative de sécession de la part d'un groupe ethnique. Il ne fait aucun doute que les conclusions de la Cour constitueront un précédent juridique puissant, aux conséquences capitales pour le système des Nations Unies. Sa décision aura pour résultat soit de dissuader fortement d'autres mouvements séparatistes de faire une tentative de sécession, soit au contraire de les encourager à agir de manière semblable. En clair, si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo devait être maintenue, cela ouvrirait la porte à la remise en question de l'intégrité territoriale de tout État Membre de l'ONU.

Le caractère inédit et important de cette affaire a été reconnu par la communauté internationale. Comme nous le savons, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont confirmé leur participation aux audiences publiques devant la Cour internationale de Justice. C'est dans ce contexte que j'appelle tous les États Membres à ne pas oublier que la Cour continue à débattre activement de la question. Il ne faudrait pas préjuger de l'issue de ses délibérations et entraver son travail. La procédure de la Cour doit suivre son cours sans pression politique, comme le serait toute nouvelle reconnaissance de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo. Au nom de la République de Serbie, j'encourage tous les États Membres qui ne l'ont pas reconnue à maintenir le cap. En continuant de

respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays, nous contribuerons ensemble à faire en sorte que le droit international continue de délimiter la question des déclarations unilatérales d'indépendance.

La décision serbe de s'adresser à la Cour internationale de Justice pour contester la question du Kosovo a été complétée par une politique d'engagement constructif auprès de tous les acteurs légitimes présents sur le terrain au Kosovo. Nous continuons d'appuyer une Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) reconfigurée, qui reste indispensable. Nous nous félicitons aussi de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), au statut neutre, déployée dans la province méridionale de la Serbie conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, qui continue d'agir sous l'autorité générale de l'ONU. J'appelle tous les acteurs responsables qui s'impliquent dans l'avenir du Kosovo à œuvrer plus étroitement avec le Gouvernement serbe à la pleine mise en œuvre du plan en six points du Secrétaire général (S/2008/354, annexe I), dont le Conseil de sécurité a pris note avec satisfaction en novembre 2008.

Il est temps de prendre des décisions et de travailler ensemble, non de creuser le fossé. Nous avons tous nos contraintes, qui doivent être respectées. Faisons naître de nouvelles possibilités pour obtenir des résultats pratiques, en nous engageant les uns envers les autres sur une série de questions concrètes dans l'intérêt de tous les habitants de la province du Kosovo, y compris les Serbes – la communauté la plus en danger de toute l'Europe.

(l'orateur poursuit en français)

La démocratie serbe est sûre, notre société est bien solide, et nos valeurs ont été fortement entérinées par la loi. La base de notre approche stratégique au développement national est la vocation essentielle au destin partagé par toutes les nations européennes. Nous avons fait preuve, à maintes reprises, par des actes concrets et dans des circonstances très difficiles, de notre détermination à devenir membre de l'Union européenne. Malgré les écueils, notre priorité stratégique centrale demeure le statut de membre au sein de l'Union européenne – non seulement pour des raisons de géographie, d'héritage et de prospérité économique, mais également en raison des valeurs essentielles que nous partageons : des valeurs prônant

le « soft power » à l'extérieur, et la primauté du droit à l'intérieur, l'aboutissement au consensus à Bruxelles, les normes des droits de l'homme à travers toute l'Union, et des valeurs prônant la liberté de déplacement pour tous les citoyens serbes à travers la zone de Schengen – un résultat tangible de notre processus d'adhésion à l'Union européenne, que nous espérons voir se mettre en œuvre le 1^{er} janvier 2010. Cela nous rapprochera de l'Europe, car le droit de voyager sans visa est l'incarnation quotidienne de l'Union européenne aux yeux des citoyens de la Serbie.

Mais il s'agit également des valeurs nous ayant menés à moderniser notre administration, à adopter une législation exemplaire antidiscriminatoire et de protection des minorités, ainsi que les efforts renforcés pour la réconciliation régionale. C'est une raison importante pour laquelle la Serbie est sur le point d'achever sa coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie : c'est une obligation tant morale que légale vis-à-vis des victimes, vis-à-vis de nous-mêmes et, avant tout, vis-à-vis des générations futures.

À l'approche du vingtième anniversaire de la chute du mur de Berlin, il ne faut pas oublier que l'objectif de réunir toutes les nations de l'Europe sous le même toit n'a pas encore été atteint. Il y a encore beaucoup à faire. La fatigue de l'élargissement ne devrait pas émerger en tant qu'une nouvelle réalité en Europe. La solidarité doit restée haut placée sur l'échelle. Il ne sera jamais temps d'envisager une stratégie de sortie lorsqu'il s'agit des Balkans occidentaux.

Je voudrais souligner que les faits sont clairs. Tous profitent de l'élargissement : les anciens et les nouveaux membres, tout comme les membres potentiels de l'Union européenne. Ceci vaut au-delà de nos rêves les plus fous, même à l'heure du défi économique et même à l'heure d'une démoralisation politique. Ceci vaut parce que les valeurs nous reliant entre nous sont fortes et parce qu'elles sont justes.

(l'orateur reprend en anglais)

Dans ce contexte, permettez-moi de souligner la nécessité de renforcer la coopération régionale. En juin, la Serbie a accueilli 15 chefs d'État au cours du Sommet de l'Europe centrale, dont le thème principal était l'interdépendance de l'économie, l'intégration à l'Union européenne et l'énergie. Nous avons démontré ainsi notre volonté d'agir de façon constructive et

d'œuvrer en collaboration étroite avec les pays voisins pour assurer la consolidation de la paix régionale.

S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, la Serbie est un des garants de l'Accord de Dayton. Une chose est sûre : nous demeurons attachés à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de ce pays voisin, tout comme nous défendrons celles de tous les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, dans la région et à travers le monde.

En bref, en tant que pilier stratégique de la stabilité dans les Balkans occidentaux, la Serbie intensifiera encore ses efforts pour mener à bien la transformation démocratique de notre partie de l'Europe.

La solide vision européenne de la Serbie est complétée par sa forte détermination à mener une politique étrangère active, soigneusement équilibrée et habilement appliquée dans le but de nouer le dialogue avec les États du monde entier, proches ou éloignés. Cela est dans notre intérêt à long terme et ne changera pas. C'est pourquoi notre engagement auprès de Bruxelles, Moscou, Washington et Beijing, les quatre piliers stables de la politique étrangère de la Serbie, continuera d'être consolidé à l'avenir.

Je tiens enfin à souligner un autre aspect important de notre politique étrangère. La Serbie continuera d'approfondir ses relations avec des nations fières à travers le monde dont beaucoup sont membres du Mouvement des pays non alignés. Mon pays est le successeur principal d'un des membres fondateurs de ce mouvement. La capitale de la Serbie, Belgrade, a accueilli en 1961 le premier Sommet des pays non alignés. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé que le cinquantième anniversaire du Mouvement des pays non alignés soit célébré à Belgrade, à l'occasion d'un Sommet extraordinaire qui se tiendrait sous les auspices de la présidence égyptienne.

Je tiens à souligner que la Serbie continuera de dialoguer avec les pays membres du Mouvement des pays non alignés, non seulement pour honorer un héritage du passé et pour renouveler des amitiés anciennes, mais aussi parce que nous sommes convaincus que la stabilité et la prospérité internationales ne peuvent pas être renforcées si nous ne tenons pas compte des vues de la majorité au sein de la famille mondiale des nations.

Je terminerai en disant que le temps des atermoiements, des demi-mesures, des reports et du découragement tire à sa fin et va céder la place à une phase dans laquelle seuls les résultats comptent, une période de conséquence et de choix décisifs. Le moment de la mise à l'épreuve est venu.

Notre vision est simple : mise en œuvre universelle des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, renforcement du droit international et des droits de l'homme dans un monde de plus en plus interdépendant, développement équitable de l'économie mondiale et gestion durable de l'environnement dans le monde entier. Nous devons tous avoir le courage de faire en sorte que cette vision trouve un rapide et digne aboutissement.

Le Président par intérim (parle en russe) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Serbie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Emanuel Mori, Président des États fédérés de Micronésie

Le Président par intérim (parle en russe) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président des États fédérés de Micronésie.

M. Emanuel Mori, Président des États fédérés de Micronésie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en russe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Emanuel Mori, Président des États fédérés de Micronésie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mori (parle en anglais) : Je tiens à féliciter chaleureusement M. Ali Abdussalam Treki de son élection à la présidence de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus qu'il conduira ses travaux de manière aussi remarquable que son distingué prédécesseur.

Je tiens tout d'abord à remercier les membres de l'Assemblée générale d'avoir agi utilement en adoptant en juin dernier la résolution 63/281 relative aux

changements climatiques et à leurs répercussions éventuelles sur la sécurité. Les pays développés tout comme les pays en développement ont travaillé en collaboration avec les pays les plus petits et les plus vulnérables pour prendre une décision qui aurait été inconcevable il y a encore quelques années. Il est donc de plus en plus indispensable que nous œuvrions ensemble, comme nous l'avons fait en adoptant cette résolution, afin de prendre des mesures résolues pour faire face à cette menace.

L'importance de cette résolution novatrice ne saurait être trop soulignée. Son message est clair : les changements climatiques menacent la paix et la sécurité internationales. Cette résolution marque un tournant historique pour l'Assemblée générale. Le changement climatique, y compris ses effets de grande portée et ses répercussions sur la sécurité, est la question prioritaire du monde contemporain; une question qui devrait retenir l'attention et recevoir l'appui de tous.

Lorsque nous nous sommes réunis ici l'année dernière, l'économie mondiale traversait une crise sans précédent. Craignant que l'économie mondiale ne s'effondre, la communauté internationale a uni ses forces et a, avec beaucoup de détermination et de rapidité, adopté des mesures difficiles mais concrètes pour éviter cette catastrophe mondiale. Dans le même esprit de coopération, il est indispensable que la communauté internationale maintienne sa détermination et aie l'audace de prendre des décisions tout aussi difficiles pour s'attaquer sans tarder à la crise des changements climatiques. Il est impératif que les gouvernements, le secteur privé et la société agissent et coopèrent plus rapidement pour relever les défis que représentent les changements climatiques.

Compte tenu de l'importance vitale que revêtent les changements climatiques pour mon pays, je voudrais une nouvelle fois soulever cette question devant l'Assemblée générale. Je remercie le Secrétaire général d'avoir appelé davantage l'attention sur ce problème et d'avoir organisé la réunion de haut niveau sur les changements climatiques, le 22 septembre 2009.

Pour nous, Micronésiens, et pour les autres habitants des îles du Pacifique ainsi que pour les îliens d'autres régions du monde, les changements climatiques sont une question de survie, la survie des peuples, des cultures et des nations. Depuis des siècles, les Micronésiens vivent sur de petites îles, dont

beaucoup se situent à moins d'un mètre au-dessus du niveau de la mer et subsistent grâce aux richesses de la mer et à la culture de la terre. Ils ont créé une culture de respect de la nature et vivent en harmonie avec leur environnement naturel. Construisant des canoës à balancier équipés de voiles fabriquées à partir de feuilles de pandanus, ils ont parcouru, bien avant Magellan, les vastes étendues de l'océan Pacifique, aidés seulement de leur connaissance intime des étoiles et des courants océaniques.

Malheureusement, le mépris actuel pour notre planète fait que l'océan qui nous a toujours nourris devient lentement l'instrument même de notre destruction. La Micronésie est d'ores et déjà frappée très durement par les effets néfastes des changements climatiques. L'élévation du niveau des mers, l'évolution des phénomènes météorologiques et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, tels les typhons, sont autant d'éléments qui compromettent nos efforts de développement. Le phénomène El Niño qui a sévi pendant des années a entraîné une augmentation des sécheresses et des précipitations, causant des dommages importants aux cultures de base, alors que la superficie de nos champs de taro et de nos terres arables est naturellement limitée. Ce problème est aggravé par l'intrusion d'eau salée, qui endommage nos cultures de base, y compris celles du taro et des cocotiers, notre arbre de vie. Que se passerait-il si la fonte des calottes polaires et des glaciers atteignait un point de non-retour? La réponse est claire comme de l'eau de roche : la Micronésie et toutes les îles de basse altitude disparaîtraient de la surface de la Terre. Mais les répercussions seraient beaucoup plus vastes, puisque les villes et les communautés situées le long des côtes, y compris Manhattan, seraient, elles aussi, en danger.

Notre vulnérabilité nous oblige à trouver rapidement des solutions en prenant des mesures concertées et préventives. À cet égard, je me félicite de pouvoir présenter à l'Assemblée deux mesures d'atténuation prises par mon gouvernement.

La première action entreprise par la Micronésie a pris la forme d'une proposition soumise à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le but de cette proposition est modestement d'engager l'évaluation des stratégies d'atténuation rapide en mettant en place un programme quadriennal afin que les experts rendent

compte des moyens de parvenir à une atténuation rapide en luttant contre les facteurs autres que le dioxyde de carbone et de faible durée de vie, notamment le noir de carbone, et ce, sous l'égide de la CCNUCC.

Cette année, la Micronésie et Maurice ont proposé un amendement en deux parties au Protocole de Montréal visant à réduire la production et l'utilisation des hydrofluorocarbones (HFC). Deuxièmement, notre proposition intensifierait les efforts de destruction des tonnes de réfrigérants nuisibles au climat mis hors-service. Notre proposition, à laquelle d'autres pays se sont associés, a permis d'amorcer un dialogue mondial sur le caractère polyvalent avéré du Protocole de Montréal, en tant que traité de protection précoce du climat.

Je tiens à féliciter les pays de l'Amérique du Nord pour leur appui ferme et les mesures qu'ils ont prises concernant les HFC. Récemment, les États-Unis, le Canada et le Mexique ont aussi exprimé leur appui à la proposition de recourir au Protocole de Montréal pour réduire les HFC. Ce type de coopération, entre pays développés et pays en développement, est précisément ce dont nous avons besoin. Nous prions donc instamment les pays de l'Amérique du Nord et d'autres à appuyer la seconde partie de l'amendement proposé par la Micronésie et Maurice.

De toute façon, la Micronésie a déjà commencé à souffrir des changements climatiques. Notre objectif est par conséquent d'appeler l'attention du monde sur toutes les mesures d'atténuation rapide possibles, qui nous permettraient de gagner du temps dans cette guerre de longue haleine contre le dioxyde de carbone.

Je voudrais à présent m'arrêter brièvement sur plusieurs des autres domaines d'action prioritaires pour mon pays. Pour gérer efficacement et préserver notre biodiversité et nos ressources naturelles limitées, la Micronésie continue de collaborer avec d'autres Gouvernements de la sous-région pour honorer les engagements pris dans le cadre du « Micronesia Challenge », qui prévoit la protection d'au moins 30 % des ressources marines et 20 % des ressources terrestres de la région d'ici à 2020. Nous remercions de leur appui nos amis et nos partenaires de développement qui nous ont aidés à mettre en œuvre cette initiative.

Dans le cadre de notre programme national de développement, notamment dans les domaines

prioritaires de la santé, de l'éducation et du développement du secteur privé, nous nous efforçons d'acquiescer les capacités nécessaires à la connexion aux réseaux à haut débit grâce à l'utilisation de câbles sous-marins à fibres optiques. Cela nous permettra d'atteindre les objectifs fixés au Sommet mondial sur la société de l'information et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous prenons également les mesures nécessaires pour libéraliser le secteur des services de télécommunication afin de favoriser la concurrence et pour mettre en place un plan national approprié sur les technologies de l'information et des communications.

Pour atteindre ces objectifs, nous espérons obtenir l'appui et les conseils du système des Nations Unies, de l'Union internationale des télécommunications et de nos partenaires de développement.

De fait, la Micronésie entreprend un grand nombre de tâches pour s'efforcer d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons conscience qu'il sera pour nous particulièrement difficile de respecter sur le long terme certains de ces objectifs, même si nous sommes aujourd'hui en bonne voie de les atteindre. Les progrès dans la réalisation des OMD sont intrinsèquement menacés par notre vulnérabilité aux changements climatiques.

En tant qu'État insulaire doté d'une vaste zone économique exclusive, où abondent les ressources marines et halieutiques, nous sommes naturellement préoccupés par les pratiques de pêche non viables. Nous sommes également préoccupés par les cas toujours aussi nombreux de pêche illégale, non déclarée et non réglementée, qui vole aux pays insulaires leur ressource la plus précieuse, à savoir le poisson.

Alors que le marché alimentaire mondial est fortement touché par la crise alimentaire et par les troubles économiques, les Micronésiens dépendent de plus en plus des richesses de la mer pour leur alimentation et leur développement économique. C'est précisément pour cette raison que nous restons préoccupés par les prises accessoires et les déchets de la pêche commerciale, car ils privent notre peuple des ressources cruciales dont il dépend pour sa subsistance et qui revêtent une importance culturelle. La communauté internationale doit nous aider à trouver les moyens de réduire au minimum la récolte sauvage

et le gaspillage de nos ressources et d'y mettre fin. Les ressources économiques sont essentielles pour la réussite de nos efforts d'édification de la nation.

La Micronésie a réellement intérêt à ce que soit réformé le Conseil de sécurité – un Conseil qui doit être élargi dans ses deux catégories de membres pour qu'il devienne moins exclusif et plus représentatif et qu'il reflète les réalités actuelles du monde en ce nouveau siècle. Nous exhortons le Président de l'Assemblée à poursuivre les négociations intergouvernementales qui ont été entamées lors de la soixante-troisième session. Je réaffirme notre soutien aux candidatures du Japon, de l'Inde et de l'Allemagne à un siège permanent au Conseil.

Décembre sera bientôt là et le monde doit sceller un accord à Copenhague. La tâche ne sera pas facile mais nous ne devons pas échouer. Des millions de vies sont en jeu et nos patries sont en danger.

La Micronésie est membre de l'Alliance des petits États insulaires et sa position est bien connue. Nous avons à maintes reprises appelé à un accord solide qui n'exclue aucune île. Notre échec collectif à relever ce défi aujourd'hui fera que des dégâts colossaux et irréversibles seront infligés à notre mère la Terre.

Quand la santé de notre planète nécessite des soins et que la vie de millions de personnes dépend de notre action, nous devons réagir et prendre des mesures rapides et appropriées. Je suis conscient que différents États ont des idées différentes de ce qu'est un accord solide, mais la méfiance entre pays ne saurait devenir un motif d'échec, tout comme les considérations économiques ne sauraient servir de prétexte à l'inaction.

Tout au long de l'histoire de l'humanité, il y a eu des exemples de nations qui ne sont pas parvenues à s'entendre pour assurer leur propre survie en temps de crise, que ce soit en période de guerre, de graves problèmes économiques ou d'épidémie. Aujourd'hui, la crise se présente sous la forme de changements climatiques. Il n'y a tout simplement plus de temps à perdre et c'est pourquoi je m'en tiendrai là. Parler ne coûte rien, c'est l'action qui compte et il nous faut agir. Allons à Copenhague pour sceller un accord. Retrouvons nous tous encore une fois à Copenhague.

Le Président par intérim (parle en russe) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le

Président des États fédérés de Micronésie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Emanuel Mori, Président des États fédérés de Micronésie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

**Allocution de M. Denis Sassou Nguesso,
Président de la République du Congo**

Le Président par intérim (*parle en russe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Congo.

M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en russe*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Denis Sassou Nguesso : Je voudrais avant toute chose saluer l'élection de M. Ali Abdussalam Treki à la présidence de la soixante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale, qui se tient à un moment où de grands défis ne cessent de mettre à l'épreuve l'efficacité de notre Organisation. J'aimerais rendre à cette tribune un hommage à son prédécesseur, M. Miguel d'Escoto Brockmann, et à l'action courageuse et dynamique qu'il a su mener tout au long de son mandat. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son travail exceptionnel à la tête de notre Organisation à un moment de l'histoire où d'importantes réformes y sont entreprises.

J'aimerais souligner à quel point l'Organisation des Nations Unies symbolise plus que jamais l'espérance face aux grands défis qui menacent notre planète, des défis qu'aucune nation ne peut relever seule, une espérance dont, dans toutes les régions de la Terre, les hommes n'ont jamais eu autant besoin.

Le Sommet sur les changements climatiques, qui vient de se tenir à l'initiative du Secrétaire général, en appelle une fois de plus à la conscience collective de toutes les nations, petites et grandes, unies et mues par une volonté commune d'œuvrer à la construction d'un monde meilleur, ce monde dont rêvent les pères fondateurs de notre Organisation. Dans ce village

qu'est devenu la Terre, nous sommes, nous les Membres des Nations Unies, les garants de la liberté des hommes et de leurs droits, les garants de leur sécurité et de leur devenir, les garants de leur dignité et de la promesse et d'une paix universelle.

M. Hackett (Barbade), Vice-Président, assume la présidence.

Je sais ce que la solidarité doit au dévouement de l'Organisation des Nations Unies, ce que la paix doit à ses actions, à son engagement et à sa détermination. Et je pressens ce que l'avenir va lui devoir. C'est ici, en ces lieux, que se tissent la liberté et les droits de l'homme, la solidarité et la justice universelles, en un mot le destin de l'humanité. Les femmes et les hommes qui sont ici savent que plus d'un milliard de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour, que des enfants meurent de faim et de maladies qui pourraient les épargner. Nous savons tous ici comment les changements climatiques prêtent désormais la main à ces fléaux et comment les pays dont la responsabilité en la matière est moindre en subissent davantage les conséquences. Avec seulement 3,8 % des émissions mondiales des gaz à effet de serre, notre continent est le plus visé par le réchauffement de la planète. Les populations pauvres en sont les principales victimes. L'agriculture, la faune et les infrastructures des régions côtières sont en première ligne.

Le rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (A/42/427, annexe) soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1987, donnait il y a plus de 20 ans déjà, la définition suivante du développement durable : « c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux à venir » (A/42/427, par. 49).

Le développement durable n'est pas un concept, nous l'avons tous appris à nos dépens; c'est un véritable enjeu de responsabilités. Les équilibres des écosystèmes n'ont jamais été autant menacés. Des mesures urgentes s'imposent à l'Afrique comme à l'ensemble des nations pour garantir la sécurité alimentaire, lutter contre la sécheresse et la désertification, restaurer les écosystèmes naturels : des mesures qui nécessitent la mobilisation d'importants moyens.

Lorsque votre principale ressource est la forêt, la responsabilité qui vous incombe est immense. Nous représentons le plus important poumon écologique de

la planète après l'Amazonie. Nous sommes conscients de notre responsabilité en tant que gardiens, avec nos frères d'Amérique latine, de forêts qui représentent le trésor vital de l'ensemble de l'humanité.

Depuis les années 90, le Congo s'est toujours engagé aux côtés de la communauté internationale pour lutter contre le réchauffement climatique et mettre en œuvre une politique de protection de la forêt. Aujourd'hui notre action est plus que jamais essentielle. Nos forêts représentent de vastes puits de carbone d'une importance planétaire pour la régulation du gaz à effet de serre. Elles constituent notre salut à tous et abritent 400 espèces de mammifères, plus de 1 000 espèces d'oiseaux, plus de 10 000 espèces de plantes dont 3 000 au moins sont endémiques. Des gorilles, des buffles de forêts, des chimpanzés, des bonobos et ces éléphants des forêts qui doivent inspirer nos actions, tant ils contribuent à maintenir les fonctions écologiques des systèmes naturels.

Depuis 1999, les pays du bassin du Congo ont initié une expérience unique en matière forestière en proclamant une volonté commune de conserver leur biodiversité et de promouvoir une gestion durable et concertée de leurs écosystèmes forestiers, ainsi qu'en assurant la valorisation des ressources pour le développement économique et social de l'Afrique centrale. Le plan qui en est découlé est un des volets stratégiques du Nouveau Partenariat pour le développement économique de l'Afrique. Il représente une contribution significative de l'Afrique centrale à la problématique du réchauffement de la planète. Malheureusement les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ne sont pas tous encore au rendez-vous.

Malgré cela, les pays de la sous-région ont effectué de grandes avancées dans la préservation des forêts. L'Afrique demande aujourd'hui à ce que la prochaine Conférence de Copenhague se prononce sur des mécanismes d'adaptation, d'atténuation, de renforcement des capacités, de transfert de technologies et de financement sur la base d'un principe d'équité. À Copenhague, nous devons prendre réellement en compte des forêts qui représentent des puits de carbone d'une importance planétaire pour la régulation et la stabilisation du climat global de notre planète.

La crise économique et financière dont nous ressentons encore les effets représente la plus grave

récession économique qu'ait connue le monde depuis la Grande Dépression des années 30. Cette crise doit nous permettre une prise de conscience. Elle autorise une refondation de l'architecture financière internationale et peut nous permettre de concrétiser, à travers de nouveaux engagements, une vision d'un monde plus solidaire et plus équitable. Mais le temps presse, en Afrique plus qu'ailleurs, et l'adoption des mesures décisives ne peut plus attendre.

À mi-parcours de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notre succès va dépendre des nouveaux choix de la communauté internationale, de la mise en œuvre effective des mesures énoncées. Il faut que se concrétisent les engagements du Sommet du G-20 qui s'est tenu à Londres en avril 2009, et nous espérons que la réunion de Pittsburgh va combler toutes nos attentes.

En sa qualité de comédiateur de l'Union africaine, avec la Libye, dans la crise entre le Tchad et le Soudan, la République du Congo salue la volonté exprimée par les deux parties lors du Sommet de l'Union africaine de relancer les négociations sur la base de l'Accord de Doha du 3 mai 2009. Nous notons également avec satisfaction que l'initiative tripartite pour une solution concertée dans la sous-région, avec l'aide du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, du Secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et du Secrétariat général de la Communauté des États sahélo-sahariens, devrait permettre d'endiguer durablement l'insécurité aux frontières du Cameroun, de la République centrafricaine et du Tchad.

Nous saluons les avancées significatives observées ces derniers temps dans les relations entre les pays de la région des Grands Lacs sur le continent. Le réchauffement des liens entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, la réactivation de la Communauté économique des pays des Grands Lacs et la normalisation des relations entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo traduisent la volonté commune des États des Grands Lacs d'œuvrer pour la consolidation de la paix.

En ce qui concerne la crise israélo-palestinienne, nous encourageons toutes les initiatives entreprises en

faveur du dialogue permanent entre les parties, dans la recherche d'une solution définitive et équitable à cette crise.

Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité, le 24 septembre dernier, par le sommet historique du Conseil de sécurité (voir S/PV.6191), de la résolution 1887 (2009), qui marque la détermination de la communauté internationale à aller vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires pour un monde plus sûr.

Au regard de ces multiples enjeux, nous en appelons au strict respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans tous ses volets, y compris le droit de tous les pays de développer la technologie nucléaire à des fins civiles.

Le peuple congolais a bien voulu me renouveler sa confiance au mois de juillet dernier. Cette confiance repose sur un projet que nous avons appelé « Chemin d'avenir ». Ce chemin d'avenir se propose d'ouvrir le Congo à la modernisation et à l'industrialisation, de poursuivre la consolidation de la paix et le renforcement de la démocratie et de l'état de droit, de promouvoir une bonne gouvernance et la protection des droits de l'homme. Nous nous sommes promis d'ouvrir une nouvelle piste à l'avenir et de la jalonner avec des comportements et des technologies propres. Nous nous sommes promis, dans mon pays, de ne jamais croiser les bras en regardant la Terre souffrir. Cette promesse, je la renouvèle ici.

Les griots de chez nous ont souvent dit que les hommes étaient le rêve de la Terre; eh bien, je promets solennellement que non seulement les Africains feront tout ce qui est en leur pouvoir pour ne jamais devenir son cauchemar, mais qu'ils vont, au contraire, lui ouvrir, nous ouvrir à tous, la porte de l'avenir.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République démocratique du Congo de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République démocratique du Congo, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution du Roi Mswati III, chef d'État du Royaume du Swaziland

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Roi Mswati III, chef d'État du Royaume du Swaziland.

Le Roi Mswati III, chef d'État du Royaume du Swaziland, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. M. le Roi Mswati III, chef d'État du Royaume du Swaziland, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Roi Mswati III (parle en anglais) : C'est pour moi un plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée à sa soixante-quatrième session. Notre visite en tant que chefs d'État nous donne l'occasion de débattre des défis mondiaux conformément aux objectifs et aux buts consacrés dans la Charte des Nations Unies.

L'ONU est une instance où nous nous retrouvons tous pour partager des idées, examiner nos progrès et élaborer des stratégies afin de remédier aux problèmes mondiaux qui nécessitent notre attention et notre contribution. Les fondateurs de cette Organisation sont partis de la noble idée que nous devions régler les problèmes mondiaux à l'amiable dans le but d'éviter tout affrontement. Par conséquent, nous sommes censés nous réunir en tant que partenaires égaux pour débattre des problèmes qui touchent notre communauté mondiale, dans une enceinte où nous sommes guidés par les principes de confiance, de respect et de justice naturelle. L'objectif de l'ONU est d'apporter joie et paix aux nations du monde. Faisons en sorte que les populations aient confiance en l'ONU afin qu'elles puissent se tourner vers l'Organisation quand elles ont des problèmes.

Nous constatons que l'Afrique a de multiples problèmes qui entravent gravement ses progrès dans les domaines de la santé, de l'économie, de la pauvreté et de la protection sociale, sur lesquels portent les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous voulons que les pays du continent africain passent du statut de pays du tiers monde à celui de pays du premier monde. Cela exige de nous – de l'Afrique en général et du Swaziland en particulier – que nous nous employions plus activement et plus intelligemment à réaliser cet objectif et à générer une économie forte pour améliorer la vie de tous nos peuples.

Cependant, nous savons que nous ne pouvons pas, à nous seuls, relever efficacement les défis auxquels nous sommes confrontés, principalement parce que nos ressources sont limitées. C'est par l'intermédiaire de l'ONU que nous continuons de forger des partenariats avec différents pays afin d'assurer ensemble notre croissance économique. Nous appelons toutes les nations développées à reconnaître que nous travaillons dur et à nous faciliter l'accès à des prêts et des subventions à des conditions libérales afin d'appuyer nos programmes de développement et nos stratégies de réduction de la pauvreté. Nous demandons à l'ONU de continuer d'appuyer les initiatives nationales qui visent à transformer, à terme, nos économies en économies du premier monde.

Toutefois, la crise financière et économique mondiale a compliqué la situation, en particulier pour les pays en développement. Elle nous empêche de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les effets secondaires de la crise frappent maintenant durement les pays en développement tels que le Royaume du Swaziland, dont les exportations dépendent en grande partie de la santé des marchés mondiaux développés. Dans notre cas, le Gouvernement est intervenu à plusieurs reprises pour sauver des secteurs tels que les industries de la pâte de bois et du textile. À cela s'ajoute la nécessité de mobiliser des ressources et de promouvoir l'accès au secteur financier pour stimuler la croissance économique à la base. À cet égard, l'accès de tous au secteur financier reste un moyen important d'incitation à la mise en place de programmes de réduction de la pauvreté dans les pays en développement tels que le Royaume du Swaziland.

Nous avons noté des signes de relèvement encourageants et nous sommes convaincus que l'ONU continuera de jouer son rôle moteur dans les efforts pour trouver une solution rapide à la situation de façon que nous puissions tous nous concentrer sur les questions de développement dans l'intérêt de tous nos peuples.

Il est fort regrettable, alors que nous faisons de notre mieux pour renforcer nos économies, que nous continuons de connaître des troubles et des conflits, notamment des guerres et des coups d'État. Nous condamnons ces actes car ils occasionnent des souffrances indicibles à des millions de nos citoyens.

En tant que nations du monde, unissons-nous pour veiller à ce que de tels actes ne soient ni soutenus ni encouragés. Nous demandons à toutes les nations du monde d'isoler et de décourager ceux qui les soutiennent et les financent. Là où il y a des problèmes, les peuples du monde doivent savoir qu'ils peuvent les résoudre par l'engagement pacifique et le dialogue.

Pour instaurer la paix dans le monde, il est important de réduire et, en fin de compte, d'éradiquer les armes nucléaires qui représentent une menace pour notre planète. Nous devons encourager les nations qui sont en train de développer une puissance nucléaire et celles qui la possèdent déjà à l'utiliser pour produire de l'électricité de manière à soutenir et stimuler la croissance économique. Nous encourageons donc l'Agence internationale de l'énergie atomique à continuer de surveiller les pays qui développent des armes nucléaires afin que l'on puisse les arrêter. Elle doit aussi veiller à ce que les pays qui sont déjà dotés d'armes nucléaires en réduisent le nombre et, à terme, les éliminent pour que celles-ci appartiennent au passé. Pour accélérer l'éradication des armes nucléaires, l'ONU doit fixer des objectifs et des délais à respecter.

Le retard persistant pris dans la réforme du Conseil de sécurité est un autre sujet de préoccupation. De nombreux pays sont arrivés à la conclusion qu'il fallait élargir la composition du Conseil pour qu'il soit plus représentatif et pour que tous les États Membres soient pleinement associés à ses décisions.

L'Afrique a adopté des résolutions claires et fermes sur la composition du Conseil qu'elle souhaiterait. Ces décisions ont été réaffirmées lors du récent sommet du Mouvement des pays non alignés. Malheureusement, aucun progrès significatif n'a encore été constaté en la matière. Nous voudrions donc demander à tous les membres du Conseil de sécurité d'examiner cette question avec toute l'urgence qu'elle mérite.

Nous jugeons encourageant l'appel lancé par d'autres dirigeants qui souhaitent nous voir ouvrir un nouveau chapitre dans les travaux de l'ONU en adoptant une approche collective des questions mondiales. Il est impératif que l'ONU montre la voie à suivre pour toutes les questions qui concernent l'humanité. La réforme du Conseil de sécurité est l'une des questions qui permettrait de démontrer clairement l'existence de cette nouvelle approche.

Le Royaume du Swaziland réaffirme son appui aux efforts déployés par la communauté internationale sous les auspices de l'ONU pour parvenir à un règlement politique de la question du Sahara occidental. Nous réaffirmons que l'initiative du Royaume du Maroc en faveur d'une autonomie considérable du Sahara occidental est le début d'une solution réaliste et crédible. Le Royaume du Swaziland demande à toutes les parties de s'associer au processus afin d'appliquer les résolutions 1813 (2008) et 1871 (2009) du Conseil de sécurité.

Le Royaume du Swaziland continue d'appuyer les efforts visant à instaurer une paix durable dans la région du Darfour, en Somalie, à Madagascar et dans d'autres régions de notre continent.

Je saisis cette occasion pour remercier les nations du monde et les organisations internationales pour le soutien et l'assistance qu'elles apportent au Gouvernement largement représentatif et au peuple zimbabwéen. Je tiens également à faire écho à l'appel lancé par la Communauté de développement de l'Afrique australe pour que soient immédiatement levées toutes les sanctions contre le Zimbabwe afin de garantir un relèvement rapide de l'économie de ce pays dans l'intérêt de son peuple qui souffre depuis si longtemps.

Alors que nous sommes réunis ici, nous attendons également avec impatience le résultat des efforts de paix israéliens et palestiniens. Nous avons vu par le passé les deux parties conclure des accords de paix prometteurs dont l'application a malheureusement laissé à désirer. Nous demandons aux deux parties de continuer à rechercher la paix pour éviter toute perte en vies humaines et vivre dans l'harmonie.

Nous prenons note avec satisfaction de l'amélioration des relations entre la République de Chine à Taiwan et la République populaire de Chine. Grâce à cette amélioration, la communauté internationale a pu répondre favorablement à la demande faite par Taiwan de participer au travail des organismes des Nations Unies, comme le montre le statut d'observateur auprès de l'Assemblée mondiale de la santé qui lui a été octroyé. Nous attendons avec intérêt que l'on autorise Taiwan à contribuer pleinement au destin de l'humanité en lui permettant de participer d'une manière appropriée aux travaux d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

Nous trouvons encourageant le fait que la session de cette année de l'Assemblée générale ait été précédée par le Sommet sur les changements climatiques où la priorité a été accordée aux questions liées à la protection de l'environnement, car toutes nos stratégies de développement en dépendent. Le Sommet a noté que certains pays développés polluent l'environnement, principalement par leurs émissions de gaz, en dépit de tous protocoles mis en place pour le protéger.

Je suis convaincu que le Sommet a réussi à mobiliser un appui politique adéquat pour guider les délibérations lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Copenhague en décembre, où les pays développés pourront faire part de leur expérience et des défis auxquels ils ont dû faire face. C'est sur cette base que sera établi le programme de travail qui conduira au transfert de compétences et de technologies de façon que les pays en développement puissent éviter les erreurs du passé, à mesure qu'ils s'acheminent vers la croissance.

Nous ne saurions trop souligner la nécessité de protéger l'environnement, puisque celui-ci est un don précieux de Dieu à l'humanité, qui doit être préservé pour les générations futures. Nous appuyons la proposition de création d'un fonds global pour le financement de tous les projets relatifs au changement climatique. Nous espérons que la Conférence de Copenhague permettra de trouver des solutions aux fins d'un financement prévisible, accessible et progressif des projets relatifs au changement climatique. Le Royaume du Swaziland est déterminé à redoubler d'efforts afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Organisation des Nations Unies.

En conclusion, permettez-moi de dire que le Royaume du Swaziland apprécie l'excellent travail accompli par l'Organisation des Nations Unies et les institutions des Nations Unies, qui demeurent notre seul espoir de relever les nombreux défis complexes auxquels le monde doit faire face aujourd'hui. C'est pourquoi nous sommes fiers de réaffirmer notre attachement aux principes et aux idéaux figurant dans la Charte des Nations Unies.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Roi du Swaziland de l'allocation qu'il vient de prononcer.

S. M. le Roi Mswati III, chef d'État du Royaume du Swaziland, est escorté hors de la salle de l'Assemblée.

**Allocution de M. Elbegdorj Tsakhia,
Président de la Mongolie**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Mongolie.

M. Elbegdorj Tsakhia, Président de la Mongolie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Elbegdorj Tsakhia, Président de la Mongolie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Tsakhia (*parle en anglais*) : Permettez-moi, comme d'autres orateurs, d'adresser mes sincères félicitations au Président à l'occasion de son élection à l'unanimité à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que sous sa direction avisée, cette session marquera un tournant historique dans la résolution des formidables défis de notre époque.

En effet, les défis auxquels nous faisons face, en tant que famille humaine, sont sans précédent. Aucune nation, aucun pays n'est à l'abri des terribles effets de la multitude des crises mondiales : crise économique et financière, crise pétrolière et alimentaire, pandémie de grippe et changement climatique. Ces problèmes mondiaux, entre autres, exigent des solutions mondiales dans le contexte d'un nouveau multilatéralisme. Un multilatéralisme efficace, proactif et à la hauteur des exigences actuelles. Le monde n'a jamais eu autant besoin d'un multilatéralisme efficace qu'aujourd'hui, comme l'a déclaré à juste titre le Secrétaire général, « le multilatéralisme est un impératif qui, aujourd'hui, s'impose à nous comme jamais. » (A/64/1, par. 4).

La Mongolie exprime sa profonde gratitude au Secrétaire général Ban Ki-moon, qui a joué un rôle moteur dans les efforts pour faire de cette Organisation le centre du nouveau multilatéralisme. Nous saluons également sa volonté indéfectible de mobiliser un large appui politique pour résoudre les problèmes urgents actuels. Grâce à son initiative, le 22 septembre, nous

avons assisté à une réunion sans précédent de dirigeants mondiaux. Cela a fourni l'élan politique nécessaire à la Conférence de Copenhague et j'ai eu l'humble honneur de coprésider l'une des tables rondes. En conséquence, nous avons tous convenu qu'à Copenhague, nous nous devons de dégager un accord qui n'a que trop tardé. La volonté politique a été clairement démontrée. Cet accord est à notre portée.

Le changement climatique constitue une menace véritablement existentielle pour l'humanité. En sa qualité de pays profondément touché par le changement climatique, la Mongolie estime qu'il est important de compléter les efforts mondiaux par des efforts régionaux et sous-régionaux. Dans cette optique, nous avons proposé la tenue d'un Sommet de l'Asie du Nord-Est sur le changement climatique. Une série de réunions préparatoires se sont tenues au cours des deux dernières années, y compris des réunions avec des experts et des jeunes, ainsi qu'avec de hauts fonctionnaires et des ministres, en mars et mai respectivement.

Il est de plus en plus évident que les effets profonds du changement climatique se sont déjà fait sentir dans l'ensemble de la sous-région, qui est en effet plus exposée à la sécheresse, à la désertification, à la réduction des ressources en eau, à la dégradation des terres, à des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes, et à la fonte du permafrost, des glaciers, et de la couverture neigeuse. La pauvreté, les pénuries alimentaires et la propagation de maladies infectieuses qui en résultent auront de plus en plus de répercussions sur le développement durable des pays de la région. D'où la nécessité urgente d'unir nos efforts pour redresser la situation, atténuer les risques et améliorer la capacité d'adaptation de ces pays. Nous gardons l'espoir qu'ils continueront à participer activement aux préparatifs du Sommet prévu pour l'année prochaine.

Permettez-moi de vous faire brièvement part de nos vues sur des questions qui nous paraissent importantes dans le cadre de notre recherche collective de réponses efficaces aux crises mondiales. Premièrement, ma délégation estime qu'il faut tenir compte de la nature multiple des crises afin de trouver une réponse adéquate au niveau mondial. Cela en soi est une immense tâche, qui exige de nous le courage de dépasser les intérêts purement nationaux ou les intérêts de groupes donnés afin de pouvoir survivre collectivement dans le seul village humain – mondial – qui est le nôtre.

Deuxièmement, dans toutes nos politiques et nos actions, nous devons nous préoccuper avant tout des personnes – du prix humain à payer pour surmonter les conséquences catastrophiques de crises multiples. D'après le dernier rapport de la Banque Mondiale, publié la semaine dernière, les crises économiques, financières et alimentaires en cours ont amené des centaines de millions de personnes supplémentaires à souffrir de la pauvreté, de la faim, du chômage, de l'analphabétisme et d'une mauvaise santé.

Malgré ce sombre tableau, nous sommes néanmoins encouragés par le fait que tout le monde reconnaît que les pays vulnérables, y compris les pays en développement sans littoral, devraient recevoir une assistance afin de résister aux graves répercussions des crises. À cet égard, nous espérons que la réunion du Groupe des Vingt à Pittsburgh augmentera de manière substantielle l'appui et l'assistance accordés aux pays vulnérables et à faible revenu.

Un sixième des Membres de l'ONU sont des pays en développement sans littoral souffrant de handicaps spécifiques en matière de développement. En effet, l'absence d'accès à la mer, l'éloignement des marchés mondiaux et, par conséquent, les coûts élevés des transports et les retards excessifs constituent des obstacles majeurs pour les pays en développement sans littoral. C'est pourquoi la Mongolie, de concert avec d'autres pays partageant les mêmes vues, s'est efforcée de promouvoir la position et les intérêts communs du Groupe des pays en développement sans littoral tant à l'ONU qu'à l'Organisation mondiale du commerce. La création récente à Oulan-Bator d'une cellule de réflexion pour les pays en développement sans littoral améliorera, à notre avis, la coordination de nos efforts en vue de la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Almaty et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Troisièmement, la marginalisation et la représentation inadéquate du monde en développement dans les processus décisionnels mondiaux constituent un autre point faible du nouveau multilatéralisme. Il faut donc réformer les structures de gouvernance mondiale. La Mongolie estime que l'ONU, de par son impartialité et sa légitimité universelle, est exceptionnellement bien placée pour être au centre du nouveau multilatéralisme. Notre organisation mondiale s'est lancée dans un processus de réforme afin de mieux relever les nombreux défis. D'importants progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines de

réforme, mais il reste encore des efforts à faire pour adapter l'ONU aux réalités du XXI^e siècle.

Nous espérons que les négociations engagées par l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité avanceront de manière significative au cours de la présente session en répondant à l'exigence de la grande majorité des États Membres relative à l'élargissement de la composition du Conseil dans les catégories des membres tant permanents que non permanents. Il faut également revitaliser l'Assemblée générale, donner un plus grand rôle au Conseil économique et social dans la gouvernance économique mondiale et renforcer la capacité de l'ONU en matière de consolidation de la démocratie et la paix. La Mongolie appuie sans réserve les efforts déployés par le Secrétaire général Ban Ki-moon pour améliorer la gestion, l'efficacité et la cohésion interne du système des Nations Unies.

La Mongolie, désirant apporter sa modeste contribution à la promotion d'une véritable coopération internationale dans les domaines économiques, sociaux et connexes, se portera candidate, lors des élections du mois prochain, à un siège au Conseil économique et social pour la période 2010-2012. Nous sommes très reconnaissants à nos collègues du Groupe asiatique pour leur appui à notre candidature et espérons que nous bénéficierons de l'aimable soutien de l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Quatrièmement, pour trouver des solutions efficaces aux crises mondiales, nous devons éliminer le triple déficit – déficit de volonté politique et d'engagement; déficit de mise en service; et déficit de ressources – qui n'a que trop souvent entravé nos efforts communs. Ce sont là quelques-unes des questions qui, à notre avis, méritent l'attention de la communauté internationale afin que soit formulée une approche collective face aux défis pressants actuels.

La Mongolie a toujours fondé sa politique étrangère sur une participation active, par l'entremise de l'ONU, à la coopération multilatérale, dans tous les domaines allant de la non-prolifération et du désarmement à la promotion de la démocratie et de l'alphabétisation et de l'action visant à répondre aux besoins spéciaux des pays en développement sans littoral à la riposte aux changements climatiques et à la contribution aux opérations de maintien de la paix, aux programmes et aux fonds.

Nation de l'Asie du Nord-Est au statut internationalement reconnu de pays exempt d'armes nucléaires, la Mongolie est favorable à l'idée d'une péninsule coréenne elle aussi exempte d'armes nucléaires. Il est d'une importance capitale de parvenir par le dialogue à un règlement global de la question nucléaire. Nous espérons que tous les pays concernés envisageront l'avenir en pensant à la paix et à la stabilité dans la région. Nous sommes prêts à participer à cet effort.

Hier, un autre signal puissant de multilatéralisme renforcé a été donné à la communauté internationale, notamment dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le sommet du Conseil de sécurité présidé par le Président Obama (voir S/PV.6191) a confirmé la voie à suivre pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires en adoptant une résolution historique, la résolution 1887 (2009).

L'année prochaine marquera le dixième anniversaire du célèbre rapport Brahimi (A/55/305), qui présentait une nouvelle vision des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes fiers que la Mongolie ait rejoint les rangs des membres actifs des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Avec le récent déploiement d'un bataillon à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, la Mongolie est devenue l'un des 20 principaux pays fournisseurs de contingents. La Mongolie est déterminée à renforcer sa contribution, en organisant notamment une formation à l'intention de la police civile et du personnel médical dans son centre de formation aux opérations de maintien de la paix.

Dans le courant de l'année, nous célébrerons le vingtième anniversaire du début de l'évolution démocratique de mon pays. La Mongolie est fière de sa transition réussie vers la démocratie et des progrès importants que sa société a réalisés dans les domaines politique, économique, social et spirituel. Pourtant, en tant que jeune démocratie, mon pays est aussi profondément conscient de la complexité des problèmes que connaissent les pays en transition. La démocratie et le respect des droits de l'homme sont, à notre avis, en corrélation étroite avec les OMD. Partant de cette hypothèse, la Mongolie a été le premier pays à adopter, en 2005, son neuvième OMD, relatif au renforcement des droits de l'homme, à la promotion de la gouvernance démocratique, et à la tolérance zéro de la corruption.

Nous croyons à la coopération internationale et appuyons les efforts de démocratisation. À cet égard, la Mongolie salue le rôle accru de l'ONU dans la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie en est un exemple notable, et la Mongolie est fière de faire partie de son Conseil consultatif. L'ONU a également pris une part importante au succès du processus d'instauration ou de rétablissement de démocraties.

Depuis les presque cinq décennies que la Mongolie est Membre de l'ONU, sa coopération, sous des formes multiples, a grandement contribué à son développement. J'ai le plaisir de rappeler que la visite officielle en Mongolie en juillet dernier du Secrétaire général, Ban Ki-moon, a imprimé une impulsion considérable à cette coopération. Nous travaillerons en étroite collaboration avec l'ONU pour assurer un suivi efficace à cette visite.

En conclusion, je voudrais réitérer la ferme détermination de la Mongolie à continuer à participer activement à la coopération multilatérale. Nous n'épargnerons aucun effort pour faire en sorte que l'Organisation mondiale reste, dans les années à venir, un centre de coordination des efforts de la communauté des nations sur la voie de la paix et du développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Mongolie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Elbegdorj Tsakhia, Président de la Mongolie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Cameroun.

M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Paul Biya, Président de la République

du Cameroun, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Biya : Je voudrais tout d'abord présenter mes félicitations à M. Ali Treki pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente soixante-quatrième session et lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de son mandat. Je voudrais également rendre hommage à M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour son travail inlassable et le dévouement remarquable dont il fait preuve aux commandes de notre Organisation.

La présente session nous invite, comme chaque année, à examiner l'état du monde, à réfléchir ensemble aux problèmes de l'heure et à préconiser les solutions qu'il convient d'y apporter. À cet égard, comme nous le savons, la communauté internationale demeure sous le choc d'une crise financière et économique qui n'a épargné aucun pays.

L'extraordinaire mobilisation qu'elle a suscitée permet d'en mesurer l'ampleur et l'étendue, de même que la gravité de la menace qu'elle fait peser sur la stabilité de l'économie mondiale. Il y a lieu de se féliciter de cette forte mobilisation impulsée par les grands pays industrialisés. Elle a été prompte, résolue et conséquente. Elle a, sans conteste, donné la pleine mesure de la capacité de réaction de la communauté internationale lorsqu'elle est mue et sous-tendue par une réelle volonté politique.

Il y a là assurément une belle illustration de solidarité, une solidarité internationale telle que nous la voulons, telle que nous aurions aussi voulu la voir se manifester dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans notre souci commun de réduire le fossé entre le Nord et le Sud, dans les combats que nous menons au quotidien contre la pauvreté, la faim et les pandémies.

Je veux dire, en d'autres termes, que si nous avons pu nous mobiliser avec tant d'ardeur pour contenir les effets de la crise financière, nous le pouvons également face à d'autres défis qui nous sont lancés, notamment ceux de la pauvreté et du sous-développement dans lesquels vivent encore tant d'êtres humains à travers le monde. Car, si la crise n'a épargné aucun continent, il est indéniable que ses effets varient selon les pays, les régions et le niveau de développement.

L'Afrique, en particulier, qui n'a en rien été à l'origine de cette crise, se trouve être aujourd'hui, paradoxalement, parmi les victimes les plus touchées. Nous déplorons ainsi, au nombre des conséquences les plus préoccupantes, un déclin des transferts de fonds à destination de nos pays; une chute drastique des coûts de nos produits; un net recul de l'investissement; l'aggravation des déficits budgétaires; un ralentissement de l'activité économique – autant de faits parmi d'autres qui, de surcroît, s'accompagnent de graves conséquences au plan social, telles que la montée du chômage. Qui plus est, il y a lieu de craindre que la persistance de la crise ne contribue à accroître l'endettement des pays en développement.

Nous voici donc confrontés à de nouvelles difficultés, alors que nous venions de sortir de longues années d'efforts de redressement de nos économies, dans le cadre de programmes d'ajustement structurel rigoureux, conduits avec détermination par nos États et avec la collaboration des institutions financières internationales. Nos efforts, voire nos sacrifices, n'ont pas été vains, et nous pensons que nos acquis, qui sont l'aboutissement des efforts méritoires de nos peuples, doivent absolument être préservés et soutenus.

Le Président assume la présidence.

C'est pourquoi nous pensons que, face aux effets néfastes de la crise, il importe qu'ensemble, nous puissions œuvrer solidairement à une réponse mondiale, coordonnée et conséquente en faveur des économies les plus faibles. Cette réponse devrait, à notre sens, se traduire par un apport en ressources financières substantielles, dénué autant que possible de conditionnalités et destiné à atténuer, voire à pallier, les conséquences d'une crise que nous n'avons pu prévenir.

Faute d'un tel soutien, nos pays en voie de développement encourent le risque de voir fléchir leur activité économique et disparaître les prémices d'une reprise qu'ils pouvaient raisonnablement escompter. Il va sans dire qu'outre le développement et l'amélioration des conditions de vie, la paix et la stabilité de nos pays en dépendent. Mais, il en va aussi de la paix et de la sécurité internationales, tant il est vrai que nombre de problèmes auxquels le monde est aujourd'hui confronté, qu'il s'agisse par exemple de l'émigration clandestine ou des trafics de toute nature, ces problèmes procèdent en partie d'un réel déficit de

coopération et de solidarité, et donc invitent à plus d'équité dans les rapports internationaux.

Dans cet ordre d'idées, je tiens à saluer l'heureuse décision prise à Londres en avril dernier par le G-20, recommandant au Fonds monétaire international (FMI) de soutenir les économies les plus fragiles par des prêts plus nombreux, moins onéreux et éventuellement assortis de conditionnalités allégées. C'est d'ailleurs dans ce contexte que mon pays, le Cameroun, a bénéficié d'un appui financier substantiel du FMI au titre de la facilité contre les chocs exogènes. Je m'en réjouis et je tiens ici à remercier les dirigeants du Fonds monétaire international. Ce soutien, venu à propos, va conforter les mesures anticycliques que nous avons prises, tant au niveau national que sous-régional, ayant pleinement conscience que l'aide extérieure n'est qu'un appoint et ne saurait se substituer à nos efforts propres.

C'est ainsi qu'au Cameroun, nous avons, entre autres, procédé au renforcement des secteurs productifs et entrepris des actions visant à réduire les prix des denrées de première nécessité et à améliorer l'environnement des affaires. Au niveau de la sous-région, les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ont convenu de la mise en place de mesures d'incitation fiscale et de la création d'un fonds de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise. C'est dire qu'en accueillant favorablement l'aide de la communauté internationale, nous savons que celle-ci ne peut porter ses fruits que si elle s'appuie sur des méthodes de gestion rigoureuse et des pratiques de bonne gouvernance fondées sur la primauté de l'intérêt public.

Au demeurant, c'est dans cet esprit que je préconisais il y a quelques années du haut de cette tribune la création, au sein de l'Organisation des Nations Unies, d'un comité mondial pour l'éthique car c'est bien une conjonction de dérives morales et de graves entorses à l'éthique qui se trouve à la base de la crise financière actuelle que connaît le monde. Nous voulons espérer que dans les meilleurs délais possibles, à la faveur d'une prise de conscience et d'une mobilisation collectives, nous en viendrons à bout.

Mais parallèlement à la crise financière et économique, nous demeurons préoccupés par d'autres enjeux non moins importants : la crise alimentaire continue de sévir dans beaucoup de pays en développement; la lutte pour la réduction de la

pauvreté est loin d'être gagnée; la paix et la sécurité internationales sont toujours menacées à travers le monde, et particulièrement en Afrique; les changements climatiques se font chaque jour plus inquiétants, avec des conséquences visibles dans tous les pays.

S'agissant notamment des changements climatiques, l'Afrique, à l'instar des autres continents, en expérimente durement les effets, quand bien même sa participation à l'émission des gaz à effet de serre demeure faible. Le réchauffement climatique, qui en est le fait le plus marquant, a des conséquences dans nombre de secteurs socio-économiques, dont l'énergie, la santé, l'agriculture, l'élevage et les écosystèmes, sans parler de la désertification galopante. À cet égard, l'assèchement dramatique du lac Tchad, qui a vu sa superficie passer de 26 000 kilomètres carrés dans les années 60 à 1 500 kilomètres carrés aujourd'hui, requiert à l'évidence une action collective d'envergure des États d'Afrique centrale qui doit nécessairement, à notre avis, être fortement épaulée par la communauté internationale. Une chose est certaine : les pays africains prennent individuellement et collectivement toute leur part dans les actions requises, tant aux plans national et sous-régional qu'au plan international, pour apporter des réponses concrètes aux défis du changement climatique.

Cette implication est considérable. Elle s'est traduite au Cameroun par de nombreuses actions, dont la mise en place d'un plan national de gestion de l'environnement et, au niveau sous-régional, par l'adoption d'un plan de convergence pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo dont chacun sait qu'il est le second massif forestier de la planète.

La mise en œuvre de toutes ces mesures a un coût important, notamment pour l'acquisition des technologies adaptées, et suppose de lourds sacrifices à faire accepter par nos peuples. Aussi, sans nier que le sort et le devenir de la planète sont notre affaire à tous, il me paraît légitime de demander que les efforts et sacrifices de nos peuples d'Afrique soient dûment compensés par la communauté internationale. À cet égard, nous voulons espérer que la conférence de Copenhague prévue en décembre prochain apportera des réponses satisfaisantes aux cas spécifiques de l'Afrique.

S'agissant de la paix et de la sécurité internationales, nous déplorons encore la persistance de

nombreux conflits ou foyers de tension, en dépit des avancées notables vers un retour au calme. Je pense, entre autres, à la situation en République démocratique du Congo, au Darfour et en Somalie. Le Cameroun participe activement, y compris par l'envoi de contingents camerounais, aux efforts déployés pour trouver des solutions définitives à ces conflits qui n'ont que trop duré.

Dans ce contexte, il y a lieu de saluer le rôle de l'Organisation des Nations Unies qui ne cesse d'œuvrer à la stabilisation de toutes ces situations. Mais pour plus d'efficacité, l'ONU doit être dotée de moyens plus appropriés, tant en ressources humaines qu'en moyens financiers et matériels. Par ailleurs, pour son efficacité et sa crédibilité, l'ONU doit pouvoir refléter la volonté commune de tous ses Membres, petits et grands. Elle doit affirmer plus nettement et renforcer davantage sa vocation à être le creuset par excellence du multilatéralisme, c'est-à-dire un espace d'échanges, de solidarité, d'équité, et d'égalité où s'expriment et sont prises en compte toutes les voix et toutes les opinions, celles des pays développés comme celles des pays en voie de développement.

Ces valeurs vont de pair avec le dialogue des civilisations proposé à notre réflexion au cours de la présente session. Un tel dialogue ne saurait nier les différences, mais entend plutôt valoriser les diversités en vue de favoriser la connaissance et la compréhension mutuelles des peuples. Vu sous cet angle, le dialogue des civilisations ou des cultures prône la tolérance, le respect mutuel en même temps qu'il rejette les fanatismes, sous toutes leurs formes, qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Champ d'expérimentation du multilatéralisme et creuset du dialogue des civilisations, c'est la double vocation que doit assumer l'ONU, si elle entend incarner les aspirations les plus nobles et les plus profondes de l'humanité et apporter des réponses globales et pertinentes aux attentes de nos peuples.

Mais comment y parvenir si l'ONU ne procède pas aux adaptations qu'appellent l'évolution et les mutations actuelles des rapports internationaux? C'est tout le sens des préconisations que nous n'avons de cesse de formuler pour une réforme du Conseil de sécurité, une revitalisation de l'Assemblée générale et le renforcement des moyens d'action du Secrétaire général de l'Organisation. Il nous faut donc hâter la refonte d'une Organisation qui, par son universalité,

symbolise notre communauté de destin et se veut notre maison commune. Car seule une ONU rénovée, plus démocratique, plus crédible et plus efficace continuera de focaliser les espoirs et la confiance des peuples.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Cameroun de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Nguyen Minh Triet, Président de la République socialiste du Viet Nam

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République socialiste du Viet Nam.

M. Nguyen Minh Triet, Président de la République socialiste du Viet Nam, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Nguyen Minh Triet, Président de la République socialiste du Viet Nam, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Nguyen Minh Triet (*parle en vietnamien, interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Au nom de la délégation vietnamienne, je tiens à vous féliciter, M. Ali Abdussalam Treki, pour votre élection à la présidence de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que grâce à votre riche expérience, vous conduirez les travaux de cette session de l'Assemblée au succès. Le Viet Nam vous remercie, Monsieur le Président, du thème choisi pour le débat général de haut niveau, à savoir « Face aux crises mondiales, renforcer le multilatéralisme et le dialogue entre les civilisations pour favoriser la paix et la sécurité internationales et le développement ».

Je tiens également à remercier S. E. M. Miguel d'Escoto Brockmann de la manière dont il a contribué aux travaux de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

Douze mois seulement se sont écoulés depuis l'ouverture de la soixante-troisième session de l'Assemblée, mais ils ont été marqués par les nombreux défis qui ont été posés à la communauté

internationale. Toutes les régions du monde ont subi les répercussions néfastes et profondes de la crise financière mondiale et de la récession économique. Cette situation exacerbe davantage les défis relatifs à la sécurité alimentaire, à la sécurité énergétique et aux changements climatiques auxquels sont confrontés en particulier les pays en développement. Parallèlement, les tensions et les conflits persistent dans différentes régions et les menaces liées à la prolifération des armes de destruction massive et au terrorisme international continuent d'exiger des ripostes efficaces.

Pour ces mêmes raisons, l'année qui vient de s'écouler a également été le témoin des immenses efforts déployés par la communauté internationale, sur le plan de la réflexion comme sur celui de l'action, pour non seulement essayer de régler les problèmes immédiats mais aussi asseoir la paix et la prospérité communes sur des bases plus viables. Les États ont réussi à tirer en temps utile des enseignements précieux en matière de gouvernance appliquée au développement national et à mieux comprendre le sens de la coopération multilatérale. Il est évident qu'aucun pays ne peut faire face seul à la crise économique et financière et aux différents défis mondiaux actuels. Il est tout aussi évident que les politiques et les mesures axées sur l'imposition et le recours unilatéral à la force pour régler les problèmes internationaux politiques et en matière de sécurité ne peuvent qu'aboutir à davantage de tensions, d'affrontements et d'impasses.

Compte tenu des nombreuses difficultés actuelles, nous sommes encouragés par les signes positifs, bien qu'encore fragiles, montrés par l'économie mondiale. Le premier sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires a mis en lumière la place de premier plan qu'occupe la question du désarmement dans les objectifs internationaux. Le Viet Nam salue les contributions actives de l'ONU et de son Secrétaire général pour encourager les débats sur l'adoption de mesures concrètes pour répondre aux préoccupations internationales et assurer un appui direct à leur mise en œuvre. À cet égard, le Viet Nam espère qu'au cours de la présente session, l'Assemblée axera ses délibérations sur les questions suivantes.

Le respect des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies dans les relations internationales est un facteur déterminant de la paix et de la sécurité et une condition préalable à toutes les activités entreprises par la communauté internationale. Sur cette base, l'ONU devrait continuer

de contribuer activement à l'apaisement des tensions et au règlement pacifique des différends et conflits en suspens, y compris ceux concernant la République populaire démocratique de Corée et l'Iran.

Le Viet Nam espère que des progrès rapides seront réalisés dans les négociations en vue d'un règlement pacifique, global, juste et durable au Moyen-Orient, fondé sur la garantie des droits nationaux fondamentaux du peuple palestinien et des intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Nous appuyons sans réserve le processus de réconciliation nationale et de reconstruction en Afghanistan et en Iraq et nous condamnons fermement les attentats terroristes commis contre des civils dans ces pays et dans d'autres régions du monde. Nous réprouvons le recours unilatéral à des sanctions économiques contre les pays en développement et nous appuyons les résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de mettre immédiatement fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La préoccupation prioritaire de la communauté internationale est de mettre en place une riposte globale et efficace à la crise économique et financière actuelle. Dans l'immédiat, cela passe par l'adoption de mesures urgentes pour freiner la récession, encourager une reprise rapide de l'économie mondiale et minimiser les effets négatifs de la crise, en particulier sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement.

À long terme, il faudra envisager des modèles de développement adaptés à chaque pays et réformer le système de relations économiques international, qui s'avère irrationnel à bien des égards depuis un certain temps. Il est également impératif de promouvoir le rôle de l'ONU dans la conception de stratégies et mécanismes internationaux pour remédier à la crise énergétique et alimentaire, aux pandémies et aux changements climatiques, y compris les questions dont doit débattre la Conférence sur les changements climatiques à Copenhague en décembre.

Le processus de réforme de l'ONU devrait également continuer de correspondre aux impératifs nouveaux et complexes. Le Viet Nam partage l'idée commune qu'il faudrait procéder à des réformes dans toutes les institutions des Nations Unies, la réforme du Conseil de sécurité étant conduite de manière telle qu'elle permette d'élargir sa représentation, et de rendre sa méthodologie opérationnelle plus

démocratique et transparente. Les efforts de réforme des mécanismes devraient aller de pair avec ceux visant à renouveler le contenu et à accorder l'attention voulue à l'équilibre entre les différents domaines d'activité de l'ONU. Les opérations des Nations Unies devraient également se voir allouer des ressources suffisantes.

L'année prochaine, les États Membres célébreront le soixante-cinquième anniversaire de l'ONU, et ils passeront également en revue les activités de l'Organisation et feront le bilan de 10 ans de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour préparer le terrain aux recommandations à soumettre aux dirigeants des États Membres lors de la soixante-cinquième session, nous devons réfléchir aux enseignements qui peuvent être tirés des activités de l'ONU dans tous les domaines, définir quelles activités devraient être prioritaires et déterminer quelles sont les conditions nécessaires pour permettre à l'Organisation d'exercer pleinement tous ses mandats et fonctions dans l'intérêt de toutes les nations.

Au cours des derniers mois, le Viet Nam a continué à enregistrer des réalisations majeures dans son processus de renouveau en général, et des gains positifs initiaux dans son action pour remédier aux effets de la crise économique et financière mondiale en particulier. Nous avons également enregistré des succès dans notre politique étrangère, qui est fondée sur l'ouverture et vise à diversifier et garantir le caractère multilatéral de nos relations extérieures, en vue d'être un ami et un partenaire fiable de toutes les nations, et un membre actif, constructif, coopératif et responsable de la communauté internationale.

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, nous avons participé activement et contribué efficacement et de manière responsable au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. En tant que nation éprise de paix, le Viet Nam apporte toujours son appui et sa contribution énergiques au règlement pacifique des différends et conflits internationaux, à la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme international ainsi qu'à la promotion du désarmement et de la prolifération des armes de destruction massive. En tant que pays ayant connu des décennies de guerre aux conséquences dévastatrices, y compris les effets à long terme de l'agent Orange, produit chimique toxique, et en tant que pays ayant

enregistré des réalisations majeures dans le domaine du développement, le Viet Nam a toujours œuvré en faveur d'une action efficace du Conseil de sécurité pour aider les efforts de reconstruction dans les pays sortant d'un conflit.

Dans ses activités, le Viet Nam accorde une haute importance à la consultation et à la coopération avec les autres membres du Conseil de sécurité et de l'ONU, comme en témoigne l'initiative qu'il a prise de consulter les États Membres sur le tout dernier rapport annuel du Conseil de sécurité. Je saisis cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude et notre reconnaissance à tous les États Membres pour leur coopération, sans laquelle le Viet Nam n'aurait pas pu faire aboutir cette entreprise.

Le Viet Nam s'emploiera à l'avenir à œuvrer activement en faveur de la paix mondiale, de la stabilité, de la coopération et du développement, contribuant ainsi aux efforts de l'ONU et de la communauté internationale pour accélérer le règlement des problèmes sociaux et des défis mondiaux, ainsi qu'en faveur de la mise en œuvre des programmes de développement et de l'initiative Unis dans l'action.

La présente session de l'Assemblée générale se tient à un moment crucial. En 2009, le monde a connu d'importants changements qui ont exigé de nous que nous prenions des décisions politiques appropriées. Ce n'est qu'en faisant preuve de solidarité en tant que dirigeants responsables pour renforcer la coopération multilatérale que nous pourrons, à mon avis, répondre aux attentes et aux aspirations de nos peuples, et tracer la voie du développement à long terme de l'ONU. Le Viet Nam participera toujours favorablement, activement et de manière responsable à cette noble mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République socialiste du Viet Nam de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Nguyen Minh Triet, Président de la République socialiste du Viet Nam, est escorté hors la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Andry Nirina Rajoelina, Président de la Haute autorité de la transition de la République de Madagascar

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de M. Andry Nirina Rajoelina, Président de la Haute autorité de la transition de la République de Madagascar.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo pour une motion d'ordre.

M. Mwamba (République démocratique du Congo) : Je prends la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, le Swaziland, la République unie de Tanzanie, la Zambie, le Zimbabwe et mon pays, la République démocratique du Congo. Les Comores s'associent également à la présente motion d'ordre.

En vertu des articles 71 et 113 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la SADC voudrait élever sa plus vive protestation face à la décision d'inviter M. Andry Nirina Rajoelina à prendre la parole au débat général de notre Assemblée et la République de Madagascar à participer aux travaux de la soixante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne M. Andry Nirina Rajoelina, je voudrais rappeler à notre Assemblée la décision des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, réunis en sommet à Kinshasa le 8 septembre 2009, lesquels ont, premièrement, noté avec préoccupation les tentatives faites de nuire aux accords signés à Maputo par toutes les mouvances politiques malgaches le 9 août 2009; deuxièmement, rejeté et condamné en des termes fermes toute décision unilatérale qui violerait l'esprit des Accords de Maputo. Les chefs d'État et de gouvernement ont également réitéré leur décision de suspendre Madagascar de la SADC jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans ce pays. Troisièmement, ils ont en outre réitéré leur appui au dialogue politique actuel à Madagascar, et ont exhorté tous les acteurs politiques à appliquer pleinement les Accords de Maputo.

La SADC déploie des efforts pour rétablir l'ordre constitutionnel dans ce pays. Pour se faire, elle a placé toute sa confiance en la personne de S. E. le Président Joachim Chissano, personnalité éminente et médiateur pour le dialogue politique à Madagascar.

S'agissant de la République de Madagascar en tant que pays, qu'il me soit permis de rappeler qu'en mars 2009, la SADC a décidé de ne pas reconnaître le Gouvernement autoproclamé malgache. La SADC a plutôt engagé un processus de médiation pour le retour de l'ordre constitutionnel dans ce pays. Tant que cet ordre constitutionnel n'est pas rétabli, la SADC ne reconnaîtra jamais l'actuel Gouvernement de Madagascar.

Pour les mêmes raisons qui ont motivé la position de la SADC, l'Union africaine que préside votre pays, Monsieur le Président, a suspendu depuis mars 2009 la participation de Madagascar aux travaux de l'Union africaine, et ce, conformément aux dispositions pertinentes de son Acte constitutif qui condamne et rejette les changements anticonstitutionnels de gouvernement. À cet effet, l'Union africaine avait lancé un appel à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'elle soutienne l'application de ses décisions. Elle avait appelé au retour à la légalité constitutionnelle, sous peine de soumettre les dirigeants de Madagascar, dont M. Andry Nirina Rajoelina ici présent, à des sanctions. Par ailleurs, lors du dernier sommet de Charm el-Cheikh, les pays non alignés ont décidé de ne pas donner la parole à Madagascar.

Madagascar est représentée à cette session de l'Assemblée par des personnes sans qualités, issues d'un pouvoir usurpé. Aussi la SADC demande-t-elle que la Commission de vérification des pouvoirs puisse se réunir le plus rapidement possible pour statuer sur cette question.

Enfin, la SADC demande à tous les membres de l'Assemblée générale qui partagent nos valeurs, de nous apporter leur appui inestimable. Nous leur demandons de se prononcer immédiatement sur la motion d'ordre visant à empêcher la délégation malgache conduite par M. Andry Nirina Rajoelina à prendre part au débat générale de la soixante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée. Mais si par aventure, la parole lui était accordée, je voudrais exhorter tous les États Membres à bien vouloir continuer de nous manifester leur soutien, en se levant et en sortant de la salle.

Le Président (*parle en arabe*) : Je tiens à informer l'Assemblée de ce qui suit : les ministres des affaires étrangères des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe

(SADC), m'ont demandé de ne pas permettre à M. Rajoelina de prendre la parole devant l'Assemblée. Un représentant du Conseiller juridique était présent à cette rencontre. Le représentant du Conseiller juridique m'a informé qu'en tant que président, je pouvais reporter l'allocation de M. Rajoelina, mais que je ne pouvais pas carrément l'empêcher de prendre la parole.

Il n'y a certainement pas eu de contacts avec la SADC. La SADC n'a pas par avance, pris contact avec le Secrétariat pour attirer l'attention sur le fait que M. Rajoelina n'était pas reconnu par leur Organisation. Étant donné que l'Union africaine avait décidé de suspendre la participation de Madagascar et qu'elle n'avait reconnu ni le régime précédent ni l'actuel régime, le siège de Madagascar à l'Union africaine était resté vide.

Suite à cette discussion, il y a eu une décision et mes frères de la SADC ont proposé une solution : reporter l'allocation de M. Rajoelina après tous les orateurs inscrits sur la liste qui sont chefs d'État, et avant qu'il ne prenne la parole, laisser le Président de la SADC ou le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, ou quelqu'un d'autre, présenter une motion d'ordre sur cette question. Voilà l'accord auquel nous sommes parvenus.

En conséquence, j'ai eu trois entretiens avec M. Rajoelina, et j'ai essayé de le convaincre de distribuer le texte de son allocution et peut-être de ne pas prendre la parole, parce que je ne voulais pas qu'il y ait une division parmi les Africains, ou que les questions africaines soient décidées par d'autres. Un groupe de contact a été dument constitué. L'Union africaine a appuyé la SADC. Le groupe s'est réuni régulièrement afin de trouver une solution à ce problème, en invitant les parties concernées à se rencontrer pour s'accorder sur une solution. Nous avons fait la même chose à propos de la Mauritanie et de la Guinée.

La position de l'Union africaine en ce qui concerne les coups d'État militaires est claire : nous suspendons automatiquement tout régime qui accède au pouvoir à la faveur d'un coup d'état militaire. Mais dans le passé, nous n'avons pas contacté l'ONU pour lui demander de prendre des mesures similaires : interdire directement une délégation. La Guinée est toujours parmi nous, et la Mauritanie l'était lorsque l'Afrique a cessé tout contact avec ce pays.

Mes frères de la SADC, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont demandé, dans une lettre non signée adressée au Président de l'Assemblée générale, que la Commission de vérification des pouvoirs se réunisse aujourd'hui, 25 septembre. Le Secrétariat m'a informé que la Commission de vérification des pouvoirs pourrait se réunir demain afin de se prononcer sur cette demande. Conformément à la pratique en vigueur à l'ONU, lorsque l'Assemblée se réunit pour le débat général, elle n'examine d'habitude pas d'autres questions. Cela signifie que l'Assemblée générale pourrait ne pas se réunir après avoir reçu le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, à moins qu'elle ne le reçoive après la fin du débat général.

Ainsi, toute recommandation émanant de la Commission de vérification des pouvoirs, qu'elle soit positive ou négative, ne serait portée à l'attention de l'Assemblée générale qu'après le débat général. La décision que prendra l'Assemblée générale sera exécutée en ce qui concerne Madagascar en tant que délégation et la présence de Madagascar à l'ONU en ce moment. Telle est la situation juridique à l'heure actuelle.

Le Bureau des affaires juridiques a fait une recommandation. Je vais vous lire les notes qui m'ont été remises par le Conseiller juridique de l'ONU :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Au cours de la discussion d'une question, un représentant peut présenter une motion d'ordre et le Président statue immédiatement sur cette motion conformément au Règlement. »

Les notes font ensuite référence aux articles 29 et 35 du Règlement intérieur. Elles contiennent également plusieurs autres références.

Conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, je crois comprendre que je peux donner la parole à S. E. M. Andry Nirina Rajoelina. C'est également ma décision. Si un État Membre souhaite faire appel de cette décision, il doit se faire connaître maintenant et sa requête sera mise aux voix.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

M. Mwamba (République démocratique du Congo) : Je vais invoquer l'article 71 du même document, le Règlement intérieur de l'Assemblée

générale. Monsieur le Président, je viens de prendre acte de votre décision et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) vient de prendre acte de votre décision. La SADC continue à estimer, en vertu des raisons que nous avons invoquées, que la délégation conduite par M. Rajoelina ne devrait pas participer au débat général.

Aussi, conformément au précis de l'article 71 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous en appelons de votre décision et demandons que notre motion visant à empêcher que la délégation malgache, conduite par M. Rajoelina, participe au débat général, soit mise aux voix. J'invite les membres de la SADC et ceux qui nous soutiennent à bien vouloir se lever si vous maintenez votre position de donner la parole à M. Rajoelina. Cette démarche est conforme au Règlement intérieur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Guinée-Bissau pour une motion d'ordre.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Je voudrais dire avec emphase que, sans préjudice de l'argumentaire qui a été présenté par le représentant de la République démocratique du Congo, je suis étonné qu'on ait invoqué l'article 71. Quelle est la question qui est en discussion ici? La question de la représentativité de Madagascar est-elle à l'ordre du jour? C'est la question que je pose. L'article 71 est très clair. L'article 71 stipule, permettez-moi de vous le rappeler, « Au cours de la discussion d'une question ». La question de la représentativité de Madagascar était-elle inscrite à l'ordre du jour? Sommes-nous en train de discuter de la question de la représentativité? C'est la question préjudicielle qui se pose ici avant toute décision.

Le Président (*parle en arabe*) : Je pense que la situation est claire. Nous sommes confrontés à un problème. J'ai expliqué notre position très clairement. Il y a une divergence de vues et nous sommes maintenant face à une situation problématique.

L'ONU a invité le représentant de Madagascar. Le Conseiller juridique est d'avis que la délégation de Madagascar devrait pouvoir prendre la parole, et j'estime qu'il est préférable de suivre la procédure suggérée par le Conseiller juridique. Nous attendons l'avis de la Commission de vérification des pouvoirs. L'Assemblée générale poursuivra ses travaux sur la question lorsqu'elle aura reçu la recommandation de la Commission. Mais, nous devons pour le moment

donner à l'orateur la possibilité de prononcer son allocution.

Je vais maintenant mettre aux voix la question de savoir si M. Rajoelina devrait prononcer son allocution, maintenant que nous avons entendu la position de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Shaaban (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant voter sur la décision du Président de donner la parole au représentant de Madagascar.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jamaïque pour une motion d'ordre.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Plusieurs d'entre nous attendaient que l'on nous précise exactement comment la motion sera formulée. Il y a normalement une pause où la motion est formulée clairement pour que nous sachions ce sur quoi nous allons voter pour ou contre, ou nous abstenir. Et j'ai bien peur que ma délégation attendait que le Secrétariat fasse une pause et redise en quoi consiste la motion. Je ne suis pas sûr de savoir sur quoi nous votons. Je suis complètement perdu et je note que de nombreuses délégations n'ont toujours pas voté.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme le représentant du Secrétariat l'a dit, la décision du Président de donner la parole au représentant de Madagascar est contestée.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Danemark, Équateur, Madagascar, Malaisie

Votent contre :

Afrique du Sud, Angola, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Canada, Congo, Inde, Jamaïque, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Nicaragua, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Suriname, Swaziland, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Cameroun, Liban, Liechtenstein, Mali, Trinité-et-Tobago, Vanuatu

Par 23 voix contre 4, avec 6 abstentions, la décision du Président est rejetée.

[La délégation de l'Équateur a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre.]

Le Président (*parle en anglais*) : Les choses sont à présent claires. La majorité est silencieuse.

Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. Benmehidi (Algérie) : Ma délégation était dans l'attente de la clarification de la part du Secrétariat de la question posée. Est-ce que les délégations étaient invitées à se prononcer sur votre décision, ou bien est-ce que les délégations étaient invitées à se prononcer sur la proposition de s'opposer à votre décision avancée par la République démocratique du Congo au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe? Lorsque cette question aura été clarifiée, je pense que les États Membres seront en meilleur position d'exprimer une position selon le premier ou le deuxième cas. Je vous prie de bien vouloir nous faire connaître ce sur quoi nous sommes invités à nous prononcer, ou bien ce sur quoi nous avons raté l'occasion de nous prononcer.

Le Président (*parle en anglais*) : La décision du Président a été prise sur la base d'une recommandation du Conseiller juridique du Secrétariat.

Les membres de l'Assemblée doivent se prononcer sur ce que nous allons faire : allons-nous recommencer ou allons-nous accepter le vote? Le représentant du Bureau juridique va consulter son chef et revenir vers nous et cela prendra un certain temps.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

M. Mwamba (République démocratique du Congo) : Nous sommes tous des juristes dans cette salle. Le vote est très clair : il y a 23 voix contre votre proposition. Cela veut dire qu'il y a 23 pays qui refusent que Madagascar prenne la parole. Il n'y a que quatre pays qui acceptent que Madagascar prenne la parole et six pays qui se sont abstenus. Le vote est terminé; donc prenez les conclusions du vote :

M. Rajoelina ne peut pas parler parce que la majorité s'est exprimée pour qu'il ne parle pas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis d'accord avec le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo. Je pense que la décision a été prise. Je pense que nous allons maintenant clore le débat pour aujourd'hui.

La séance, suspendue à 18 heures, est reprise à 18 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de S. E. M. Ramdien Sardjoe, Vice-Président de la République du Suriname

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Suriname.

M. Ramdien Sardjoe, Vice-Président de la République du Suriname, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ramdien Sardjoe, Vice-Président de la République du Suriname, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Sardjoe (Suriname) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je félicite M. Ali Treki pour son élection au poste de Président de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que sa sagesse et son expérience nous guideront dans l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour mondial. Je voudrais rendre hommage au travail important accompli par votre prédécesseur, M. Miguel d'Escoto Brockmann. Il a dirigé les travaux de la soixante-troisième session à travers des discussions complexes et des recherches approfondies, dans un esprit de responsabilité et de bonne foi. Je saisis également cette occasion pour féliciter le Secrétaire général et son personnel pour le dévouement constant dont ils font preuve dans la direction des efforts actuels pour améliorer les méthodes de travail de l'Organisation et ses rapports avec les États Membres.

Le monde continue de faire face à de nombreux défis, aussi bien traditionnels que nouveaux. Alors que les menaces traditionnelles contre la paix et la sécurité internationales persistent, nous devons également faire face à des menaces nouvelles comme la pauvreté généralisée, des maladies mortelles, la fréquence et

l'intensité accrues des catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement. À ces problèmes s'ajoutent les crises énergétique, alimentaire, financière et économique, qui toutes compromettent la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici la date butoir de 2015.

Notre interdépendance croissante dans le monde actuel ne fait que renforcer notre sentiment que les défis actuels transcendent les frontières nationales et pour cette raison, exigent des actions et des réponses concertées de la communauté mondiale. Par conséquent, l'Organisation des Nations Unies reste le lieu d'échanges principal pour traiter des questions mondiales, et nous continuons de prôner un multilatéralisme efficace, lequel n'est plus une option, mais une nécessité.

À cet égard il nous paraît indispensable que l'Organisation des Nations Unies poursuive ses efforts de réforme, notamment par une réforme véritable du Conseil de sécurité, pour qu'il soit plus efficace et plus sensible aux préoccupations du monde actuel. Le renforcement de la coopération au sein des groupes régionaux et entre ceux-ci est tout aussi important. Nous devrions continuer à promouvoir et à poursuivre les voies du dialogue politique entre les groupes régionaux en réaffirmant notre attachement commun au multilatéralisme.

Dans cet esprit, mon pays participe aux efforts régionaux et interrégionaux pour renforcer la coopération et l'intégration dans les domaines politique, économique, culturel et social. Je voudrais souligner l'importance de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'agent efficace de promotion du multilatéralisme et mettre l'accent sur la nécessité de renforcer son rôle de consultation et de coordination avec les organisations régionales.

L'urgence de la menace que représente le changement climatique exige le même degré d'engagement multilatéral que celui qui a été démontré dans des domaines aussi variés que la lutte contre la dissémination incontrôlée d'armes de petit calibre et d'armes légères illicites, la lutte contre le terrorisme international et les efforts en vue de contrôler le VIH/sida, d'une part, et le maintien et la consolidation de la paix, la promotion de la femme et la protection des droits de l'homme, d'autre part.

Nous exprimons notre reconnaissance au Secrétaire général pour avoir récemment organisé le

Sommet sur le changement climatique en vue de recueillir l'appui politique nécessaire pour « clore le contrat » à Copenhague. Le Suriname espère que la Conférence de Copenhague donnera lieu à un accord aux objectifs ambitieux en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation. Nous espérons que les engagements nécessaires seront pris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux appropriés et pour soutenir les politiques d'adaptation des pays en développement. Les pays qui portent la responsabilité historique des émissions actuelles de gaz à effet de serre dans l'atmosphère devraient prendre la direction des efforts menés dans ce domaine.

M. Shaheed (Maldives), Vice-Président, assume la présidence.

Dans un esprit de responsabilités communes mais différenciées, nous attendons avec intérêt les efforts appropriés d'atténuation que déploieront les pays en développement. En tant que pays à forte couverture forestière où la déforestation est faible, le Suriname continuera de pratiquer la gestion durable de ses forêts. Nous espérons ainsi maintenir et améliorer leurs capacités de stabilisation climatique. Nous attachons une grande importance à la mise en place d'un régime de réduction des émissions de carbone grâce aux forêts qui constituera une incitation positive pour les pays à forte couverture forestière où la déforestation est faible. À cet égard, nous attirons votre attention sur le rapport du Groupe de travail informel sur le financement intérimaire de la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts. Selon ce rapport, si un financement de 15 à 25 milliards d'euros est disponible pour la période 2010-2015, il sera possible, d'ici à 2015, de réduire chaque année de 25 % le taux de déforestation. À ce titre, nous demandons aux institutions et aux États Membres d'appuyer les initiatives de l'ONU pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts en reconnaissance des avantages potentiels que présentent les forêts tropicales dans l'atténuation des effets des changements climatiques.

Le Suriname a exprimé son appui à la promotion du dialogue entre les civilisations et d'une culture de paix dans diverses instances internationales, notamment grâce à la mise en œuvre intégrale du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et à la Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix (résolutions 56/6 et 53/243, respectivement).

Notre démocratie est une illustration de notre quête pour la paix, la sécurité et le développement. Des groupes ethniques divers venant de multiples horizons culturels et de traditions religieuses différentes ont parcouru un long chemin sur la voie de la coexistence et de la coopération harmonieuses et pacifiques. Cette collaboration transparaît dans la représentation politique de notre administration. C'est dans cette atmosphère de valeurs démocratiques, de niveaux élevés de tolérance ethnique et religieuse, que nous édifions une société qui pourra prospérer et s'intégrer à la région et au reste du monde. La coopération, pour parvenir à la paix et à la sécurité internationales et au développement, devrait reposer sur un dialogue constructif et respectueux. Celui-ci devrait être caractérisé par un esprit de tolérance, d'acceptation et de confiance entre les religions, les peuples et les cultures. Seules la confiance et la compréhension mutuelles nous permettront de surmonter les tensions internationales.

Récemment, le Secrétaire général a souligné l'importance de l'éducation pour le développement. L'éducation a toujours été le fondement des perspectives et de la prospérité économiques. Le savoir et les compétences de pointe sont des outils essentiels pour renforcer le potentiel et la croissance économiques, ainsi que le niveau de vie de tous les pays. C'est pourquoi nous devons conjuguer nos efforts pour améliorer la capacité des pays à adopter, diffuser et optimiser les progrès technologiques. Une meilleure coopération internationale aux fins de l'établissement de meilleurs systèmes éducatifs aidera les pays en développement à s'acheminer plus rapidement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les objectifs liés à tous les aspects de l'éducation, de la santé et de l'égalité entre les sexes.

La promotion et la protection des droits de l'homme sont parmi les stratégies les plus efficaces d'élimination des inégalités entre les groupes sociaux ainsi qu'à l'intérieur des pays et entre les pays. C'est pourquoi le Suriname reste attaché à la promotion et à la protection de tous les droits de l'homme.

S'agissant de ce qu'on appelle le crime international suprême – à savoir le crime d'agression –, le Suriname forme l'espoir qu'une décision sera prise très bientôt sur ces éléments constitutifs. La prochaine Conférence d'examen du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui doit se tenir en Ouganda

l'année prochaine, devrait donc se pencher sérieusement sur cette question.

Pendant plus de 60 ans, l'ONU a pu instaurer la confiance et la compréhension entre les États Membres et maintenir la paix dans le monde. Ma délégation réaffirme son engagement en faveur du développement, du respect des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité internationales. Nous continuerons de collaborer au dialogue constructif en vue de contribuer à l'instauration d'un avenir meilleur pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président du Suriname de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Ramdien Sardjoe, Vice-Président de la République du Suriname, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Joseph Boakai, Vice-Président de la République du Libéria

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Libéria.

M. Joseph Boakai, Vice-Président de la République du Libéria, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Joseph Boakai, Vice-Président de la République du Libéria, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Boakai (Libéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation et moi-même avons l'honneur de prendre, pour la deuxième fois, la parole devant l'Assemblée générale au nom de la Présidente, M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, et du Gouvernement et du peuple libériens. Nous félicitons M. Ali Abdussalam Treki et son pays, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, de son élection à la présidence de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, diplomate chevronné, M. Treki mobilisera toute la richesse de son expérience lorsque nous traiterons des questions complexes inscrites à l'ordre du jour de la présente session, tout en nourrissant l'espoir d'un succès retentissant. À ce sujet, ma délégation et moi-même assurons le Président de notre pleine coopération.

Je souhaiterais donc saisir cette occasion pour rendre un hommage bien mérité au précédent Président, S. E. M. Miguel d'Escoto Brockmann, de la République du Nicaragua, pour la manière efficace et compétente dont il a dirigé les travaux de la soixante-troisième session de l'Assemblée. Sa direction ferme et perspicace a été essentielle pour calmer les troubles occasionnés par la grave crise économique et financière mondiale. De même, nous saluons le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, homme d'État visionnaire, pour les efforts inlassables avec lesquels il continue de gérer les affaires de cette Organisation. Son dynamisme et sa détermination sans faille servent de moteur à nos aspirations collectives visant à instaurer la paix, la sécurité et le développement dans le monde.

Le Libéria continue de faire des progrès réguliers sous la direction infatigable de S. E. la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf. Depuis son investiture en janvier 2006 en tant que première femme démocratiquement élue chef d'État d'un pays africain, le Gouvernement a entrepris un certain nombre d'importantes initiatives, destinées à renforcer le dialogue et la réconciliation nationaux.

Le 30 juin 2009, la Commission Vérité et réconciliation a soumis un rapport non édité, qui n'a pas recueilli l'assentiment unanime de la Commission, vu que deux membres ont exprimé des opinions dissidentes. Néanmoins, depuis sa publication, le rapport a suscité un débat national, et la Présidente s'est engagée à travailler avec toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des recommandations, qui doivent être conformes au mandat de la Commission, aux souhaits du peuple libérien et aux lois de notre pays.

Afin de protéger les droits fondamentaux du peuple libérien, la Présidente a aussi nommé les membres de la Commission indépendante des droits de l'homme, qui aura la responsabilité de surveiller l'application du rapport de la Commission Vérité et réconciliation. Selon la Constitution libérienne, les personnes nommées doivent recevoir l'approbation du Sénat libérien, et ce processus est actuellement en cours. Nous avons aussi créé la Commission foncière, et ses membres ont été nommés pour examiner le sujet brûlant des différends fonciers et la nécessité d'une réforme agraire.

Nous notons avec satisfaction l'élaboration du programme national de désarmement, démobilisation, réadaptation et réintégration, exécuté conjointement avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Ce programme s'est achevé avec succès en juillet de cette année. Cependant, le fort taux de chômage, notamment chez les jeunes, reste un problème important.

Le Libéria se réjouit des progrès accomplis dans la reconstitution de ses forces armées, y compris la formation de ses 2 000 membres, avec l'aide de nos partenaires de développement, en particulier les États-Unis d'Amérique. Nous continuons à encourager la sensibilisation à la question de l'égalité des sexes dans ce secteur important de nos efforts nationaux, étant donné qu'il n'y a pour l'instant que 58 femmes dans la nouvelle force.

Des améliorations ont également été enregistrées dans les résultats obtenus par la force réorganisée de la Police nationale du Libéria, avec la création d'une unité d'urgence. Toutefois, la police continue à avoir du mal à atteindre sa pleine capacité opérationnelle dans les secteurs de l'infrastructure, de l'équipement, de la logistique et à répondre à d'autres besoins. Il y a deux semaines, des consultations de partenariat réussies ont eu lieu ici-même à New York, au Siège de l'ONU, concernant le plan stratégique pour la Police nationale du Libéria. Les réponses de nos partenaires, notamment l'Inde, ont été encourageantes. L'objectif du plan stratégique est de mettre en place un programme intégré qui assurerait une doctrine cohérente et une philosophie de formation pour renforcer la continuité. Un plan stratégique semblable est également nécessaire pour le Bureau d'immigration et de naturalisation afin d'améliorer son efficacité et son efficience au contrôle des frontières.

Nous nous réjouissons d'annoncer que le Libéria continue de progresser de manière significative en matière d'administration de la justice et d'instauration de l'état de droit, malgré des obstacles redoutables. Nous avons créé un tribunal spécial pour les crimes sexuels et sexistes violents, qui a commencé à juger des affaires et encourage les victimes à venir témoigner de ces crimes dans un esprit de confidentialité et de justice. Parallèlement, le Gouvernement a également adopté plusieurs cadres et politiques intégrant la question de l'égalité des sexes, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

La reconstruction et le développement après les conflits exigent que tous les Libériens participent aux efforts continus de relèvement et de développement durable. Le Gouvernement encourage et promet donc la participation des femmes dans la sphère dirigeante et dans toutes les autres catégories de la société, en mettant l'accent sur l'éducation des filles.

À ce propos, je voudrais me référer au Colloque international sur l'autonomisation, le rôle de chef de file et le développement des femmes et sur la paix et la sécurité internationales, coorganisé par la Présidente du Libéria, S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, et la Présidente de la Finlande, S. E. M^{me} Tarja Halonen, à Monrovia les 7 et 8 mars 2009, au cours de laquelle a été adoptée la Déclaration de Monrovia, appelant à agir au titre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, et sur les changements climatiques et l'égalité des sexes. Nous tenons à remercier tous nos partenaires et amis de la communauté internationale, y compris les institutions du système des Nations Unies et la MINUL, qui ont contribué au succès du programme.

À cet égard, nous réaffirmons que la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité constate que les femmes, en tant que personnes civiles dans des situations de conflit, sont non seulement des victimes mais aussi des agents puissants de la paix et de la sécurité dans leurs communautés.

Nous reconnaissons également que la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité est une composante importante de la résolution 1325 (2000) en ce qui concerne le viol et la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles. Par conséquent, nous recommandons que le Secrétaire général nomme un envoyé spécial sur les femmes, la paix et la sécurité, qui inciterait les États Membres à appliquer la résolution 1325 (2000) et veillerait à ce que l'on agisse de manière cohérente en prévision de son dixième anniversaire.

Dans le prolongement de la conférence extraordinaire de Monrovia, une réunion parallèle à cette soixante-quatrième session de l'Assemblée générale a été organisée conjointement hier par ces deux femmes dirigeantes exemplaires, ici-même au Siège de l'ONU, pour examiner l'application de la résolution 1325 (2000) et les changements climatiques. Nous les félicitons pour leur excellent travail et nous nous associons à l'appel qu'elles ont lancé à tous les

États Membres, gouvernements et organisations non gouvernementales pour qu'ils appuient la Déclaration de Monrovia. Le Libéria tient à remercier tous les participants à cet événement historique d'avoir renouvelé leur appui au Gouvernement libérien et à la réforme du système des Nations Unies, y compris la nécessité urgente d'établir l'égalité des sexes au sein de ses organes et institutions apparentées.

Le redressement de l'économie libérienne est en voie de devenir un exemple de réussite après un conflit grâce à la direction responsable et aux politiques prudentes menées par S. E. la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf, conjuguées à un partenariat très constructif avec la communauté internationale. Nous n'oublions pas qu'aucune aide étrangère, quelle qu'elle soit, ne peut transformer un pays sans une forte autorité morale et de solides compétences techniques et sans engagement en faveur de l'amélioration du bien-être de ses citoyens. C'est à partir de ce constat que le Gouvernement a mis au point la stratégie de réduction de la pauvreté et a consolidé un partenariat stratégique avec des États et organisations amis au sein de la communauté internationale.

Le pays a enregistré une croissance économique de 7 % et celle-ci devrait s'établir à 5 % cette année, principalement en raison des incidences néfastes de l'effondrement de l'économie mondiale sur la demande de nos matières premières et de la réduction de l'apport de capitaux. Les recettes nationales ont augmenté de 25 % l'an dernier. Nous avons créé un climat plus propice aux affaires et aux investissements en mettant en œuvre le concept de « One Stop Shop » (guichet unique) dans le but de relancer le développement du secteur privé et de créer des emplois.

Nous avons remis en état, au total, environ un millier de kilomètres de routes principales et secondaires afin de relier des localités qui étaient isolées de l'administration centrale à la suite de 14 années de crise civile. Une stratégie solide et globale de réforme de la fonction publique a été mise en place et constitue un élément essentiel de la réforme du secteur public. En outre, la Présidente a lancé une politique d'enseignement primaire obligatoire et gratuit, l'accent étant mis particulièrement sur les filles, souvent victimes de préjugés institutionnalisés et de mauvais traitements.

Nous avons entrepris plusieurs réformes économiques et mis en place la Commission

anticorruption afin de créer un climat transparent et prévisible en matière de transactions commerciales et d'investissements et de favoriser l'investissement étranger direct.

Le Libéria a également réalisé des avancées considérables vers la réalisation des objectifs d'allègement de la dette prévus dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Une fois qu'il aura rempli les conditions requises, le pays aura la possibilité de contracter des emprunts sur les marchés financiers internationaux et d'accepter des prêts.

Si le Libéria a accompli et continue d'accomplir des progrès impressionnants vers la consolidation de la paix, les acquis demeurent fragiles. Dans des situations d'après conflit telle celle que nous connaissons, la stabilité est liée au développement. De faibles capacités institutionnelles dans le domaine de l'état de droit, associées à l'absence de possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes, continuent de menacer la poursuite des progrès.

En prévision de la tenue d'élections générales en 2011, nous devons mener ces initiatives à bien pour engager pleinement le pays sur la voie de la stabilité et de la démocratie. Un développement socioéconomique soutenu et durable devrait ainsi favoriser le bon déroulement du processus électoral.

Les États membres de l'Union du fleuve Mano – le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire – continuent d'accueillir un nombre important des réfugiés de la sous-région ressortissants de ces pays. À titre d'exemple, plus de 65 000 réfugiés libériens seraient dispersés à travers l'Afrique de l'Ouest, ce qui pose des problèmes d'ordre humanitaire nécessitant une action urgente en ce qui concerne les mouvements transfrontières. C'est pourquoi nous continuons d'appeler à une accélération de l'aide au développement et à l'assouplissement des conditions strictes dans ce domaine afin que le Libéria puisse demeurer un modèle de démocratie et de reconstruction après un conflit.

Sur ce point, le Libéria, en tant que jeune démocratie, a besoin de la compréhension et de l'appui de la communauté internationale au moment où le pays réalise des avancées en matière de droits de l'homme, de transparence, de lutte contre la corruption et de bonne gouvernance, ces questions étant placées au premier rang des préoccupations du Gouvernement.

À cet égard, le Gouvernement et le peuple libériens sont sincèrement reconnaissants au Conseil de sécurité d'avoir prorogé d'un an le mandat de la MINUL et d'avoir de nouveau demandé à celle-ci de contribuer à créer un environnement propice au déroulement pacifique des élections législatives et présidentielles de 2011. L'importance cruciale de cette transition démocratique ne saurait être trop soulignée au moment où nous saluons les hommes et les femmes de la MINUL pour leur courage héroïque et leurs sacrifices en faveur du maintien de la paix.

La question des mouvements transfrontières déjà évoquée prouve que la sécurité et la stabilité des pays de la sous-région membres de l'Union du fleuve Mano sont inextricablement liées et que les progrès accomplis dans un de ces pays ne peuvent être dissociés de ceux réalisés dans un autre État membre. Des élections seront bientôt organisées en Côte d'Ivoire et en Guinée. En sa qualité de Présidente de l'Union du fleuve Mano et de membre du Groupe de contact international pour la Guinée, la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf invite instamment l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale à continuer de jouer un rôle constructif en Guinée tout en appelant au respect de l'accord initial afin de garantir une transition sans heurt vers la démocratie dans ce pays.

Les mouvements transfrontières entre les pays membres de l'Union du fleuve Mano sont de plus en plus complexes et posent de plus en plus de difficultés en raison du nombre croissant d'affaires de trafic de drogues illicites, ou de traite des personnes et d'autres formes de criminalité transnationale organisée dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et au-delà. Il faut donc de toute urgence qu'une action internationale collective soit menée pour lutter contre ces activités criminelles qui menacent la paix et la sécurité régionales.

Le Libéria appuie la décision des dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe de lever les sanctions imposées par l'ONU au Zimbabwe. Nous sommes encouragés par le maintien de l'accord de partage du pouvoir entre les parties au moment où le pays tente de se relever.

S'agissant de la Somalie, nous notons avec regret que la situation continue de se détériorer dans ce pays. Compte tenu de la conjoncture très difficile qui y règne, le Libéria encourage la communauté

internationale à s'engager de nouveau à apporter un appui logistique et financier aux actions de maintien de la paix menées par l'Union africaine en vue de rétablir la paix dans ce pays. Le Libéria, en tant que bénéficiaire d'opérations de maintien de la paix, condamne énergiquement le meurtre barbare de 17 soldats de la paix de l'Union africaine commis récemment en Somalie.

Concernant le Darfour, nous nous réjouissons de la volonté exprimée par toutes les parties de mettre un terme aux hostilités armées et de trouver une solution politique au problème afin de garantir une paix durable pour toutes les populations de cette région.

Le Libéria se félicite de l'organisation par le Secrétaire général du Sommet sur les changements climatiques, qui vient de s'achever. Nous sommes fermement convaincus qu'une action doit être menée d'urgence pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour aider tous les États Membres, notamment les pays en développement, à faire face de manière appropriée aux incidences négatives de ce phénomène mondial.

Le Libéria continue de s'associer à l'appel en faveur d'un Conseil de sécurité démocratique qui traduise les réalités du XXI^e siècle. Le monde d'aujourd'hui est très différent et bien plus complexe que celui que nous connaissions dans les années 40, quand cette Organisation a vu le jour.

Le Libéria appuie les opérations de maintien de la paix visant à éteindre les flammes de la guerre. Cependant nous voudrions souligner les avantages qu'il y a à mettre en place un dispositif d'alerte rapide qui permettrait de gérer les situations potentiellement explosives avant qu'elles ne dégénèrent en conflits à part entière, lesquels ne laissent que des choix douloureux.

En outre, il importe que la communauté internationale accorde une assistance et un régime spéciaux aux pays qui sortent d'un conflit afin de les protéger des chocs qui surviennent dans le système mondial, telle l'actuelle crise financière internationale. Ces bouleversements ont souvent pour effet d'annuler les bénéfices tirés du rétablissement de la paix dans les pays sortant d'un conflit.

C'est pourquoi le Libéria se félicite de l'empathie et de l'appui que lui a témoigné la communauté internationale pour reconstruire ses institutions

détruites par un conflit civil prolongé. La crise financière mondiale actuelle risque d'ébranler l'appui des donateurs à notre programme de renouveau national, ce qui compromettrait l'apport d'investissement direct étranger et la fourniture des services sociaux qui font tant défaut.

Une conséquence de l'incapacité du Gouvernement à fournir ces services de base à la population pourrait être d'encourager des actes de déstabilisation préparés à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Il est plus économique de prévenir ces dangers que de devoir mobiliser, pour y faire face, des ressources déjà en train de se raréfier, et pour un coût beaucoup plus élevé, parfois même énorme sur le plan humain et matériel.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre appui indéfectible au Président de l'Assemblée générale. J'espère qu'ensemble nous ferons avancer la cause de l'humanité et nous rendrons le monde véritablement meilleur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République du Libéria de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Joseph Boakai, Vice-Président de la République du Libéria, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Raila Amollo Odinga, Premier Ministre de la République du Kenya

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République du Kenya.

M. Raila Amollo Odinga, Premier Ministre de la République du Kenya, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Raila Amollo Odinga, Premier Ministre de la République du Kenya, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Odinga (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Président à qui revient l'honneur singulier d'avoir été choisi pour présider la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je tiens à l'assurer de l'appui sans réserve de ma délégation alors qu'il assume la responsabilité essentielle d'unir les États

Membres autour de notre quête commune d'un monde plus humain, plus sûr, plus uni et plus prospère.

Il y a peu, cet objectif insaisissable nous est apparu un moment enfin à portée de main, mais de nouvelles et multiples difficultés se sont conjuguées pour le rendre encore plus inaccessible. Il est donc fort encourageant de voir que le monde se tourne vers l'ONU pour trouver le moyen de surmonter ensemble et à l'échelle mondiale les difficultés les plus inextricables auxquelles se heurte l'humanité. Il est de plus en plus admis que si nous agissons ensemble, nous pourrons nous en sortir, alors que si nous agissons séparément, nous ne pourrons que nous enliser.

À une époque, les puissants ont méprisé la capacité de rassemblement de cette institution. Aujourd'hui, les choses changent et, à cet égard, je voudrais remercier le Président des États-Unis, qui occupe une place tout à fait à part dans le cœur des Africains, et des Kenyans en particulier, d'avoir mercredi si éloquemment souligné le rôle central de l'ONU pour trouver des solutions communes.

Afin que l'ONU soit mieux à même de relever ces défis, nous devons continuer à préconiser sa réforme. Le Conseil de sécurité, en particulier, doit être élargi et rendu plus démocratique et mieux représentatif des réalités d'aujourd'hui. Cet élargissement doit notamment passer par l'attribution à l'Afrique de sièges permanents et dotés du droit de veto pour.

Le monde ne peut plus continuer à marginaliser un continent qui abrite près d'un milliard de personnes. Cela est une erreur sur le principe, mais surtout et plus encore, dans la pratique. Nous ne trouverons pas de solutions durables à nos difficultés tant qu'une si grande partie de l'humanité ne se verra accorder qu'une si petite place dans cette quête de la paix.

Le monde sait clairement désormais que pour instaurer la paix, il faut commencer par assurer la survie de la planète. Je voudrais donc remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon d'avoir convoqué la réunion de haut niveau sur les changements climatiques, qui a permis de placer ce problème au centre des préoccupations mondiales. Aucun autre problème n'unit aussi solidement les peuples du monde entier.

Malheureusement, la décision visionnaire, prise lors du Sommet mondial des Nations Unies de 2005,

d'étudier la possibilité de mettre en place un cadre institutionnel plus cohérent en matière de gouvernance environnementale internationale n'a donné aucun résultat. Cela est d'autant plus inacceptable aujourd'hui que les changements climatiques sont bel et bien devenus le défi le plus pressant de notre temps. Nous demandons donc que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de Nairobi soit élevé au rang d'institution centrale chargée des nombreuses conventions relatives à l'environnement.

Nous avons constaté à regret la multiplication des centres chargés de questions d'environnement. Cela diminue l'efficacité de leurs efforts et donne parfois même lieu à des actions contradictoires. L'Office des Nations Unies à Nairobi devrait maintenant être élevé au même rang que l'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies à Vienne afin qu'il puisse fournir un appui global à tous les États Membres et à toutes les organisations qui luttent pour s'adapter à un nouveau modèle d'une économie verte, durable et dynamique.

Dans le cas contraire, les vies de milliards de personnes seront en péril. Déjà, comme l'a souligné le Secrétaire général mercredi, 100 millions de personnes supplémentaires risquent de passer sous le seuil de la pauvreté cette année en raison des revers dus aux changements climatiques. Les marchés sont peut-être en train de rebondir, mais les emplois et les revenus, eux, ne le sont pas. Cette évolution ne laisse rien augurer de bon pour l'avenir.

Je dois dire hélas que mon pays est emblématique des malheurs provoqués par des années d'excès effrénés dans la mauvaise gestion de l'environnement aux niveaux mondial et local. La fonte des glaces du Mont Kenya et du Kilimandjaro tout proche, la destruction de vastes pans de nos forêts autrefois si belles, l'assèchement de nos fleuves à grand débit, l'intensification des cycles de sécheresse et d'inondations, la propagation du paludisme aux régions situées en altitude au fur et à mesure que la température augmente, sont autant de conséquences de l'activité humaine à l'intérieur et hors de nos frontières. Par conséquent, la solution exige d'agir sur les deux fronts.

Le plus grand défi pour nous, je le crains, est celui qui est imposé de l'extérieur. À l'instar du reste de l'Afrique, nous ne produisons qu'une infime proportion des émissions qui entraînent un

réchauffement rapide de la planète et compromettent gravement notre capacité à produire des quantités suffisantes d'aliments et d'énergie et à gérer des approvisionnements durables en eau. Nos économies sont désorganisées. Nous sommes victimes des actes et des manquements des pays riches, et par conséquent nous avons besoin d'une aide financière considérable et d'investissements du secteur privé, afin d'inverser le cours des événements. La communauté mondiale doit convenir à Copenhague de mesures concrètes.

Mais nous, au Kenya, nous ne voulons pas jouer à qui blâme qui ou attendre que l'action internationale se concrétise. Nous avons déjà commencé à prendre des décisions politiques très sévères afin d'arrêter ces ravages. Notre objectif immédiat est de restaurer complètement notre plus important château d'eau, la célèbre forêt de Mau, ainsi que quatre autres châteaux d'eau du pays. Nous avons également lancé une vaste campagne de reboisement visant à planter 7 milliards d'arbres, ce qui restaurera les réservoirs de carbone qui nous ont permis autrefois d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et énergétique. Nous avons également entrepris un programme intensif pour passer rapidement, pour la production d'énergie, à l'utilisation de technologies vertes qui utilisent un capital dont nous disposons à profusion – le vent et le soleil, mais surtout à l'énergie géothermique qui pourrait plus que doubler notre production actuelle d'énergie dans les quatre années à venir.

Pour l'ensemble de ces programmes, nous sommes en train de mobiliser des ressources locales, mais nous aurons besoin d'une assistance et d'investissements importants pour atteindre notre objectif, qui est de parvenir à l'autosuffisance de manière écologique. Les nations riches ont reconnu qu'il est dans leur propre intérêt de promouvoir de tels engagements écologiques dans les pays en développement, mais il faudrait améliorer les mécanismes en place par l'intermédiaire desquels ils peuvent appuyer de tels programmes et accroître leur efficacité de sorte qu'ils puissent libérer rapidement des fonds.

Nous appuyons donc la proposition du Premier Ministre britannique, Gordon Brown, de créer un fonds de 100 milliards de dollars et demandons instamment, dans le même temps, aux pays du G-8 de mobiliser et décaisser rapidement les 20 milliards de dollars qu'ils ont promis pour renforcer la production alimentaire. Nous avons besoin d'une assistance immédiate pour

nourrir les 10 millions de Kényans qui souffrent actuellement de la faim, faute de quoi ils connaîtront très rapidement la famine. La semaine dernière encore, nous avons déclaré l'état de catastrophe nationale; il faudra 500 millions de dollars pour y faire face, dont 250 millions seront tirés de nos propres ressources, et nous lançons un appel urgent à nos partenaires de développement afin qu'ils nous fournissent les 250 millions restants.

Des dizaines de milliers de têtes de bétail ont péri. Ces ravages sont dus essentiellement aux changements climatiques. Nous avons déjà connu des sécheresses, mais elles se produisent plus fréquemment aujourd'hui et ont des effets plus graves. Une année de sécheresse c'est déjà assez difficile, mais les pluies nous ont fait défaut pendant quatre saisons consécutives. Nous appelons nos bienfaiteurs, qui sont nombreux, à nous aider face à cette terrible crise. Afin d'atténuer les souffrances, nous avons appelé à une mobilisation générale – y compris de l'armée – pour apporter des secours à la population, et creuser des puits et apporter de l'eau dans les régions qui ont en le plus besoin.

Je suis très fier de dire que malgré les terribles violences post électorales et les revers multiples qui ont suivi et ont rendu la réconciliation et la reconstruction encore plus difficiles, notre peuple a fait preuve d'une maturité et d'une résistance extraordinaires pour relever des défis sans précédent. Nous avons pu surmonter l'amertume suscitée par les élections grâce à un accord que nous avons signé avec l'aide de l'Union africaine et grâce à la médiation de Kofi Annan, ainsi qu'avec le soutien du Secrétaire général Ban Ki-moon qui s'est rendu en personne au Kenya au plus fort de la crise – et nous lui en sommes profondément reconnaissants.

J'en viens à présent à une région où la paix ne règne pas et qui est source de grande préoccupation pour la communauté internationale – il s'agit de la Somalie. En tant que voisin immédiat ayant une forte population de Kényans de souche somali, nous avons fait plus que tout autre pays pour aider la Somalie à surmonter ses divisions et ses conflits. Nul n'est plus désireux que nous d'aider à la défaite des forces de l'extrémisme en Somalie, qui ont tant de pouvoir parce qu'elles bénéficient de l'aide d'éléments extérieurs. L'afflux incessant de réfugiés, d'armes de petit calibre et d'armes légères en provenance de Somalie est la source principale de l'insécurité dans notre pays.

La plus récente conséquence de cette insécurité est la perturbation par la piraterie du commerce international sur l'une des routes maritimes les plus empruntées du monde. En dépit des risques ainsi encourus, le Kenya a mis à disposition des locaux pour la détention et le jugement de pirates présumés, en vertu de son obligation internationale de promouvoir la paix. Nous avons également proposé d'accueillir une conférence organisée par l'ONU sur les moyens de coordonner les actions et de lutter plus efficacement contre le fléau de la piraterie. En retour, nous demandons à la communauté internationale de reconnaître nos nombreux sacrifices et de nous aider à porter les lourds fardeaux que constituent les réfugiés et la sécurité.

L'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine ont recommandé au Conseil de sécurité de l'ONU d'imposer une zone d'interdiction de survol et le blocus des aéroports et ports aux mains des insurgés afin de prévenir l'entrée d'armes. Le Kenya appuie pleinement leur position. Il incombe maintenant au Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter que la Somalie ne sombre encore plus dans l'anarchie.

Pour que la recherche de la paix en Somalie aboutisse, nous devons admettre que l'accent mis à l'heure actuelle essentiellement sur le recours à la force n'a pas réussi à freiner la montée de l'extrémisme. En fait, les crises en matière de sécurité et sur le plan humanitaire sont pires que jamais. Nous devons donc adopter une approche plus globale pour contrer les extrémistes – une approche qui suppose que l'on encourage le Gouvernement fédéral de transition à donner effet de manière plus agressive à son engagement en faveur d'un processus politique plus inclusif, en faisant participer au Gouvernement toutes les forces qui renoncent à la violence. Cette ouverture du Gouvernement en direction des modérés ne peut donner de bons résultats qu'avec un plus grand appui de la communauté internationale. Il est regrettable que les nombreuses promesses faites à la Conférence des donateurs de Bruxelles n'aient pas encore été honorées. Je demande à tous ceux qui n'ont pas honoré leurs promesses de le faire immédiatement.

Pour revenir à la crise économique mondiale, il est reconnu maintenant que l'une de ses principales causes est la faiblesse du système financier international. Nous devons consolider et promouvoir un multilatéralisme véritable avec, au centre, l'ONU.

Nous devons réformer les institutions internationales de gouvernance financière pour qu'elles puissent prévenir les crises et y apporter des réponses plus efficaces et plus équitables.

Les idéaux et les principes de l'ONU sont, aujourd'hui plus que jamais, le plus sûr espoir d'un monde plus prospère et plus équitable. Le multilatéralisme dans cette ère de mondialisation est le seul moyen sûr de garantir la paix, le développement et l'unité à un moment où le monde connaît tant de divisions. Nous avons besoin d'un véritable partenariat entre les toutes nations et tous les peuples, afin que chacun sente qu'il ou elle joue un rôle essentiel dans la prise des décisions nationales et internationales.

M. Martínez (El Salvador) Vice-Président, assume la présidence.

Finalement, dans les nations démocratiques, le vote d'une personne est égal à celui de toutes les autres, indépendamment de leur pouvoir ou de leur richesse. C'est le principe qui doit être en fin de compte appliqué dans l'ensemble du système international.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République du Kenya de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Raila Amollo Odinga, Premier Ministre de la République du Kenya, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocation du Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande.

M. John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, est escorté à la tribune.

Allocution de M. John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande

Le Président par intérim (parle en espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Key (Nouvelle-Zélande) (parle en maori; texte anglais fourni par la délégation) : Aux pouvoirs, aux voix, aux quatre vents : je vous salue tous.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je me suis adressé à l'Assemblée en te reo maori, la langue autochtone de la Nouvelle-Zélande, et je vous transmets les salutations chaleureuses de tous les Néo-Zélandais.

Je suis profondément honoré de conduire, pour la première fois, la délégation de la Nouvelle-Zélande à l'Assemblée générale. Comme l'a fait chaque Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, depuis 1945, je suis ici aujourd'hui pour réaffirmer l'engagement de mon pays envers l'ONU et la Charte des Nations Unies.

Les Membres fondateurs de l'ONU se sont réunis à San Francisco en 1945 pour créer cette Organisation, sur les cendres de la guerre la plus destructrice et de la plus sombre crise de l'histoire moderne. Ils croyaient en la plus grande liberté d'un monde où l'action collective pourrait prévenir des crises communes. Ils croyaient en l'état de droit grâce auquel tous les États seraient tenus au respect d'une norme universelle et en un monde où tous les peuples, toutes les croyances et toutes les cultures pourraient s'épanouir. Ils croyaient en un avenir dans lequel tout être humain serait à l'abri du besoin et de la peur. Et ils voulaient une organisation et une structure internationales qui pouvaient apporter ces bienfaits.

La Nouvelle-Zélande a joué un rôle actif parmi ces Membres fondateurs à San Francisco. Et, en tant que petit pays indépendant et diversifié du Pacifique, la Nouvelle-Zélande a toujours un intérêt à défendre au sein de l'ONU – ce grand lieu de rassemblement de tous les États.

J'ai personnellement bénéficié des efforts déployés pour garantir ces idéaux. Ma famille a fui les persécutions en Europe, et j'ai eu le privilège de grandir dans un nouveau monde où un fils d'immigrants peut se voir octroyer à présent le privilège extraordinaire de diriger son pays et de prendre, en son nom, la parole devant l'Assemblée.

Nous nous réunissons à un moment où de nombreux défis sont à relever. Avec 130 chefs d'État et de Gouvernement rassemblés ici cette semaine, la présente session de l'Assemblée générale nous offre, depuis le Sommet mondial de 2005, la meilleure occasion de réaffirmer notre détermination collective. La Nouvelle-Zélande veut saisir cette occasion. Aujourd'hui, je mettrai l'accent sur certaines des questions les plus pressantes qui requièrent des réponses collectives de notre part.

La crise de l'économie mondiale se poursuit. Nous devons demeurer déterminés dans nos efforts visant à stabiliser l'économie mondiale, afin de permettre un retour à une croissance durable. La Nouvelle-Zélande se félicite des actions entreprises par le Groupe des Vingt (G-20) au cours de l'année écoulée. Mais, tout en saluant ces efforts, nous lançons un appel au G-20, pour qu'il tienne compte des voix des petites économies du monde et veille à ce qu'elles soient également entendues lors des processus décisionnels mondiaux.

La mise en place d'échanges libres et équitables sera le principal moyen de sortir les pays en développement de la pauvreté et d'apporter plus de prospérité à tous. En conséquence, un élément essentiel de notre réponse à la crise économique mondiale doit être de conclure par un accord ambitieux et équilibré le Cycle de négociations commerciales mondiales de Doha. Un accord véritablement mondial qui prévoit une réduction des tarifs douaniers, l'élimination des subventions à l'exportation, une réduction des subventions intérieures et un accès accru au marché, aura des conséquences bénéfiques pour tous les États. À un moment où tous les pays sont durement touchés par la crise économique actuelle, tout retard supplémentaire est inexcusable.

En tant que l'une des premières économies véritablement ouvertes, la Nouvelle-Zélande est indéfectiblement attachée à la libéralisation du commerce et à la conclusion d'accords de libre-échange aux niveaux bilatéral, régional et mondial. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général à la suspension immédiate de la réglementation des prix et d'autres restrictions au commerce des produits agricoles, afin de réduire la flambée des prix des denrées alimentaires et d'aider des millions de personnes à faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires la plus élevée que le monde ait connue en 30 ans.

En conséquence, je lance un appel à tous les États et à tous les groupements qui ont violé leurs engagements et ont réintroduit des mesures protectionnistes de revoir leur position. Ces actions sont aussi nuisibles qu'inacceptables. Le secteur de l'agriculture qui est si important pour les pays en développement en particulier, est l'un des plus touchés.

L'augmentation de la pauvreté est le résultat de la crise économique. La Nouvelle-Zélande est,

naturellement, fière des efforts du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), visant à renforcer sa place en tant que plus grand organisme de développement des Nations Unies chargé des questions de pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour sa part, la Nouvelle-Zélande s'engage à continuer d'accroître son aide publique au développement, clairement axée sur la région des îles du Pacifique. L'efficacité de l'aide est tout aussi importante que la quantité de l'aide fournie. C'est pourquoi, le mois dernier, nous avons pris un engagement en faveur de l'application du Pacte de Cairns, qui renforcera la coordination du développement dans les îles du Pacifique.

Cette année, l'Assemblée générale doit accorder une plus grande attention au défi que posent les changements climatiques. Les changements climatiques requièrent une action novatrice et une riposte mondiale. Le monde ne peut pas se permettre d'envisager un échec à Copenhague. Une volonté politique est requise, et elle est présente.

Au cours du Sommet sur le changement climatique qui s'est tenu cette semaine, les dirigeants des trois plus grandes économies du monde ont montré qu'ils étaient déterminés à la fois à faire de Copenhague un succès et à agir eux-mêmes. Tous les pays doivent prendre des mesures qui reflètent leur situation, leurs responsabilités et leurs capacités individuelles.

Pour sa part, la Nouvelle-Zélande est déterminée à parvenir à un accord durable et utile sur le changement climatique – un accord efficace tant sur le plan écologique qu'économique. J'ai fixé un objectif pour la Nouvelle-Zélande, qui est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 10 à 20 % en deçà des niveaux de 1990 d'ici 2020, si nous parvenons à un accord global mondial. Cela représente une baisse de 35 à 42 % par habitant par rapport à 1990.

La Nouvelle-Zélande est tout à fait consciente que la plus grande partie de nos émissions de gaz à effet de serre provient des émissions de méthane du bétail, que jusqu'à présent aucune technologie n'a pu réduire. Dans le même temps, nous sommes fiers de jouer le rôle de producteur alimentaire mondial et de pouvoir contribuer à garantir la sécurité alimentaire de la population mondiale.

Le défi consiste pour nous à trouver un moyen de concilier la croissance de la production agricole et la nécessité de réduire les émissions et d'atteindre nos objectifs en matière de changement climatique.

Ce n'est pas simplement un défi pour la Nouvelle-Zélande, c'est un défi pour le monde entier. Les émissions agricoles représentent 14 % des émissions mondiales. Ces émissions vont augmenter à mesure qu'augmentera la demande alimentaire. Pourtant, le seul moyen que nous connaissons jusqu'à présent pour réduire les émissions agricoles est de réduire la production, ce qui n'est pas une solution acceptable – ni pour la Nouvelle-Zélande, ni pour un monde en expansion qui cherche à être à l'abri de la faim.

Nous devons trouver une meilleure façon de relever ce défi. De mon point de vue, nous devons nous inspirer du pouvoir et des possibilités de la science. Tout comme elle est fière de ses producteurs agricoles, la Nouvelle-Zélande est fière du rôle qu'elle joue dans la recherche agricole. Cette recherche a permis de réaliser des progrès scientifiques et technologiques qui ont amélioré la production et ont permis de nourrir pratiquement des millions de personnes.

Cependant, faire avancer la recherche en matière de réduction des émissions exige un tel engagement qu'il dépasse la capacité de n'importe quel pays. C'est un défi qui exige une action collective, et c'est pour une action collective que je plaide aujourd'hui.

La Nouvelle-Zélande a mis au point une proposition d'alliance mondiale pour la réduction des émissions agricoles. Cette alliance entreprendrait des recherches internationales et investirait dans de nouvelles technologies et pratiques afin de contribuer à réduire les émissions imputables à l'agriculture. Elle viserait également à assurer une meilleure coordination des efforts existants.

Une alliance mondiale peut nous permettre de trouver des solutions plus rapidement, de mieux utiliser l'argent qui est dépensé dans le monde et d'encourager les pays et les entreprises à faire plus. Nous sommes enchantés de l'intérêt qu'a suscité notre proposition jusqu'à maintenant, et nous allons continuer d'œuvrer avec nos partenaires pour explorer le concept. Aujourd'hui, j'appelle les autres producteurs agricoles du monde à être à la hauteur de ce défi et à s'associer à la Nouvelle-Zélande dans ce projet de recherche.

Je voudrais maintenant aborder certaines des crises que nous devons affronter en matière de sécurité. Hier, j'ai eu l'honneur d'assister à la réunion de haut niveau du Conseil de sécurité sur le désarmement et la non-prolifération. En tant que représentant d'un pays qui est fier d'avoir toujours promu le désarmement et la non-prolifération nucléaires, j'ai trouvé encourageantes les manifestations d'appui à l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous devons tous profiter pleinement de ce moment historique pour faire avancer le programme de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous devons à notre génération et aux générations futures de concrétiser notre vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. En tant que pays qui est fier de n'être pas doté d'armes nucléaires et qui occupe une place de premier plan dans ce débat depuis les années 70, la Nouvelle-Zélande se tient prête à jouer son rôle.

Nous sommes optimistes quant aux perspectives de progrès. La semaine dernière, la Nouvelle-Zélande a présidé la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne (Autriche). Prévenir la prolifération des armes nucléaires par la mise en place de garanties conformes au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un des piliers des travaux de l'Agence. L'année prochaine aura lieu la conférence d'examen quinquennale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Nouvelle-Zélande va s'employer activement avec ses partenaires de la Coalition pour un nouvel agenda à faire en sorte que cette conférence aboutisse à un résultat utile et nous rapproche d'un monde véritablement sûr.

Nous allons également continuer de lutter contre les conséquences humanitaires néfastes des armes classiques. Nous ferons tout pour parvenir à un résultat solide et orienté vers l'action lors de la deuxième conférence d'examen de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel qui aura lieu cette année.

Avec le recul, je suis fier du rôle qu'a pu jouer la Nouvelle-Zélande dans les négociations concernant la Convention sur les armes à sous-munitions. Le Gouvernement juge prioritaire l'adoption d'une loi qui nous permette de ratifier ce traité très important. La Nouvelle-Zélande continue également de jouer son rôle en matière de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Le maintien de la paix demeure l'une des tâches essentielles de l'Organisation et l'une des responsabilités les plus solennelles de ses Membres. Les missions de maintien de la paix de l'ONU ont été certes sensiblement renforcées depuis qu'elles ont été mises à rude épreuve pendant les années 90, mais elles doivent répondre aujourd'hui à de lourdes attentes.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux civils et aux militaires qui risquent leur vie pour défendre la paix et être à la hauteur des idéaux de la Charte des Nations Unies. Assurer aux missions de maintien de la paix la plus grande efficacité et rapidité d'intervention reste donc l'une des priorités les plus urgentes de l'Organisation.

L'ONU fournit la base légale – et souvent l'efficacité opérationnelle – qui permet à nos efforts communs de déboucher sur la réalisation et le maintien de la paix et de la sécurité. La Nouvelle-Zélande est fermement décidée à appuyer les opérations de maintien de la paix de l'ONU – tant ses propres opérations que celles à qui elle a donné mandat, comme celles auxquelles nous participons en Afghanistan, dans les Îles Salomon et au Timor-Leste.

Cependant, l'ONU s'est trop souvent trouvée dans l'incapacité de répondre aux crises nouvelles. La Nouvelle-Zélande appuie donc fermement le concept de la responsabilité de protéger. Je me félicite que le récent débat de l'Assemblée générale sur cette responsabilité ait jeté des bases solides pour sa mise en œuvre.

La Nouvelle-Zélande appuie également résolument la Cour pénale internationale (CPI). L'un des principes fondamentaux de nos systèmes juridiques nationaux est que les délinquants doivent être traduits en justice. La CPI est le mécanisme qui permet d'appliquer ce même principe aux personnes accusées des crimes internationaux les plus graves.

La Nouvelle-Zélande prend très au sérieux ses responsabilités en matière de réalisation et de maintien de la paix et de la sécurité, dans sa région et dans le monde. Je confirme donc avec plaisir la candidature de mon pays à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2015-2016 lors des élections de 2014. En présentant sa candidature, la Nouvelle-Zélande agit en tant qu'État désireux de faire respecter la primauté du droit sur le plan international et de faire entendre la voix énergique de petits États du Pacifique aux

principes bien ancrés qui, comme le nôtre, croient en un monde plus juste et plus sûr.

Nous avons tous quelque chose à gagner d'un monde où règnent la paix et l'état de droit, où tous les États n'ont rien à craindre pour leur sécurité et peuvent prospérer, et où chacun peut jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentaux qui lui sont garantis dans la Charte.

Mais nous savons également que les solutions aux problèmes auxquels nous sommes tous confrontés ne se trouvent pas dans les objectifs auxquels nous aspirons ou les promesses que nous avons faites qui peuvent être – et sont trop souvent – rapidement et doucement oubliés et ignorés. Des décisions difficiles et pragmatiques doivent être prises. Des solutions applicables doivent être mises en œuvre.

Nous savons qu'une action collective efficace est dans l'intérêt national à long terme de chaque pays. La Nouvelle-Zélande était convaincue de cela en 1945 et je m'engage de nouveau à agir pour être à la hauteur des idéaux de la Charte des Nations Unies, ici, dans cette auguste salle, ce soir.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, est escorté de la tribune.

**Allocution de M. Milo Dukanović,
Premier Ministre du Monténégro**

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Monténégro.

S. E. M. Milo Dukanović, Premier Ministre du Monténégro, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Milo Dukanović, Premier Ministre du Monténégro, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Dukanović (Monténégro) (*parle en monténégrin; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Ali Abdussalam Treki pour son élection à la présidence de la soixante-quatrième session de

l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous lui souhaitons plein succès dans son travail et l'assurons du soutien sans faille du Monténégro.

Je tiens également à remercier l'ancien Président, M. Miguel d'Escoto Brockmann, pour ses efforts et sa contribution personnelle dans l'exercice de cette difficile mission.

Dans le même temps, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour ses efforts remarquables à la tête de l'Organisation en ces temps difficiles.

Comme l'ont dit de précédents orateurs, compte tenu des effets de la crise économique et financière mondiale et des crises alimentaire et énergétique connexes, des changements climatiques et de la pandémie de grippe sur la croissance et le développement économique et social, la politique et les relations mondiales, y compris sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, seul un effort mondial coordonné et concerté peut avoir des résultats positifs.

Pour répondre aux défis actuels, nous devons donc mettre en commun toutes nos capacités et nos ressources et faire preuve d'une forte volonté politique. À cet égard le premier rôle appartient à l'ONU, l'instance multilatérale la plus importante au monde.

Le Monténégro, pays qui prône l'égalité des peuples et des nations dans les relations internationales, est pleinement déterminé à participer activement aux efforts visant à élaborer une réponse mondiale aux défis d'aujourd'hui. La préservation de la paix et de la sécurité grâce à des activités visant à mettre en place un environnement politique, économique, social et culturel propice à l'application et au respect du droit international, l'état de droit et la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont les principaux principes sur lesquels reposent les priorités de la politique étrangère monténégrine.

À cet égard, le Monténégro reste vivement attaché aux principes et buts fondamentaux de la Charte des Nations Unies, qui impliquent un règlement pacifique des différends et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Une coopération forte avec les pays voisins et la stabilité régionale sont les principes fondamentaux de

la politique étrangère du Monténégro et une condition préalable pour faire avancer les processus visant à assurer sa plus large intégration. Depuis la précédente session de l'Assemblée générale, nous sommes passés à une nouvelle phase plus exigeante du processus d'intégration européenne et euro-atlantique. Nous sommes particulièrement encouragés par les progrès dynamiques réalisés par le Monténégro vers l'adhésion à l'Union européenne (UE) et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Nous espérons que dans un avenir proche la Commission européenne rendra un avis sur le niveau de préparation du Monténégro à son adhésion à l'UE et nous espérons également être invités par l'OTAN à nous s'associer à son plan d'action pour l'adhésion, ce qui sera une occasion de donner un nouvel élan aux deux processus d'intégration.

Étant donné les effets considérables de la crise économique et financière mondiale sur le développement socioéconomique global, les informations les plus récentes émanant des marchés financiers mondiaux sont encourageantes et indiquent que la fin de la crise mondiale pourrait avoir lieu plus tôt que prévu. Cependant, pour garantir un développement économique soutenu, une aide accrue, la mise en œuvre des accords commerciaux et la réalisation de la solidarité internationale sont des impératifs si l'on veut répondre aux besoins des plus pauvres et des plus vulnérables dans le monde.

Comme le relèvement sera long et progressif, tous les pays, sous la houlette de l'ONU, devraient s'engager à mettre en œuvre les politiques et les mesures adoptées dans diverses instances internationales, y compris la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement, le Groupe des Vingt, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Compte tenu de la nature de l'économie monténégrine qui est un petit système ouvert, nous n'avons pas été en mesure de rester à l'abri des turbulences mondiales. À cet égard, le Gouvernement monténégrin a adopté un ensemble de mesures économiques visant à préserver la stabilité macroéconomique, à améliorer la productivité et à maintenir un environnement économique favorable.

Les conséquences néfastes des changements climatiques, l'augmentation de la consommation

énergétique et la dépendance de plus en plus grande à l'égard des combustibles fossiles importés, ainsi que leurs effets négatifs sur l'environnement et le niveau de vie, sont sources de profondes préoccupations pour nous tous. Le Sommet sur le changement climatique tenu la veille du débat général est, à notre avis, un important pas en avant dans l'appui politique des États Membres au processus de mise en œuvre des OMD dans ce domaine.

Nous pensons que tant la nature que les effets des changements climatiques exigent une réponse internationale globale fondée sur les principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ce qui faciliterait un développement économique durable de la société conformément aux lignes directrices du Plan d'action de Bali de 2007.

Je saisis cette occasion pour dire que le Monténégro appuie fermement le processus de négociation d'un nouveau cadre climatique pour l'après 2012 et s'associe aux appels à « clore le contrat » à Copenhague en décembre.

Nous pensons qu'il faut déployer de plus amples efforts pour promouvoir une relance verte et renforcer les capacités nationales en matière d'adaptation et d'atténuation des effets nuisibles des changements climatiques, tout en stimulant l'innovation et la croissance économique, en contribuant à la réduction de la pauvreté et en garantissant l'accès à des sources d'énergie durable.

À cet égard, nous mettons l'accent sur l'importance de la coopération régionale qui nous permet de mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation dans un contexte régional, ce qui favorise le dialogue politique et débouchera sur des actions plus efficaces des États lors des pourparlers dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto.

Afin de contribuer aux efforts actuellement déployés aux niveaux national et international pour remédier aux effets des changements climatiques sur l'environnement et le développement économique et pour parvenir à un accord à Copenhague, le Monténégro organisera une conférence régionale sur les changements climatiques et le développement durable pour les pays méditerranéens et les pays de l'Europe du Sud-Est à Budva, les 16 et 17 octobre.

Les objectifs du Millénaire pour le développement exigent que chacun d'entre nous redouble d'efforts pour réduire la pauvreté, améliorer la santé et l'éducation, promouvoir la paix et les droits de l'homme et parvenir au développement durable. Nous sommes conscients qu'il incombe au premier chef aux États de prendre des mesures en vue d'améliorer la sécurité sociale des couches pauvres et vulnérables de la société et d'atténuer les conséquences les plus graves de la pauvreté. Dans ce contexte, nous nous réjouissons à la perspective de l'organisation du Sommet pour l'évaluation des progrès réalisés vers les objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendra en 2010.

Le Monténégro soutient fermement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application de tous les textes de l'Organisation des Nations Unies – y compris la Déclaration du Millénaire – relatifs aux questions de développement et aux besoins particuliers de l'Afrique, en tant que mesure préventive visant à créer un monde plus sûr. Étant donné que le Monténégro s'achemine vers l'intégration européenne, nous nous félicitons du partenariat Union européenne-Afrique et des efforts actuellement en cours pour trouver des solutions aux besoins de développement et éliminer la pauvreté sur le continent africain.

À cet égard, nous appuyons le message contenu dans la Déclaration de Yokohama de 2008 visant à stimuler les efforts actuels en matière de développement, notamment l'adoption de mesures relatives à l'éducation, la santé et l'assainissement dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, le développement de l'agriculture pour améliorer la sécurité alimentaire, l'application de mesures pour faire face au changement climatique, ainsi que l'établissement et le maintien de la paix en tant que condition préalable à la croissance économique.

Nous soulignons l'importance cruciale du débat sur le concept de la responsabilité de protéger, et nous soutenons pleinement les activités du Secrétaire général et les évaluations figurant dans son dernier rapport. Nous estimons que la multiplication des conflits internes et des violations graves des droits de l'homme dans les années 90 a suscité un débat sur la nécessité de protéger les civils dans les conflits armés, ce qui a incontestablement conduit à de nouvelles délibérations et à la réalisation d'analyses plus approfondies sur l'obligation fondamentale qu'a

chaque État de protéger ses citoyens contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, ainsi qu'à l'examen de la responsabilité de la communauté internationale quand les pays n'agissent pas. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance que revêt la conclusion d'un accord sur un concept et des instruments appropriés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et du droit international, sur base d'un large consensus de toutes les parties prenantes.

À l'appui des missions de maintien de la paix, qui constituent des instruments efficaces et dynamiques pour surveiller le respect des droits de l'homme et mettre en place des institutions viables dans les zones de conflits, nous avons établi les conditions juridiques requises dans le cadre de notre politique en matière de sécurité pour pouvoir fournir des contingents et des forces de police aux missions de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, notamment aux missions au Libéria, en Afghanistan et à Chypre ainsi qu'à l'Opération de paix de l'Union européenne en Somalie.

Vu les problèmes qui règnent dans la région des Balkans, le Monténégro attache une importance particulière à une politique qui tient compte des besoins des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées et mène de nombreuses activités en vue de trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées en provenance du territoire de l'ex-Yougoslavie. Dans le cadre de ces efforts, une nouvelle procédure d'enregistrement des réfugiés et des déplacés qui vivent au Monténégro est en cours d'établissement. Cette procédure qui bénéficie de l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, vise à résoudre la question de leur statut final conformément aux normes internationales les plus élevées et aux instruments du droit international.

À cet égard, nous mettons en lumière l'importance d'une approche globale et la nécessité d'une coopération de toutes les parties, en premier lieu le HCR, la Commission européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Le Monténégro souligne l'importance que revêtent la promotion et le respect du droit international dans le développement des relations internationales aujourd'hui. Dans ce contexte, l'état de droit et la protection des droits de l'homme ont un rôle

unique à jouer dans la lutte contre le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive et le crime organisé.

Nous sommes fermement convaincus que seuls les efforts coordonnés de la communauté mondiale peuvent venir à bout du terrorisme international. Le Monténégro soutient la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU, ainsi que les mesures pour lutter contre la corruption, le crime organisé, le trafic de stupéfiants et le traite des êtres humains, et nous soulignons en outre la nécessité d'une coopération entre les organes et organismes des Nations Unies, en particulier entre les comités du Conseil de sécurité et le Comité contre le terrorisme.

Le Monténégro attache une importance particulière à l'exécution des obligations découlant de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et participe activement aux projets de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui contribuent à la paix et à la stabilité régionales, au renforcement du système judiciaire et à une lutte plus efficace contre toutes les formes de criminalité organisée.

Compte tenu de tout ce qui précède, il est évident que la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies ne fait que s'accroître. Nous nous réjouissons par conséquent du processus de réforme de l'Organisation mondiale et nous espérons qu'il aboutira à une Organisation des Nations Unies plus démocratique et plus représentative. Nous attachons une importance particulière au renforcement du rôle et de l'efficacité de l'Assemblée générale et de ses organes principaux, et soutenons pleinement les pourparlers intergouvernementaux sur la réforme du Conseil de sécurité. Ces négociations donnent l'occasion aux petits États de faire valoir leurs intérêts, tout en ouvrant la perspective d'un fonctionnement amélioré et plus transparent de l'organe le plus important de l'Organisation des Nations Unies.

Comme l'Assemblée le sait peut-être, en juin dernier, le Groupe des Nations Unies pour le développement a désigné le Monténégro comme pays pouvant bénéficier de la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » lancée dans le cadre du processus global de réforme visant à améliorer

l'efficacité, la cohérence et la coordination des programmes de développement de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain. À notre avis, cette décision est une reconnaissance du ferme attachement du Monténégro aux normes et valeurs de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'une appréciation des efforts conjoints couronnés de succès de l'Équipe des Nations Unies et du gouvernement monténégrin.

Étant donné la multitude de problèmes qui se posent et leur effets néfastes sur l'environnement, ainsi que l'augmentation potentielle des tensions sociales, religieuses et culturelles, causes d'instabilité politique, seule une réponse coordonnée et globale de toutes les parties prenantes internationales, notamment la société civile et le secteur privé, peut créer les conditions nécessaires pour remédier de manière efficace aux conséquences des crises actuelles. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies a un rôle décisif à jouer dans la coordination des efforts en vue de l'obtention de résultats concrets.

Convaincus du potentiel énorme de l'Organisation des Nations Unies, moyennant la participation active des États Membres, nous réitérons l'engagement du Monténégro en faveur de l'édification d'une communauté internationale responsable, prête à répondre aux besoins de tous ses membres.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Monténégro de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Milo Dukanović, Premier Ministre du Monténégro, est escorté hors de la tribune.

**Allocution de M. Faustin Archange Touadera,
Premier Ministre de la République centrafricaine**

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République centrafricaine.

M. Faustin Archange Touadera, Premier Ministre de la République centrafricaine, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Faustin Archange Touadera, Premier Ministre de la République

centrafricaine, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Touadera (République centrafricaine) : Je tiens tout d'abord à féliciter, M. Treki, pour son élection unanime à la présidence des travaux de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations-Unies. Son élection à ce poste honore toute l'Afrique et constitue un hommage mérité rendu à la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, dont le dévouement à la cause africaine n'est plus à démontrer.

Je voudrais ensuite au nom de S. E. le général d'armée François Bozizé, Président de la République, Chef de l'État, qui souhaite plein succès à nos travaux, lui assurer du soutien de la délégation centrafricaine à la lourde et exaltante mission qui lui est confiée cette année. Sa connaissance avérée de l'Organisation des Nations Unies et des problèmes du monde est un gage de succès pour les présentes assises. Qu'il me soit permis de féliciter par la même occasion, M. Miguel d'Escoto Brockmann, du Nicaragua, pour la remarquable contribution qu'il a apportée à la précédente session en sa qualité de Président.

Mais avant de donner mon appréciation sur l'état du monde au regard des nouveaux défis du XXI^e siècle et le point de vue de mon pays sur les principales questions abordées au cours de la présente session, je voudrais aussi saluer les efforts inlassables du Secrétaire général de notre Organisation, M. Ban Ki-moon, qui ne ménage aucun effort pour faire prévaloir les principes et idéaux des Nations Unies, et lui renouveler la profonde gratitude du peuple centrafricain pour ses apports objectifs à la situation en République centrafricaine et son appui dans le cadre de la consolidation de la paix.

En effet, depuis le mois de juin 2008, suite à la demande formulée par mon gouvernement, une formation de la Commission de consolidation de la paix a été mise en place sous la présidence de la Belgique. Cette Commission travaille de concert avec les autorités centrafricaines pour renforcer les acquis de la paix et permettre la mise en application des recommandations du dialogue politique inclusif, organisé du 8 au 20 décembre 2008, notamment le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que le processus devant conduire aux élections générales de 2010.

Mon pays se réjouit de la tenue de la présente session en raison des thèmes de discussion retenus, qui constituent de véritables préoccupations mondiales. En effet, il n'est pas vain de rappeler que nous avons plusieurs défis à relever : celui du développement, de la paix et de la sécurité, celui du changement climatique et de ses effets, le terrorisme et la nécessaire réforme de l'Organisation des Nations Unies. Le choix du thème, « Face aux crises mondiales, renforcer le multilatéralisme et le dialogue entre les civilisations pour favoriser la paix et la sécurité internationales et le développement », procède d'une bonne inspiration. En effet, les changements intervenus dans la configuration du monde font naître de nouveaux défis qui ne peuvent être relevés qu'au moyen de la coopération internationale. De ce fait, le multilatéralisme apparaît aujourd'hui comme le seul moyen de régler les problèmes du monde.

En cette ère de mondialisation et d'avancées technologiques, les espaces de coopération, même les plus solidement établis, doivent faire face à des exigences nouvelles qui appellent des réponses solidaires appropriées.

Je suis reconnaissant de l'honneur fait à la République centrafricaine, et qu'il me soit permis d'insister sur la corrélation entre certains thèmes exposés depuis le début de ce débat général. Parlant de la situation du monde, la présente session se tient dans un contexte particulièrement préoccupant, une période critique pour la gestion des affaires politiques du monde à tous les niveaux, qui nous interpelle en tant que nations sur des pistes de solutions empreintes d'un esprit de dialogue, de concertation et d'ouverture. Le panorama mondial actuel présente de grands enjeux relativement à la paix et à la sécurité, au développement économique et au progrès social, aux droits de l'homme et à la primauté du droit.

En ce qui concerne les questions cruciales ayant trait au développement, la crise économique et financière mondiale demeure pour l'heure un événement sans précédent du point de vue de son impact et des bouleversements sur les systèmes économiques et financiers du monde. Elle induit une réorganisation dans le sens d'un nouvel ordre mondial dans ce domaine. Mais au-delà de cette option, d'autres voies de sortie de la présente crise pourraient être le développement des capacités de production, le renforcement des capacités commerciales en faveur des États en voie de développement et la mise en place des

partenariats stratégiques entre les différentes régions membres de notre Organisation.

La crise alimentaire provoquée par la hausse des prix et dont les effets pervers continuent de maintenir une bonne partie de la planète dans la famine et l'extrême pauvreté oblige à la promotion du secteur agricole, des industries et de l'exploitation des ressources minières. Cette hausse des prix des denrées alimentaires a entraîné une détérioration significative des termes d'échange entre les pays dans les régions les plus affectées au rang desquelles le continent africain en général, et singulièrement la République centrafricaine. Une telle situation peut conduire vers une poussée de la pression inflationniste et la dégradation de la balance des paiements. Cet impact est également ressenti tant au niveau macroéconomique qu'au niveau des revenus des ménages et de la sécurité alimentaire.

La contribution des communautés économiques régionales de même que des organismes des Nations Unies, tels que la l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale, serait d'un apport inestimable pour une solution coordonnée de cette crise. Le développement agricole doit être encouragé en vue d'assurer une croissance durable et l'amélioration des moyens de subsistance des populations sur la base d'une gestion saine des ressources environnementales et naturelles.

Les programmes et activités du domaine portant sur les options de croissance à long terme doivent bien entendu être mis en œuvre conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En nous engageant en l'an 2000 à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, nous avons suscité de légitimes espoirs dans l'ensemble du monde en développement. Nous n'avons pas le droit de le décevoir, sous peine d'aggraver la fracture Nord-Sud et de creuser davantage le fossé au sein de nos propres sociétés, avec des risques incalculables pour la gouvernance et la stabilité des États.

Un peu plus de neuf ans après le Sommet du Millénaire, il est incontestable que des progrès non négligeables ont été réalisés, mais force est de reconnaître que de nombreux pays, en Afrique et ailleurs, ont une grande partie de leurs populations qui vit dans l'extrême pauvreté. Les objectifs du Millénaire

pour le développement constituent le plus sûr moyen d'accélérer la marche des peuples africains vers le bien-être. Les projets de développement dans les secteurs des OMD ont besoin de financement stable, adéquat et prévisible dans la durée. Nous considérons donc la présente session de l'Assemblée générale de l'ONU comme étant une occasion pour sensibiliser et amener toutes les institutions internationales de financement du développement, sans exclusive, à s'engager effectivement vers une mobilisation et un transfert de ressources financières nécessaires à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

De même, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, qui visait à améliorer sensiblement les conditions de vie de plus de 600 millions de personnes vivant dans ces pays, arrive à son terme et devra être revu conséquemment pour faire face à la marginalisation et aux nouveaux défis socioéconomiques auxquels sont confrontés les pays les moins avancés.

Le changement climatique s'ajoute aux défis qui se posent à notre monde car les économies de toutes les nations ici réunies, leur environnement, ainsi que leur mode de vie sont menacés.

À la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Bali (Indonésie) en 2007, les dirigeants du monde ont décidé de négocier un nouvel accord sur les changements climatiques qui devrait prendre le relais du Protocole de Kyoto en 2012. Dans la feuille de route de Bali, les États ont défini des domaines d'action et se sont mis d'accord pour les prendre en considération lors des négociations d'après Kyoto. La séance de travail des chefs d'État du G-8 plus 5 de L'Aquila du 9 juillet dernier s'est penchée sur la question de la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Mon pays est engagé dans le combat mondial contre les changements climatiques, comme le témoigne la ratification de plusieurs instruments internationaux relatifs aux questions du climat. Je pense à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en mars 1994 et au Protocole de Kyoto en janvier 2008.

Pour la République centrafricaine, le défi des changements climatiques concerne non seulement l'atténuation, c'est-à-dire les réductions d'émissions des gaz à effets de serre, mais également l'adaptation

aux effets néfastes de ces changements. Cependant, pour les États vulnérables, à économie fragile comme les nôtres, le coût de l'adaptation, chiffré à plusieurs dizaines de milliards de dollars par an, grèvera encore d'avantage nos ressources limitées et accentuera la pauvreté. C'est ici pour moi l'occasion d'émettre le vœu que l'aide pour la lutte contre les changements climatiques ne puisse se substituer à l'aide publique au développement.

Nous ne sommes pas venus à cette soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour pointer un doigt accusateur sur les États responsables du réchauffement de la planète mais plutôt, à l'instar des pays frères d'Afrique, porter un message aux dirigeants du monde. L'Afrique continuera ses efforts de préservation de ses écosystèmes forestiers, mais les pays riches doivent prendre leurs responsabilités pour aboutir à des propositions concrètes pour l'après Kyoto.

Nous soutenons la proposition de la France, faite au Sommet sur les changements climatiques qui s'est tenu le 22 septembre 2009, de créer une organisation mondiale pour l'environnement, de mettre en œuvre la Feuille de route de Bali par les transferts de technologie vers les pays en développement, et du financement des efforts de réduction des émissions des gaz à effets de serre. Mais nous souhaitons vivement qu'à Copenhague, en décembre prochain, la position commune des pays d'Afrique centrale ayant en partage les forêts du bassin du Congo soit prise en compte.

Qu'il me soit permis de rappeler ici que les pays d'Afrique centrale, réunis au sein de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ont signé, le 11 septembre 2008 à Bangui, une déclaration dans laquelle ils font appel aux institutions du système des Nations Unies, à l'Union européenne, à l'Organisation internationale de la Francophonie, au Secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et au groupe d'experts de haut niveau pour les soutenir dans leur démarche, visant entre autres l'inclusion des questions relatives à la gestion des forêts tropicales dans les arrangements d'après Kyoto.

Les forêts du bassin du Congo, deuxième massif forestier au monde, jouent un rôle déterminant dans la régulation du climat de la planète. Les efforts de conservation et d'aménagement forestier durable de cet espace naturel consentis par les pays membres de la COMIFAC, doivent être encouragés dans le cadre du

processus de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement. À Copenhague, nous devons aboutir à un accord juste, basé sur des partenariats « gagnant-gagnant », qui permettent aux pays en développement de concilier la préservation des ressources naturelles et le développement économique.

La République centrafricaine soutient sans réserve la déclaration faite par le Président de la Commission de l'Union africaine à sa dernière session spéciale tenue le 31 août 2009 à Tripoli et consacrée à l'examen et au règlement des conflits en Afrique. Elle partage la conviction que la croissance économique et le développement durable sont intimement liés à la situation et à l'évolution de la paix et de la sécurité mondiales.

Face à la prolifération des armes de toutes sortes, la question du désarmement se pose avec acuité. La Commission du désarmement des Nations Unies doit promouvoir les résolutions encourageant le multilatéralisme dans le domaine du désarmement et la non-prolifération, la réduction des budgets militaires et le respect des normes de l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement. Un effort reste également à faire pour sortir de l'impasse actuelle et parvenir au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Le « concept stratégique » adopté par les États dotés d'armes nucléaires, qui justifie le recours ou la menace de recours aux armes atomiques, est tout aussi dangereux que l'enrichissement de l'uranium à des fins d'armement, et devrait purement et simplement être abandonné.

En revanche, le concept de sécurité nationale reposant sur la promotion et le développement des alliances militaires et politiques de dissuasion nucléaire semble mieux adapté aux idéaux que nous poursuivons. La République centrafricaine salue l'initiative du Président Obama de convoquer une réunion du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Le terrorisme constitue la violation la plus flagrante du droit international, empêche les peuples de jouir de leurs libertés fondamentales et déstabilise les gouvernements légitimement établis. Pour ces raisons, il ne doit être toléré ou associé ni à une religion, à une civilisation, à un groupe ethnique ou à une revendication, si légitime soit-elle. Mon pays

condamne fermement les actes terroristes et s'alignent sur la lutte contre le terrorisme menée au sein des comités créés par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

La question de la maîtrise des armes classiques au niveau régional est d'autant plus pertinente que c'est le moyen le plus efficace pour venir à bout de la prolifération illicite des groupes armés et de la criminalité transfrontalière. La paix et la sécurité de l'Afrique centrale souffrent de ce problème récurrent. Les groupes armés menacent la stabilité des institutions républicaines de certains de nos États. C'est dans cette perspective que l'accord global de paix signé à Libreville le 21 juin 2008 a permis à la République centrafricaine de conjurer de funestes desseins comme mode d'expression de la conquête du pouvoir.

Mais sa préoccupation ainsi que celle d'autres États de la région des Grands Lacs d'Afrique, réunis au sein de la Conférence internationale du même nom, tels que le Soudan, la République démocratique du Congo et l'Ouganda, concerne les agissements criminels de la rébellion ainsi dénommée Lord Resistance Army (LRA), qui s'est transformée en criminalité transfrontalière causant la mort et la désolation jusqu'en République centrafricaine. Sa capacité de nuisance dépasse le cadre territorial de la République de l'Ouganda et devient un problème régional auquel une solution concertée s'impose. Les États concernés s'y emploient avec les moyens limités qui sont les leurs.

Je suis convaincu que la Charte des Nations Unies et le droit international restent des instruments indispensables et les piliers de la préservation et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Représentant la quasi-totalité de la communauté internationale, l'ONU dispose de la légitimité internationale bien établie pour apporter une solution durable à des problèmes de ce genre.

L'ONU demeure la tribune centrale et indispensable pour aborder les questions mondiales et la recherche de consensus. C'est pourquoi nous, États Membres, attachons une grande importance au renforcement de son rôle et pensons qu'une réforme est nécessaire pour développer toutes ses potentialités. La réforme doit être générale, sans exclusive, dans le respect de sa nature politique et de son caractère intergouvernemental et universel.

Cependant, des aménagements à apporter à deux organes de notre Organisation – le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale – semblent prioritaires dans cette réforme. Il faut une revitalisation de l'Assemblée générale dans le sens d'accorder plus de poids à son rôle et à son autorité en tant que principal organe délibérant et représentatif des États Membres. Elle doit être respectée dans ses prérogatives d'organe fondamental de contrôle des Nations Unies, même dans le domaine du maintien de la paix.

La réforme du Conseil de sécurité quant à elle doit porter sur la transparence et l'équilibre en son sein. Son élargissement permettra une meilleure représentativité de toutes les régions pour débattre des nouvelles approches du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'agit là d'une position africaine qui a été rendue publique dans le cadre de ce débat général par le Guide de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (voir A/64/PV.3), que la République centrafricaine soutient. Mon pays veut espérer qu'une réforme du système des Nations Unies aura des retombées positives sur le développement de la coopération multilatérale dans ce monde en perpétuelle mutation.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier ministre de la République centrafricaine de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Faustin Archange Touadera, Premier Ministre de la République centrafricaine, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Edward Nipake Natapei, Premier Ministre de la République de Vanuatu

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Vanuatu.

M. Edward Nipake Natapei, Premier Ministre de la République de Vanuatu, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Edward Nipake Natapei, Premier Ministre de la République de Vanuatu, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Natapei (Vanuatu) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à m'associer à tous ceux qui ont félicité M. Ali Abdussalam Treki à l'occasion de son accession à la noble et haute responsabilité que constitue la présidence de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je lui adresse mes vœux de succès dans la conduite de ses travaux au moment où l'Organisation des Nations Unies essaie de faire face à la multitude de nouveaux défis rencontrés à l'échelle mondiale. Je saisis également cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de sa clairvoyance et des initiatives qu'il a prises de manière résolue dans l'intérêt de l'humanité toute entière.

Le thème de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale permettra d'axer l'attention de la communauté internationale sur l'importance cruciale que revêt la création de partenariats aux fins d'un développement plus équitable et durable. Ma délégation partage la conviction que le développement durable est la responsabilité de tous et que sa réalisation requiert des partenariats solides à tous les niveaux. Je suis convaincu que l'équité et le développement durable sont des objectifs qui se renforcent mutuellement car il serait difficile de soutenir la paix, la sécurité et la croissance dans un processus de développement qui relègue une grande partie de l'humanité au second plan.

L'un des principaux objectifs du programme global de réformes de mon pays, lancé au milieu des années 90, est de favoriser la justice sociale, particulièrement en intégrant dans les priorités nationales de développement les besoins d'une population culturellement diverse et de communautés isolées géographiquement. Je suis heureux de dire que nous poursuivons toujours nos processus de consultations à l'échelle du pays, dans le but d'élaborer et de consolider des politiques avisées et des structures solides pour fournir des services à la population au niveau local.

Nous, peuples du Pacifique, remercions tous nos partenaires de développement pour leur appui constant et leur détermination à œuvrer en étroite collaboration avec nous à la mise au point de dispositifs visant à renforcer la coordination en matière de développement, à améliorer les résultats dans ce domaine, à utiliser les ressources disponibles de manière efficace et à assurer le caractère non sélectif de notre approche du développement.

Nous sommes parfaitement conscients du fait que, malgré le maintien de l'aide au développement à des niveaux élevés durant de nombreuses années, les résultats des États insulaires de la région du Pacifique sur le plan économique et en matière de développement demeurent faibles. De nombreux pays de la région, y compris Vanuatu, ne sont pas en voie de réaliser l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. C'est pourquoi Vanuatu continuera d'adhérer pleinement aux principes du Pacte de Cairns relatifs au renforcement de la coordination en matière de développement dans le Pacifique. Nous sommes résolus à travailler en étroite collaboration avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et d'autres organismes multilatéraux pour veiller à ce que toutes les ressources mises à la disposition de la région soient consacrées à la réalisation de progrès réels dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous entendons également collaborer avec nos partenaires donateurs individuels pour faire en sorte qu'ils appuient nos priorités nationales de développement, qui sont liées à notre action globale en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Cependant, Vanuatu est conscient que les engagements en faveur du renforcement de la coordination en matière de développement dans la région du Pacifique sont pris dans le contexte de la crise économique mondiale. Ma délégation tient par conséquent à réitérer son appel aux institutions financières internationales pour qu'elles aident les États insulaires du Pacifique à faire face à la crise économique internationale. Vanuatu craint fort que son taux élevé de croissance économique ces derniers temps, qui est passé à plus de 6 % entre 2006 et 2007, ne retombe brutalement en raison de la crise économique mondiale. Selon les prévisions de croissance du Fonds monétaire international et de la Banque asiatique de développement, la croissance économique de Vanuatu connaîtra un ralentissement en 2008 et 2009, avec une moyenne oscillant entre 3 et 4 %. Les perspectives de croissance pour l'avenir demeurent incertaines. Le maintien d'une croissance économique forte au cours des prochaines années sera essentiel pour que Vanuatu puisse continuer d'assurer des services de base tels que l'éducation, la santé, la mise en place d'infrastructures dans ses 80 îles dispersées.

Compte tenu de ces préoccupations, Vanuatu est heureux d'annoncer qu'il accueillera en février 2010 une conférence de l'ONU et du Pacifique sur le visage humain de la crise économique mondiale dans le Pacifique. Des discussions concernant l'organisation de cette manifestation importante sont en cours entre mon gouvernement, les institutions spécialisées des Nations Unies actives dans la région du Pacifique et des organisations régionales du Pacifique. Nous attendons avec intérêt les conclusions de cette conférence, en particulier pour ce qui est des orientations et de l'appui qu'elle pourrait fournir concernant l'établissement de partenariats régionaux dans le Pacifique qui puissent nous aider à faire face aux effets de cette crise économique mondiale et d'autres crises futures du même type sur les moyens de subsistance de nos populations.

La situation complexe et difficile aux Îles Fidji a donné lieu à des condamnations internationales et à des pressions en vue de la tenue d'élections anticipées. D'autres pressions internationales ont été exercées sur le Gouvernement fidjien à la suite d'événements plus récents. Si Vanuatu s'associe aux appels lancés à l'échelle régionale dans tout le Pacifique en faveur d'un retour rapide de la démocratie aux Fidji, mon gouvernement estime que l'engagement continu de la communauté internationale auprès du Gouvernement fidjien sera déterminant. Sous la présidence de Vanuatu, le Groupe de pays mélanésien fera de lance a continué de maintenir un dialogue de haut niveau avec le Gouvernement fidjien dans le but principal de s'assurer de la position de ce dernier et pour lui faire part des inquiétudes des États voisins.

Vanuatu salue la création récente d'un département doté de toutes les attributions nécessaires pour superviser la mise en œuvre de l'ensemble des changements introduits dernièrement par le Gouvernement fidjien et faciliter un processus national de réconciliation et de dialogue. Étant l'État insulaire le plus proche des Fidji géographiquement, Vanuatu réaffirme que le processus visant à ramener la démocratie et la légitimité parlementaire aux Îles Fidji devrait être basé sur un dialogue pacifique et un souci réel du bien-être socioéconomique du peuple fidjien. Des mesures punitives, quelles qu'elles soient, ne seraient pas dans l'intérêt économique et social du peuple fidjien ou de la région du Pacifique dans son ensemble. Nous sommes tous parfaitement conscients des difficultés sans précédent auxquelles les petits

États insulaires en développement comme Vanuatu se retrouvent confrontés aujourd'hui. Provoquées par l'homme ou liées à des phénomènes tels que les changements climatiques, ces difficultés ont des effets inacceptables sur les structures sociale, économique et politique de nos petits États insulaires et ont souvent de graves répercussions sur la sécurité.

Vanuatu voudrait à ce stade saluer cordialement les efforts inlassables et collectifs déployés par tous les pays insulaires, grands et petits, pour coopérer et œuvrer ensemble à l'adoption par l'Assemblée générale en juin dernier de la résolution 63/281 sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité. Il s'agit véritablement d'un tournant historique pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, tels que mon pays car, pour la première fois, les répercussions des changements climatiques sur la sécurité ont été portées à l'attention de la communauté internationale. Au cours des années, des vues divergentes et contradictoires ont entravé les efforts acharnés des petits pays insulaires pour convaincre le monde que les conséquences des changements climatiques étaient irréversibles. L'idée maîtresse sous-tendant les arguments qu'il fallait réfuter était qu'il y avait encore le temps.

À ce stade, je voudrais réaffirmer que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit être le principal instrument pour remédier aux changements climatiques. Compte tenu de nos vulnérabilités et des réalités géographiques, nous, les pays de la région du Pacifique, avons été parmi les premiers à pleinement prendre conscience des répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Je voudrais souligner ici qu'aucun pays, petit ou grand, développé ou en développement, ne pourra échapper aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité, qui ont déjà un impact sur les moyens de subsistance de nos populations alors que la communauté internationale peine encore à accepter l'idée que les changements climatiques constituent une réelle menace pour la survie de l'humanité. Tant que tous les organes compétents de l'ONU n'intensifieront pas leurs efforts pour examiner et régler la question des changements climatiques, aucun mot ne décrira mieux la situation mondiale résultant de cette crise que le mot « désespérée ». L'accélération constatée aujourd'hui nous force à prendre conscience du caractère bien réel

de ces menaces, qui exigent par conséquent une attention immédiate.

Dans le cadre des préparatifs de la prochaine conférence de Copenhague, les dirigeants de l'Alliance des petits États insulaires sont convenus cette semaine que les membres de la communauté internationale doivent consentir davantage d'efforts pour honorer les engagements pris. La mondialisation et l'interdépendance ont été à la fois sources de possibilités nouvelles et de défis pour les petits États insulaires, mais les défis sont plus nombreux et ils sont inquiétants. La réunion de haut niveau sur les changements climatiques qui a rassemblé les dirigeants mondiaux cette année à l'Assemblée générale a été l'occasion de réaffirmer que les changements climatiques font peser une menace sur la sécurité de tous les pays et de tous les peuples.

Formé d'îles volcaniques et coralliennes, Vanuatu est l'un des plus petits pays insulaires du Pacifique Sud et du monde en général. Du fait de la croissance rapide de sa population jeune et de son faible taux de croissance économique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) le classait, tout récemment encore, parmi les pays les plus pauvres de la région du Pacifique Sud. Ce niveau de sous-développement limite radicalement sa capacité de contrer efficacement les menaces liées aux effets néfastes des changements climatiques.

Plus de 80 % de la population Vanuatu vit de la terre en pratiquant une agriculture de subsistance, ce qui est sa manière de contribuer à l'économie nationale. À Vanuatu, les pratiques agricoles traditionnelles ont été modelées par les besoins de subsistance des agriculteurs et par les conditions climatiques. La terre a toujours été précieuse pour les Vanuatuans; le droit de posséder et de cultiver la terre est un élément central de leur culture et de leur mode traditionnel de gouvernance. La croissance rapide de la population vanuatuane rend de plus en plus difficile l'accès à un nombre limité de terres de culture. Ce problème risque d'être aggravé par les pertes probables de terres arables provoquées par les effets néfastes des changements climatiques. Or ces pertes éventuelles peuvent avoir de graves répercussions sur la situation économique et politique, et sur la sécurité de Vanuatu.

Vanuatu ne fait pas seulement partie des pays les moins avancés, c'est aussi l'un des petits États insulaires les plus exposés aux catastrophes naturelles.

Il est fortement sujet aux cyclones, à l'érosion des côtes, aux inondations fluviales, aux tremblements de terre, aux glissements de terrain, aux tsunamis et aux éruptions volcaniques.

Nul doute que les temps sont durs. Nous avons suivi avec grand intérêt la récente Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Vanuatu constate avec une profonde préoccupation que la crise financière mondiale, comme les changements climatiques, est causée par des forces extérieures que nous ne maîtrisons pas, mais que son onde de choc va rapidement frapper les populations les plus vulnérables de notre pays. Les enfants, les femmes, les handicapés et les travailleurs pauvres sont à la fois les plus sévèrement touchés et les moins armés pour faire face à des changements spectaculaires.

Vanuatu est de fait victime de toute une série de réalités économiques, tels que le ralentissement du commerce, l'instabilité des prix des produits de base, l'augmentation du coût de l'emprunt, et les pressions qui s'exercent sur l'aide publique au développement. L'une des raisons de cette récession est que nous sommes fortement tributaires des financements extérieurs, sous forme à la fois d'aides et d'échanges commerciaux. En outre, nos recettes en devises et nos recettes publiques sont tributaires d'un petit nombre de produits de base. Toutefois, nous sommes convaincus que nous pourrions surmonter ces faiblesses de notre économie en mettant en place des mécanismes de régulation microéconomique, en améliorant nos structures publiques et en nous efforçant de maintenir la stabilité politique. Ce programme est conforme à nos efforts pour mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement et atteindre les objectifs fixés par pays d'ici à 2015.

Vanuatu partage totalement l'idée sur laquelle repose la prochaine Conférence de Copenhague, à savoir que les changements climatiques représentent l'un des défis les plus fondamentaux auxquels ait jamais dû faire face l'humanité. Il n'y a pas de question plus fondamentale pour la prospérité mondiale à long terme, et il n'y a pas de question plus essentielle pour la survie de notre espèce. Je suis profondément convaincu que la conclusion d'un accord mondial équitable et global à Copenhague représentera un pas en avant pour nous tous, pour tous les pays, petits ou grands, en développement ou développés. La coopération, le respect et la confiance mutuels seront

les éléments politiques principaux qui permettront de parvenir à un accord à Copenhague.

Tout en saluant les récents efforts de réforme de l'ONU, Vanuatu estime comme de nombreux autres pays, que pour que l'Organisation soit plus forte et plus efficace, nous devons sans tarder revoir la composition du Conseil de sécurité. Dotée d'un Conseil de sécurité dont la composition refléterait mieux la géographie mondiale et où les groupes actuellement sous-représentés seraient mieux représentés, l'ONU favoriserait un plus grand sens des responsabilités communes et de l'action collective. Un Conseil plus représentatif apporterait davantage d'ouverture et de transparence, susciterait la confiance et renforcerait l'entente et la coopération.

Toutefois, quelle qu'elle soit, la réforme doit être mise en œuvre sans porter atteinte à l'autorité du Conseil. Bien entendu, nous avons tous des intérêts particuliers différents. Mais nos intérêts communs et le rôle de l'ONU dans leur défense doivent continuer d'occuper la première place pour garantir la continuité du cadre juridique international. Les négociations doivent donc être menées dans un climat d'ouverture et dans un esprit de dialogue constructif et de participation positive. Les diatribes n'apportent aucune solution. Nous devons maintenir notre détermination à défendre l'ONU, dont la nécessité est en permanence démontrée par les souffrances inouïes que les fléaux que constituent les conflits armés, la maladie et la famine font subir aux populations, en particulier les femmes et les enfants.

Sur un plan plus administratif, les procédures extrêmement bureaucratiques et les mécanismes établis par le système des Nations Unies pour avoir accès à des fonds absolument nécessaires ont inutilement mis à rude épreuve les capacités locales. À l'heure où la crise climatique pointe à l'horizon, nous devons trouver des moyens de simplifier ces procédures, telles que les procédures d'accès aux fonds consacrés à l'atténuation des effets des changements climatiques, et envisager de revoir les modalités de remise de ces fonds, notamment en étudiant les possibilités d'accès direct. Le modèle de coopération internationale est peut être en place mais il doit être suivi d'action.

Enfin, ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le désarmement. La présence à cette réunion (voir

S/PV.6191) de l'ensemble des dirigeants des cinq États Membres permanents témoigne d'une volonté d'endiguer la propagation des armes de destruction massive. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales restera toujours le plus grand défi de l'humanité, et il y a de l'espoir.

En dépit de toutes nos divergences et différences, la sécurité de tous les êtres humains reste notre objectif principal. Nous saluons les efforts du Secrétaire général et nous le félicitons pour la manière avec laquelle il s'est employé à mobiliser un appui politique à Copenhague avec les organes principaux de l'ONU. Sauver la Terre et l'Humanité demeure notre objectif ultime.

Pour conclure, nous partons à Copenhague optimistes. L'avenir est entre nos mains. Ne privons pas les générations futures de leur droit de vivre dans un monde de paix et de stabilité.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Vanuatu de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Edward Natapei, Premier Ministre de la République de Vanuatu, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, S. E. M. Jean Asselborn.

M. Asselborn (Luxembourg) : Je pense qu'on peut dire à juste titre que nous avons une annus horribilis derrière nous. Une année marquée par la crise financière et économique mondiale la plus grave depuis la Grande Dépression de 1929, par l'accentuation de la faim et de la pauvreté – on parle de quelque 100 millions de personnes de plus sombrant dans la faim et la pauvreté chroniques en raison de la crise, et de plus d'un milliard de personnes victimes de la faim en 2009; par la hausse dramatique du chômage – l'Organisation internationale du Travail (OIT) évoque le chiffre de 50 millions de travailleurs risquant de perdre ou ayant perdu leur emploi; par la remise en question des progrès durement acquis en matière d'objectifs du Millénaire pour le développement; et par le déclenchement d'une pandémie. Une année aussi où des questions sur la pertinence de l'ONU et des appels à une refonte de la gouvernance internationale se sont fait entendre.

D'où la nécessité de s'arrêter un instant pour faire le point et tirer des leçons, compte tenu également des défis importants qui se posent à la communauté internationale que ce soit en matière de développement, de droits de l'homme ou d'état de droit, de maintien de la paix et de la sécurité, de désarmement et de non-prolifération ou de lutte contre le changement climatique. Et quel meilleur endroit pour ce faire que l'Assemblée générale des Nations Unies?

La crise économique qui a frappé le monde voilà un an a été d'autant plus foudroyante qu'elle est survenue alors que nous avions déjà à faire face, sans les avoir surmontées, aux crises alimentaire et énergétique, et l'accélération du changement climatique.

Je viens de rappeler les répercussions néfastes, notamment sur les plus pauvres. Pour y faire face, il nous faut une action concertée, une action cohérente, une action globale, un vrai partenariat mondial pour le développement reposant sur des responsabilités partagées des donateurs et des bénéficiaires.

Mon pays continuera à apporter sa part à l'édifice en maintenant ses efforts en matière d'aide publique au développement (APD). Ayant consacré en 2008 0,95 % de son revenu national brut à l'APD, le Gouvernement issu des élections du mois de juin de cette année a non seulement confirmé le maintien de l'objectif quantitatif de 1 % du revenu national brut, il continuera également à insister sur l'amélioration de la qualité de la coopération luxembourgeoise afin d'en augmenter l'efficacité, le tout dans le cadre d'un développement durable intégrant les éléments économiques, sociaux et environnementaux.

Le Luxembourg demande à tous les États Membres à faire les efforts nécessaires pour tenir les engagements pris ensemble dans cette enceinte et que nous avons réitérés au Sommet du Millénaire, à Monterrey et plus récemment à Doha.

Mais il nous faut aussi apprendre les leçons de cette crise multidimensionnelle et envisager une réforme plus systémique du système multilatéral existant, y compris de l'architecture financière et économique, et les adapter aux réalités politiques et socioéconomiques d'aujourd'hui.

Comme j'ai déjà pu le dire à cette tribune au mois de juin lors de la Conférence sur la crise financière et

économique mondiale et son incidence sur le développement, l'ONU et les organes principaux devront nécessairement se retrouver au centre d'une telle réflexion. Le Conseil économique et social, mécanisme central de coordination et organe principal de l'ONU, compétent en matière de questions économiques et sociales, aura notamment un rôle important à jouer à cet égard.

Le Luxembourg, qui préside actuellement le Conseil économique et social cette année, compte assurer ses responsabilités à cet égard et œuvrer en faveur d'une pleine mise en œuvre des divers mandats confiés au Conseil par les États Membres dans le cadre de la Conférence internationale.

Toutes ces actions nécessitent un cadre multilatéral fort se basant sur des règles de droit solides qui lient tous les États Membres. En temps de crise, des velléités unilatérales ont malheureusement tendance à réapparaître. S'il est important que les représentants des grandes économies de ce monde se réunissent pour discuter des problèmes communs, comme notamment la crise économique et financière que nous avons vécue ces derniers mois, de tels forums ne devraient, et ne doivent pas, se substituer aux structures multilatérales et aux mandats intergouvernementaux existants.

Pour que nos structures multilatérales gardent toute leur pertinence, il faut toutefois qu'elles reposent sur la confiance et la coopération : confiance entre le citoyen et l'État, confiance entre États eux-mêmes, qu'ils soient du Nord ou du Sud, riches ou pauvres, et confiance des États dans les Nations Unies qui sont notre bien commun.

À nous d'assumer nos responsabilités, de dépasser nos divisions, de faire avancer la réflexion et la prise de décision, et d'en assurer la cohérence. À nous d'entreprendre les efforts de réforme nécessaires en vue d'un Conseil de sécurité qui reflète enfin les réalités géopolitiques d'aujourd'hui, qui soit plus représentatif, plus performant et plus transparent; d'une Assemblée générale revitalisée, d'un Conseil économique et social plus fort et plus efficace. À nous de démontrer la pertinence continue de notre Organisation, sa capacité d'action et de formulation de réponses communes, de réponses globales, de réponses légitimes.

Dans le monde globalisé qui est le nôtre, « there is no turning away » – on ne peut s'en détourner –,

nous sommes tous concernés, et les défis qui se posent à nous relèvent d'une complexité toujours croissante, y compris en matière de paix et de sécurité. Nous avons commémoré hier le sixième anniversaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), un anniversaire qu'on aurait d'une certaine façon préféré ne pas devoir commémorer, car il nous a permis d'exprimer notre reconnaissance pour le travail remarquable accompli tous les jours par cette agence onusienne, c'est vrai, au service du peuple palestinien, mais il est aussi synonyme d'échec. Soixante ans après, la situation au Proche-Orient reste irrésolue.

Alors que nous nous félicitons que la nouvelle Administration des États-Unis soit déterminée à chercher une solution fondée sur la coexistence de deux États et d'une paix globale au Proche-Orient, et qu'avec nos partenaires de l'Union européenne nous sommes résolus à œuvrer activement aux côtés des États-Unis et des membres du Quatuor, évidemment des Nations Unies, pour atteindre cet objectif, nous regrettons profondément qu'Israël persiste dans sa politique de colonisation.

M. Ahmed Shaheed (Maldives) Vice-Président, assume la présidence.

On ne peut que le répéter : les activités d'implantation de colonies de peuplement sont non seulement illégales au regard du droit international, elles constituent aussi un obstacle à la paix. Continuer la colonisation, c'est persister dans l'humiliation des Palestiniens, dans la domination du peuple palestinien. Sans signal net d'arrêt de cette politique, il n'est guère probable que de sérieuses négociations puissent redémarrer.

Nous appuyons pleinement l'intention du Président des États-Unis de s'impliquer dans les négociations, et comptons l'y soutenir. Annapolis a montré qu'Israéliens et Palestiniens seuls autour de la table des négociations ne parviennent pas à faire preuve d'un engagement à la mesure des problèmes fondamentaux que sont, évidemment, Jérusalem, la question des réfugiés et du droit de retour, la sécurité et la question des frontières.

Nous appelons toutes les parties à prendre leurs responsabilités et à créer par leurs actions un contexte favorable pour la reprise des négociations, pour un règlement du conflit. La fin des divisions entre Palestiniens et la réconciliation interpalestinienne

autour du Président Mahmoud Abbas, qui a démonté en Cisjordanie que des progrès substantiels sont réalisables en matière de sécurité et de gouvernance, en font tout autant partie que l'adoption de mesures de confiance par Israël et les pays arabes, et la recherche, en parallèle, de solutions aux conflits opposant d'une part, Israël et la Syrie et, d'autre part, Israël et le Liban.

Dans ce contexte, je tiens à souligner également à quel point il est urgent de trouver une solution durable à la crise de Gaza par la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Il faut en finir avec la situation intenable où 1,5 million de Palestiniens vivent dans une prison. Redonner espoir et motivation au peuple palestinien est une obligation humaine élémentaire. Il faut également faire toute la lumière sur les événements de Gaza, y compris dans la suite du rapport de la Mission d'établissement des faits de l'ONU, qui vient d'être publié, et qui a fait part d'actes des plus choquants. Il en va aussi de la crédibilité de l'ONU.

La crédibilité de la communauté internationale est aussi engagée en Afghanistan, et ce à plus d'un titre. Crédibilité d'abord en termes d'établissement et de maintien de la paix et de la sécurité, crédibilité aussi en ce qui concerne la défense de l'État de droit et le respect de nos valeurs fondamentales, crédibilité enfin en ce qui concerne le développement économique et social du pays et la lutte contre la pauvreté. Tel est en fait le mandat onusien de 2001. Force est de constater que huit années après l'adoption de ce mandat, nos progrès restent insuffisants. Au vu des attaques et attentats sanglants perpétrés de manière croissante à travers le pays, au vu des événements autour des récentes élections présidentielles, au vu des chiffres alarmants en termes d'objectifs de développement, nos opinions publiques s'interrogent même si en fait nous ne régressons pas.

Il n'y a pas de solution facile, mais il n'y a surtout pas d'alternative à notre engagement continu. Je tiens à souligner ici qu'ensemble avec nos partenaires de l'Union européenne et de l'OTAN, nous resterons engagés à côté des autorités et du peuple afghan. Il ne peut être question d'abandonner la population meurtrie par des décennies de conflit et de violation de ses droits les plus élémentaires. L'objectif doit être un État démocratique stable où toutes les forces, y compris les Taliban, reconnaissent et

respectent l'état de droit et les droits de l'homme fondamentaux.

Un autre conflit qui nous occupe depuis longtemps, et où nos espoirs de paix durable se sont, une fois de plus, vus remis en question au cours de l'année écoulée, est celui en République démocratique du Congo. Une fois de plus, c'est la population civile qui souffre de ses conséquences. Nous sommes gravement préoccupés par les exactions commises contre la population civile, et en particulier les femmes et les enfants.

J'aimerais, dans ce contexte, saluer vivement le projet de résolution du Conseil de sécurité qui donne un suivi concret à la résolution 1820 (2008) sur les femmes, la paix et la sécurité, et auquel le Luxembourg souscrit pleinement. Je salue de même l'engagement personnel du Secrétaire général dans la lutte contre la violence sexuelle. Il importe que l'ensemble du système des Nations Unies s'attaque au phénomène de la violence sexuelle, qui est utilisée de plus en plus comme une arme de guerre dans les conflits armés et encore après la fin des hostilités. Il est essentiel de renforcer les efforts pour prévenir de tels actes et pour traduire en justice ceux qui commettent ces crimes horribles.

Si beaucoup pourrait encore être dit sur les défis qui se posent en matière de maintien de la paix et de la sécurité, notamment au vu de la réflexion en cours sur l'avenir des opérations de maintien de la paix, réflexion dont je ne puis que me féliciter, je voudrais m'attarder un moment sur les développements encourageants qu'on observe actuellement dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Je tiens à saluer l'initiative prise par le Président Obama d'engager le Conseil de sécurité dans une discussion plus large des questions de non-prolifération et de désarmement, au-delà des situations spécifiques des questions de sanctions. À quelques mois de la huitième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il importe de faire part de notre détermination à mener à bien les travaux, et ce concernant les trois piliers du TNP, l'objectif à terme devant être un monde exempt d'armes nucléaires.

Il en va de même pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), l'autre pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire.

Comme j'ai déjà pu le dire hier à la Conférence des États ayant ratifié le TICE, l'appel du Conseil de sécurité à signer et à ratifier le TICE et l'engagement du Président Obama à tout faire pour assurer une telle ratification également aux États-Unis revêtent une importance cruciale. Le Traité doit enfin entrer en vigueur. Nous espérons que ces faits encourageants amèneront certains à adopter une attitude plus constructive, respectueuse de leurs obligations internationales.

Au-delà des questions de non-prolifération, il importe de ne pas négliger le désarmement. La décision des États-Unis et de la Russie de mener des négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord global, suite à l'expiration du Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II) en décembre prochain, ne peut à cet égard qu'être saluée.

Qu'il me soit permis de dire encore un mot sur un dossier qui est également pertinent en termes de sécurité et de défense. Je parle de l'heureuse décision – heureuse à mon avis en tout cas – de l'Administration des États-Unis de renoncer au projet de mise en place d'un bouclier antimissile. Il m'a toujours semblé que la voie à suivre dans ce contexte serait non pas l'adoption de mesures unilatérales, mais la discussion et la coopération avec nos partenaires russes en vue d'assurer notre sécurité commune.

Je ne voudrais, je ne puis, conclure sans dire un mot sur les changements climatiques, peut-être le défi le plus important pour la prospérité du monde à long terme. Je tiens à remercier encore une fois le Secrétaire général d'avoir organisé le sommet du 22 septembre, qui a permis la mobilisation politique au plus haut niveau indispensable, si nous souhaitons faire de la Conférence de Copenhague un succès et définir une nouvelle orientation vers un développement durable, vers une croissance verte, économe en émissions de carbone.

Les preuves scientifiques sont là; à nous de réagir de façon déterminée face à ces faits. Ce sera aux pays développés de montrer l'exemple en convenant de cibles de réduction d'émissions de dioxyde de carbone ambitieuses, supérieures à la moyenne, d'ici à 2050, en prenant des engagements juridiques contraignants, y compris des engagements intermédiaires, dans le cadre d'un régime multilatéral efficace à participation

globale, et aux contributions conformes aux possibilités de chacun.

Parallèlement, la question de l'adaptation aux effets des changements climatiques et du financement, forcément additionnel, de ces efforts d'adaptation, devra être traitée prioritairement à Copenhague. J'observerais au passage que les efforts de désarmement, que je viens de décrire, devraient libérer des ressources financières qui pourraient trouver ici un meilleur usage.

Le Luxembourg, quant à lui, s'est d'ores et déjà engagé, ensemble avec ses partenaires de l'Union européenne, à atteindre un objectif de « 20-20-20 » c'est-à-dire augmenter de 20 % l'efficacité énergétique de l'Union européenne, porter la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation énergétique finale et réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne d'ici à 2020 par rapport aux niveaux de 1990. La coopération luxembourgeoise intègre par ailleurs depuis quelques années les questions d'adaptation au changement climatique de façon systématique dans les programmes de développement.

Le changement climatique n'a toutefois pas seulement un impact potentiel sur le développement, mais aussi sur la pleine jouissance des droits de l'homme et sur la sécurité des pays. C'est pourquoi je me félicite vivement du rapport présenté par le Secrétaire général suite à l'initiative prise à ce sujet par les petits États insulaires en développement du Pacifique, qui aborde la problématique dans toute sa portée.

Le Luxembourg reste fermement convaincu de la pertinence d'une approche multilatérale dont l'ONU est au centre, et continuera à y asseoir sa politique et à apporter sa contribution à la réalisation de ce monde plus juste, plus pacifique et plus prospère dont l'objectif est inscrit dans notre Charte fondatrice. C'est également en raison de cette motivation ardente d'œuvrer en faveur d'un multilatéralisme fort et efficace que le Luxembourg, Membre fondateur des Nations Unies, aspire à devenir, pour la première fois, Membre non permanent du Conseil de sécurité en 2013-2014.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Theodore Brent Symonette, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères des Bahamas.

M. Symonette (Bahamas) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple du Commonwealth des Bahamas, je félicite sincèrement M. Ali Abdussalam Treki pour son élection à la présidence de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Ma délégation tient à l'assurer de son entière coopération et de son plein appui tout au long de la session. Je saisis également cette occasion pour féliciter son prédécesseur, le père Miguel d'Escoto Brockmann, pour la façon dont il a dirigé la soixante-troisième session.

La crise financière et économique mondiale actuelle, probablement la pire qui ait eu lieu depuis la Grande Dépression, menace de réduire à néant tout ce que nous avons réalisé jusqu'à présent dans le cadre de notre programme de développement, au niveau tant national qu'international. Cette menace a été reconnue lors de la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui a eu lieu en septembre 2008. Le scénario n'est pas plus optimiste aujourd'hui.

Les retombées ont été dramatiques pour les Bahamas. Notre économie est très petite, ouverte, et sa santé dépend en grande partie du comportement des économies les plus développées. Le tourisme est important aux Bahamas; il est notre première industrie et touche tous les aspects de la vie économique de notre pays. Nous sommes en plein milieu de ce qui est potentiellement l'une des saisons touristiques les plus noires de notre histoire. Les touristes sont moins nombreux, les taux d'occupation des hôtels sont en baisse, tout comme les recettes générées par le tourisme. Le chômage a fortement augmenté. L'incertitude économique persistante signifie que le chômage posera un problème tant que l'économie mondiale ne sera pas stabilisée et que la croissance ne repartira pas. À cet égard, nous sommes encouragés par certains des signes de relèvement économique mondial.

Le Gouvernement bahamien a agi rapidement pour amoindrir les effets du recul économique international sur notre population. Nous avons pris les mesures qui s'imposaient pour préserver l'intégrité de notre système fiscal et financier; nous avons accéléré les travaux d'équipement prévus pour créer des emplois et de l'activité économique; et nous avons augmenté l'aide sociale destinée à ceux qui ont été le plus durement touchés par la crise. En appliquant ces politiques et ces programmes, le Gouvernement a procédé aux restrictions budgétaires nécessaires, afin

de garantir la viabilité à long et à moyen terme et de faire en sorte que l'économie soit à même de réagir rapidement à une éventuelle reprise de l'économie mondiale. Les Bahamas estiment qu'il est essentiel pour la santé financière mondiale que les mesures prises au niveau national soient complétées par des mesures internationales appropriées.

Cette année, l'Assemblée générale étudiera le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2010-2012, ainsi que le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les Bahamas saisissent cette occasion pour réaffirmer leur position de longue date : le revenu national brut par habitant (RNB) ne devrait pas avoir un poids disproportionné lorsque l'on évalue la capacité de payer, car cela conduit souvent à des déformations. Cette déformation n'est jamais aussi évidente que dans le cas de l'évaluation des quotes-parts pour les opérations de maintien de la paix. Les barèmes actuels placent les Bahamas, une petite nation insulaire en développement, dans la même catégorie que les économies les plus développées du monde, à l'exception des Membres permanents du Conseil de sécurité. Cette formule injuste nous impose un lourd fardeau, et nous appelons cet organe à remédier à cette iniquité qui compromet gravement les objectifs de développement des Bahamas et d'autres pays en développement.

Le critère du RNB ne reflète de toute évidence pas correctement la vulnérabilité de notre économie ou les coûts extraordinaires associés à la duplication des infrastructures rendues nécessaire par notre configuration archipélagique. Pourtant, malgré nos vulnérabilités, nous n'avons jamais manqué à nos responsabilités en tant que membre à part entière de la communauté internationale, et nous continuerons d'honorer nos obligations envers l'ONU de la manière prescrite et convenue. Mon gouvernement est déterminé à payer ses quotes-parts intégralement et dans les temps, mais le barème de quotes-parts établi est, à notre avis, injuste et fait peser une charge trop lourde sur des pays tels que les Bahamas. Il devrait donc être revu et adapté, compte tenu de ces considérations qui reflètent nos vulnérabilités.

Le changement climatique présente des défis compliqués aux petits États insulaires en développement tels que les Bahamas, et nous subissons

certainement ses effets. L'une des conséquences principales du changement climatique aux Bahamas a été l'augmentation du nombre, de la fréquence et de l'intensité des ouragans qui ont touché notre pays et notre région ces 20 dernières années. Les efforts de restauration et de relèvement rendus nécessaires par ces événements extrêmes nous ont coûté des centaines de millions de dollars rien que ces 10 dernières années, nous obligeant à leur réattribuer des ressources déjà limitées destinées à d'autres programmes nationaux de développement extrêmement importants et compromettant notre action en faveur du développement durable.

C'est la raison pour laquelle nous sommes particulièrement intéressés non seulement par les actions entreprises pour atténuer les effets néfastes du changement climatique, mais également par les mesures dont le but est de ralentir – et même d'inverser – les pratiques qui ont un effet néfaste sur le climat. En tant que membre fondateur de l'Alliance des petits États insulaires, les Bahamas se sont associés à de nombreux États de la région et de la planète qui ont un point de vue similaire pour appeler à la conclusion à Copenhague d'un accord mondial établissant des objectifs juridiquement contraignants qui nous permettront de réaliser les objectifs ultimes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Les Bahamas savent bien que la responsabilité de remédier aux effets du changement climatique n'incombe pas uniquement aux pays développés. Dans la limite de nos moyens, nous avons pris un certain nombre de mesures appropriées, mises en lumière lors de la Réunion de haut niveau, afin d'accroître notre résistance aux effets néfastes du changement climatique. Il importe également que les initiatives prises en faveur de la protection de l'environnement ne soient pas plus dommageables que bénéfiques. Par exemple, l'instauration d'une taxe pour les clients des compagnies aériennes va mettre à mal notre industrie touristique déjà affaiblie, qui est le moteur de notre économie. Les taxes et les impôts proposés pour le soutage des navires auront probablement un effet tout aussi néfaste sur la compétitivité-coûts de notre registre maritime. Ces initiatives bien intentionnées arrivent à un moment où les petits États insulaires en développement tels que les Bahamas ne disposent pas facilement des ressources disponibles pour l'adaptation.

En tant que nation archipélagique, les Bahamas sont confrontés à des défis particuliers en matière de sûreté et de sécurité maritimes. Mon gouvernement a consacré d'énormes ressources financières et techniques à la lutte contre le trafic illicite de drogues et d'armes, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et le trafic d'êtres humains. Il insiste sur la nécessité de mettre en place une coopération et une coordination efficaces entre les États et d'adopter des mesures novatrices pour résoudre ces problèmes et compléter les efforts nationaux. Les Bahamas se félicitent de l'engagement constructif qu'ont démontré l'ONU et l'Organisation maritime internationale face au problème de la piraterie. En tant que pays disposant du troisième registre mondial d'immatriculation, les Bahamas continueront à collaborer avec leurs partenaires de la communauté internationale afin de garantir la sûreté et la sécurité des transports maritimes internationaux.

Haïti est un voisin proche et un membre de notre Communauté des Caraïbes (CARICOM). Les Bahamas et les États de la Communauté des Caraïbes sont attachés à la stabilisation d'Haïti et à son développement politique et économique à court et à long terme, ce qui est impossible sans un appui soutenu de la communauté internationale. Les Bahamas sont donc encouragés par l'engagement actif et soutenu de l'ONU en Haïti depuis quatre ans et demi, par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Nous partageons l'espoir du Secrétaire général qu'Haïti s'éloigne de son passé ponctué de conflits pour s'acheminer vers un avenir caractérisé par un développement pacifique et durable.

Nous demandons au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti au-delà du 15 octobre 2009, comme le Secrétaire général l'a recommandé. Nous espérons également que la nomination récente de l'ancien Président des États-Unis Bill Clinton aux fonctions d'Envoyé spécial pour Haïti contribuera à maintenir les problèmes touchant Haïti au premier rang des priorités de la communauté nationale et internationale. La séance du Conseil de sécurité sur Haïti qui a eu lieu au début du mois a été particulièrement bienvenue à cet égard.

L'augmentation de l'activité criminelle représente un nouveau défi pour les Bahamas, phénomène que l'on retrouve dans d'autres pays de la région. Nous continuons de mettre en œuvre des mesures nationales

et régionales de lutte contre la criminalité pour combattre ce fléau qui met à mal nos économies et fragilise notre stabilité sociale.

Le trafic illicite de stupéfiants et d'armes légères et de petit calibre sont les principaux facteurs de ce phénomène. Les Bahamas, comme beaucoup le savent, ne sont pas producteurs de drogues illicites et ni les Bahamas ni les autres États membres de la CARICOM ne sont des fabricants ou des fournisseurs d'armes légères et de petit calibre. Néanmoins, les drogues illicites et les armes légères sont les principales responsables du niveau élevé de la criminalité dans nos sociétés. Une partie disproportionnée de nos ressources budgétaires limitées est allouée à la lutte contre le trafic de drogues et d'armes légères sur tout notre territoire et sert à faire face aux conséquences terribles de ce trafic pour nos communautés.

Les Bahamas sont pleinement déterminés à renforcer la coopération régionale et internationale dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous nous félicitons de ce que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ait accepté d'intervenir de nouveau dans la région des Caraïbes pour appuyer la lutte contre la criminalité et la violence qui défigurent aujourd'hui nos sociétés.

Pour terminer, ma délégation tient à dire que la crise économique actuelle démontre avec force l'interdépendance des économies du monde. Cela montre, à son tour, le rôle absolument crucial que des organisations telles que l'ONU peuvent jouer pour faciliter le dialogue et élaborer des solutions créatives aux problèmes mondiaux. Alors que nous sommes toujours confrontés à ces défis mondiaux sans précédent, les Bahamas réaffirment leur détermination à participer pleinement et de manière constructive, avec ses partenaires de la communauté internationale, à la recherche de solutions collectives aux défis auxquels nous devons tous faire face.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Frederik Fono, Vice-Premier Ministre des Îles Salomon.

M. Fono (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je transmets à l'Assemblée les chaleureuses salutations de nos îles heureuses, ainsi que les sincères félicitations du Gouvernement et du peuple salomoniens à M. Treki pour son accession à la présidence de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, sous sa direction, nous tirerons

profit des discussions sur les problèmes qui occupent la communauté internationale.

Ma délégation saisit également cette occasion pour féliciter son prédécesseur, M. Miguel d'Escoto Brockmann. Celui-ci a en effet mené les travaux de l'Assemblée générale d'une façon exemplaire et nous a motivés pour que nous prenions conscience de notre force collective sans pareille. Tout au long de son mandat, il n'a eu de cesse de placer les plus vulnérables au cœur de nos engagements. Que Dieu le bénisse dans ses activités futures.

La crise économique et financière mondiale a placé la communauté internationale face à des défis considérables. Pour dire les choses simplement, les conséquences de la crise touchent tous les membres de la famille des Nations Unies. Par conséquent, l'économie des Îles Salomon a été ébranlée par le faible niveau des cours des produits de base, la diminution des recettes et l'aggravation des déficits budgétaires. Mon pays a réagi en gelant le recrutement de fonctionnaires et en réduisant les dépenses nationales courantes et les dépenses de développement de 35 %. Entre 2008 et 2009, notre croissance économique est tombée de 6 % à 1 %, ce qui a une influence négative sur la prestation de services à la population.

Le monde a pris des mesures pour s'attaquer aux faiblesses systémiques du système financier international. À cette fin, les Îles Salomon se félicitent des résultats obtenus lors de la Conférence sur la crise financière tenue en juin 2009, qui a appelé à une plus grande coopération de tous les pays, ainsi qu'à la réforme des institutions de Bretton Woods. Nous gardons l'espoir que les plus pauvres parmi les pauvres bénéficieront des paquets de relance mis en œuvre car beaucoup seront encore longtemps en difficulté.

Des catastrophes naturelles fréquentes menacent le développement dans l'ensemble du monde et les changements climatiques continuent d'avoir un impact négatif sur la vie des populations, créant de nouveaux foyers de pauvreté tout en continuant de représenter une menace de plus en plus sérieuse. À moins que Copenhague ne débouche sur un résultat ambitieux, nous nous rendons compte que nous menons une bataille perdue d'avance. Je m'associe à l'appel lancé pour que des mesures urgentes soient prises, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. Pour

nous, les changements climatiques représentent une menace des plus sérieuses pour notre survie et notre viabilité et sapent nos efforts pour instaurer un développement durable.

Les Îles Salomon souscrivent pleinement à la déclaration faite cette semaine par l'Alliance des petits États insulaires en développement. Le point de départ des négociations doit être la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés. Les scientifiques nous disent que l'avenir des îles de basse altitude est incertain, à moins que les pays visés à l'annexe 1 ne réduisent de manière sensible et ambitieuse leurs émissions nocives de gaz à effet de serre de plus de 45 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020 et de plus de 95 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050. Il faut que la température mondiale moyenne augmente de nettement moins de 1,5 degré Celsius si nous voulons éviter que l'acidification de nos océans ne menace notre existence même.

La déforestation et le dépérissement de la forêt sont responsables de près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Les Îles Salomon conviennent que le règlement de ce problème devrait être l'une des mesures d'atténuation des changements climatiques pour protéger notre environnement. Nous demandons de nouveau que cette question soit considérée comme un résultat possible de Copenhague. Mon pays fait actuellement l'inventaire de ses forêts et a l'intention de participer au marché des droits d'émission de carbone. Nous espérons également que des mécanismes financiers multilatéraux seront mis à la disposition des États les plus vulnérables de façon que le transfert approprié de technologie pour le développement d'énergies renouvelables reçoive l'attention qu'il mérite.

Les Îles Salomon, un pays épris de paix, sont d'avis que nous devons rechercher sérieusement à mettre en place un système international stable. On peut y parvenir en préconisant une réduction à l'échelle mondiale de toutes les dépenses militaires et en s'engageant fermement à entamer des négociations multilatérales globales sur le désarmement. C'est une question dont l'examen piétine depuis des années et qui continue de ne recevoir qu'une faible attention dans des accords multilatéraux fragmentaires sur les armes.

Les Îles Salomon sont sorties d'une situation de conflit il y a 11 ans. Cette année marque le sixième anniversaire de notre partenariat avec la Mission d'assistance régionale aux Îles Salomon, communément appelée RAMSI. Dans le cadre de ce partenariat, les institutions de l'État ont été renforcés et grâce à la stabilité politique, notre Parlement a adopté 30 lois en moins de 24 mois. Les services publics s'efforcent d'entrer en contact avec les populations éparpillées sur nos centaines d'îles, ce qui est signe de changement.

Cette année, notre relation avec la RAMSI est passée d'une relation d'assistance à une relation de partenariat, qui offre un cadre de coopération entre les deux parties, avec des objectifs stratégiques conjoints clairement définis, ainsi que des rôles et des engagements distincts, dans le but général de créer un système socioéconomique et politique sûr, stable et autonome pour tous les Salomoniens. Le Comité des relations extérieures de notre parlement national a achevé son examen de la loi sur la facilitation de l'aide internationale et soumettra son rapport au Parlement en novembre. Je profite de cette occasion pour remercier mes voisins du Pacifique de leur appui et leur contribution constants à la Mission régionale. Nous espérons vivement que ce partenariat permettra d'accroître sa visibilité internationale et de développer l'interaction avec l'Organisation des Nations Unies, comme le prévoit par le chapitre pertinent de la Charte.

Dans le cadre de son processus de reconstruction nationale et de guérison, les Îles Salomon ont institué une Commission de vérité et de réconciliation en avril. L'archevêque sud-africain Desmond Tutu, prix Nobel de la paix, a participé aux travaux de lancement de cette Commission. La Commission permet aux Îles Salomon de réexaminer l'un des chapitres les plus sombres de son histoire, et nous le faisons avec courage, persévérance et le désir de parvenir à une paix juste et permanente dans notre pays en pleine croissance. À cette fin, nous remercions le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et tous nos partenaires de leur appui.

Le délai fixé pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) arrive presque à échéance. Les Îles Salomon appuient la proposition d'organiser un sommet d'évaluation l'année prochaine, et espèrent que cette réunion prochaine redynamisera notre partenariat mondial et permettra d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais prévus. Mon pays se

félicite également de la décision de l'Assemblée générale (résolution 63/227) de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011. De même, nous nous réjouissons à la perspective de l'évaluation de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, prévue pour l'année prochaine. Ces deux processus d'évaluation devraient renforcer les partenariats mondiaux et les engagements pris dans les cadres de coopération internationaux concertés.

Quatre-vingt cinq pour cent de la population des Îles Salomon habite dans des zones rurales. En conséquence, nous avons adopté une approche de développement axée sur les zones rurales dans nos efforts pour réaliser les OMD. Les Îles Salomon sont en passe de faire des progrès dans la réalisation de certains de ces objectifs, à travers divers partenariats. À cet égard, j'ai le plaisir de vous informer que, grâce à l'appui de la Nouvelle-Zélande et de la République de Chine, un enseignement de base gratuit jusqu'à la troisième année d'études est dispensé maintenant à tous les enfants des Îles Salomon. Des travaux ont également commencé en vue de l'élimination du paludisme, qui est le premier facteur de mortalité dans les Îles Salomon, avec le lancement de ce programme dans l'une de nos neuf provinces. Mon gouvernement remercie l'Australie pour son appui et sa contribution à cette fin. Je tiens également à remercier la République de Chine, l'Union européenne et d'autres partenaires de développement pour leur contribution à la promotion de la politique de développement rural du Gouvernement.

Le développement humain reste un élément clef de notre lutte contre la pauvreté. Une école de tourisme a ouvert ses portes dans les Îles Salomon cette année. Nous avons transféré des ressources en vue du développement de notre industrie du tourisme afin de compenser les pertes de recettes attendues suite à la diminution de la récolte de produits tirés de nos forêts naturelles. La même politique s'applique également dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des mines.

La coopération Sud-Sud continue à investir dans la population des Îles Salomon. Elle a permis de financer les études de 50 étudiants à Cuba, et mon pays remercie Cuba pour ce geste. Les Îles Salomon remercient aussi leur voisin mélanésien, la Papouasie Nouvelle-Guinée de poursuivre sa coopération

bilatérale, grâce à laquelle notre présence à Port Moresby a été renforcée et des bourses d'études ont été offertes aux jeunes Salomoniens qui font leurs études dans ce pays.

La dynamique mondiale a changé depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, il y a 64 ans. À l'époque, il n'y avait que 51 États Membres. Au cours des 15 dernières années, nous n'avons pas réussi à réformer le Conseil de sécurité. Par conséquent, nous devons accroître la légitimité du Conseil et renforcer son rôle dans le maintien de la paix internationale. À cet égard, ma délégation s'est réjouie de voir le débat sur la réforme du Conseil de sécurité prendre la forme de négociations intergouvernementales informelles à la dernière session de l'Assemblée générale. Nous sommes également heureux de constater que trois tours de négociations ont eu lieu au cours des huit derniers mois, ce qui signifie que la graine multilatérale de la réforme de nos institutions a été semée. Nous devons faire en sorte qu'elle prenne racine durant la présente session.

Les relations entre le Secrétariat et les États Membres sont importantes. L'interaction des Îles Salomon avec notre organisation s'est accrue et a mûri au cours du temps. Notre gouvernement est en train de finaliser les modalités d'allocation d'un terrain à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle établisse un bureau permanent dans notre capitale. Nous espérons qu'en retour le Secrétariat envisagera sérieusement de maintenir une présence permanente dans les Îles Salomon. Comparativement, bien que ce soit dans mon pays que soit mis en œuvre l'un des plus importants programmes de pays de la sous-région, la gestion des relations continue de se faire à partir de l'étranger. Ma délégation saisit à nouveau cette occasion pour renouveler son appel à un relèvement du niveau de la présence du PNUD dans les Îles Salomon, en faisant du poste de représentant résident adjoint un poste de représentant résident.

Ici, je me dois de souhaiter la bienvenue à la nouvelle administratrice du PNUD, M^{me} Helen Clark. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses fonctions et nous sommes certains qu'elle aura un regard nouveau sur toutes les questions qui se posent. Après tout, le développement est l'une des plus nobles vocations de notre organisation. Les Îles Salomon encouragent également le Secrétariat à veiller à ce que son personnel représente la diversité de ses Membres,

en particulier des États qui n'ont pas encore atteint leur quota.

Ces derniers mois, les pays côtiers ayant un plateau continental ont sollicité une extension de leurs prérogatives territoriales respectives au-delà des 200 milles marins qui délimitent leurs zones économiques exclusives. J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que les Îles Salomon ont soumis un certain nombre de demandes en ce sens et se réjouissent à la perspective de travailler avec la Commission des limites du plateau continental.

S'il est vrai qu'étendre une zone économique exclusive est une décision souveraine, nous sommes conscients de nos responsabilités en matière d'environnement. Les Îles Salomon font partie des six pays membres de l'Initiative pour le Triangle de corail. Il y a trois mois, les dirigeants des Philippines, de la Malaisie, de l'Indonésie, du Timor-Leste, de la Papouasie Nouvelle-Guinée et des Îles Salomon se sont réunis en Indonésie et ont convenu de collaborer au-delà des frontières politiques en vue de la conservation de 75 % des espèces coralliennes mondiales, 40 % des poissons des récifs coralliens mondiaux et 51 % des espèces mondiales vivant dans les mangroves.

Nos populations comptent sur nos ressources marines pour leur survie et comme source de revenus, et nous espérons que cela pourra continuer pour des générations à venir.

Il est essentiel de disposer d'informations et de données fiables pour que les systèmes nationaux et internationaux puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause. Nous souhaiterions à cet égard que l'ONU aide notre bureau national de la statistique à rassembler les données en temps réel et à les distribuer à tous les décideurs.

Pour encourager le dynamisme économique, il faut investir dans l'infrastructure. J'ai le plaisir de dire que nous avons enfin promulgué une loi qui ouvrira notre industrie des télécommunications à la concurrence.

S'agissant des droits de l'homme, les Îles Salomon reconnaissent que ces droits sont universels, indivisibles, étroitement liés entre eux et interdépendants, et qu'ils se renforcent mutuellement. Tous les droits de l'homme doivent être traités équitablement et sur un pied d'égalité et placés sur le même plan, et ils doivent se voir accorder la même

importance. C'est l'un des principes du nouveau Conseil des droits de l'homme.

Les Îles Salomon continuent d'appuyer les principes du Conseil qui ont fait l'objet d'un accord international. Malheureusement, au sein de la Troisième Commission, les questions des droits de l'homme restent très politisées, entraînent des divisions et sont centrées sur certains pays, au mépris des principes universels de coopération et de dialogue. Ma délégation souhaiterait que l'examen périodique universel soit le critère d'évaluation de la situation des pays en matière de droits de l'homme.

Avant de parler des relations de Taiwan avec la Chine, les Îles Salomon voudraient exprimer toute leur sympathie aux victimes du typhon Morakot et s'associer à leur douleur et à leurs souffrances. Nous tenons également à souligner la force spirituelle et l'énergie dont ont fait montre le Gouvernement et le peuple de la République de Chine pour surmonter ce drame et trouver la volonté de rebâtir leur vie et de se relever de cette catastrophe naturelle.

Mon pays continue de suivre avec grand intérêt le développement des relations entre les deux rives du détroit. Une ère nouvelle de relations est en train de voir le jour entre la République de Chine et la République populaire de Chine, des relations caractérisées par un nombre croissant d'engagements. Des vols directs, des liaisons maritimes commerciales, et une coopération et des échanges postaux sur la sécurité alimentaire ont été notamment établis. Cette approche à visage humain permet de continuer à tisser des liens de confiance et de tolérance. Nous souhaitons que cette interaction positive soit couronnée de succès.

Plus tôt cette année, ma délégation a jugé encourageante l'admission de Taiwan à l'Assemblée mondiale de la santé. Nous espérons sincèrement que d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies réserveront le même accueil à Taiwan.

S'agissant du Moyen-Orient, ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'ex-Président de la Finlande et lauréat du prix Nobel de la paix, M. Martti Ahtisaari, qui a dit que « l'on peut régler tous les conflits, et rien ne saurait justifier qu'on les laisse s'éterniser ». Il faut que tous les Membres fassent preuve de détermination si l'on veut parvenir à une paix juste et durable dans la région. Cela fait 62 ans que l'Assemblée se penche sur cette question. Les Îles Salomon estiment que, si les conditions s'y prêtent, il

sera possible à l'issue de négociations politiques de parvenir à la solution des deux États. Nous appuyons tous les efforts internationaux en faveur d'une solution durable et permanente.

Le dialogue et la coopération entre les religions et les cultures sont nécessaires aux efforts que nous déployons pour instaurer un monde meilleur. Il faut dépasser les stéréotypes créés par un petit nombre. Les extrémistes se nourrissent de la méfiance, de la peur et des soupçons et s'en servent à leur avantage. Il faut les isoler. Ma délégation prend note de l'initiative prise par l'Arabie saoudite de réunir les dirigeants de l'Est et de l'Ouest afin de promouvoir une culture mondiale de paix. Cette initiative marque un nouveau départ que nous devons tous mettre à profit.

Nous devons tous œuvrer à la stabilisation du système international, ce qui signifie que les puissants ne doivent pas traiter injustement les faibles en faisant obstacle à la satisfaction de leurs besoins sociaux et sanitaires, que ce soit pour des raisons idéologiques, politiques ou de sécurité. Les blocus économiques unilatéraux et régionaux et les actions punitives imposés par des États et des institutions intergouvernementales doivent céder la place à une véritable coopération et à un dialogue sincère et il faudrait qu'il en soit ainsi. C'est pourquoi nous demandons à l'ensemble de la communauté internationale de coopérer pleinement avec les Fidji. En tant que voisin mélanésien, les Îles Salomon continuent de le faire à tous les niveaux politiques.

En conclusion, face aux nombreux défis que nous devons relever aujourd'hui, les paroles prononcées par Abraham Lincoln en 1862 sont toujours pertinentes :

« Les dogmes du passé paisible sont inadaptés au présent tempétueux. Nous sommes confrontés à quantité de difficultés, et nous devons être à la hauteur de la situation. Face à cette situation nouvelle, nous devons penser de façon nouvelle et agir de façon nouvelle. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kanat Saudabayev, Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan.

M. Saudabayev (Kazakhstan) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Treki pour son élection au poste prestigieux de Président de la

soixante-quatrième session de l'Assemblée générale et lui souhaiter plein succès dans ses fonctions.

Il y a huit ans, le 11 septembre, M^{me} Zhannetta Tsoy, une citoyenne du Kazakhstan, partait, après avoir embrassé sa fille et son mari, commencer un nouveau travail dans le bâtiment le plus haut de New York. Deux heures plus tard, elle trouvait la mort avec 3 000 Américains et citoyens de 91 autres pays. Elle a été enterrée sous les décombres de ce qui avait été les tours jumelles du World Trade Center. Ce jour-là – j'étais l'Ambassadeur du Kazakhstan en poste à Washington – j'ai ressenti très vivement comme tous les Américains et beaucoup d'autres à quel point notre monde était devenu fragile, vulnérable et interdépendant. Cet acte de terrorisme et l'unité avec laquelle le monde l'a sévèrement condamné ont montré que ce n'est qu'ensemble que nous pourrions nous assurer un présent et un avenir meilleurs et plus sûrs. En effet, ce sont précisément l'unité et l'entente mondiales qui sont la clef du règlement des problèmes contemporains les plus graves.

Le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, et notre peuple tout entier ont appuyé dès le début la lutte mondiale contre le terrorisme en soutenant les efforts de la coalition internationale en Afghanistan. Toutefois, il n'y a pas et il ne peut y avoir de solution purement militaire au problème afghan. Nous notons avec satisfaction que les membres de la coalition ont commencé à accorder plus d'attention aux aspects non militaires de la sécurité.

Le Kazakhstan s'emploie dans la mesure de ses possibilités à appuyer les efforts internationaux en faveur du relèvement de l'Afghanistan. Nous fournissons une aide humanitaire considérable à ce pays. En outre, nous sommes en train de mettre au point un programme éducatif à long terme en vue de former des spécialistes afghans, et nous envisageons également d'autres formes d'assistance.

Il sera impossible d'instaurer une stabilité à long terme en Afghanistan tant que l'on ne prendra pas des mesures efficaces pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale a été établi à Almaty, avec l'appui de l'ONU, pour lutter contre ce trafic. En ma future qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2010, j'ai l'intention de faire de la stabilisation de la situation en Afghanistan – voisin

régional de l'OSCE – l'une des premières priorités de cette organisation.

La perspective de la prolifération des armes nucléaires, de même que le risque de voir des organisations terroristes les acquérir et les utiliser, reste l'une des plus terribles menaces pour l'humanité. Pays qui a connu les horreurs des essais nucléaires, qui a fermé le deuxième grand site d'essais nucléaires du monde à Semipalatinsk, et qui a volontairement renoncé au quatrième arsenal de missiles et nucléaire au monde, le Kazakhstan a pleinement le droit moral d'exiger une action plus décisive dans le domaine du désarmement et un renforcement radical du régime de non-prolifération des armes de destruction massive. En particulier, il importe à son avis que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur le plus vite possible. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, pour donner un nouvel élan au processus de non-prolifération et pour éliminer la menace nucléaire.

Le Kazakhstan appuie le renforcement et la garantie de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous devons reconnaître que ce Traité est asymétrique dans le sens où il ne prévoit des sanctions qu'à l'encontre des États non dotés de l'arme nucléaire, alors que les puissances nucléaires devraient elles-mêmes montrer l'exemple en réduisant leurs arsenaux nucléaires et en y renonçant. À cet égard, le Kazakhstan se félicite de l'adoption unanime hier de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, et pense que cette décision historique ouvre une ère nouvelle dans les efforts de l'humanité pour créer un monde sans armes nucléaires. Il est gratifiant de voir que les mesures prises aujourd'hui par la communauté internationale reflètent la position de principe que le Président Nazarbayev a exprimée à maintes reprises depuis cette tribune, et lors de rencontres bilatérales avec des dirigeants de pays dotés de l'arme nucléaire et de pays aux ambitions nucléaires.

Il est à présent plus que jamais nécessaire d'agir de manière encore plus décisive. Notre Président a proposé d'établir un nouveau traité universel sur la non-prolifération nucléaire complète verticale et horizontale. La configuration du nouveau traité et de son contenu dépendra largement des propositions de tous les pays intéressés. Une mesure efficace pour renforcer le régime de non-prolifération pourrait être la

création d'une banque internationale de combustible nucléaire, placée sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Kazakhstan est prêt à envisager la possibilité de l'accueillir sur son territoire.

Une contribution importante du Kazakhstan et d'autres États d'Asie centrale à la mise en application du TNP a été l'entrée en vigueur en mars du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La particularité de cette zone est qu'elle est située entre deux des plus grandes puissances nucléaires du monde. Cette zone peut jouer un rôle pratique important pour prévenir la prolifération incontrôlée des matières nucléaires et contrer le terrorisme nucléaire. Nous espérons que la zone d'Asie centrale recevra surtout l'appui des puissances nucléaires pour ce qui est notamment de la possibilité d'offrir des garanties négatives de sécurité. Nous appuyons l'initiative des États-Unis d'Amérique d'organiser un sommet mondial sur la sécurité nucléaire l'année prochaine.

Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la proposition du Président du Kazakhstan de proclamer le 29 août Journée internationale pour un monde exempt d'armes nucléaires. Cette date a une signification symbolique profonde. C'est à cette date, en 1949, que l'Union soviétique a procédé à son premier essai nucléaire sur le site de Semipalatinsk au Kazakhstan, et c'est aussi à cette date, en 1991, que le site d'essais a été définitivement fermé sur décret de notre gouvernement. Nous espérons que l'Assemblée générale appuiera cette initiative.

Aujourd'hui, l'humanité connaît la crise économique et financière mondiale la plus grave depuis des décennies. Selon le Fonds monétaire international, une cinquantaine d'États ont frôlé la catastrophe économique. Cette crise était d'ailleurs en grande partie inévitable. Malheureusement, le développement économique mondial et les progrès de géant faits par les technologies ces 60 dernières années n'ont pas pu régler les éternels problèmes que sont la pauvreté et la faim. Le fossé qui sépare les riches et les pauvres continue de s'accroître. Plus d'un milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour. Malgré les exceptionnelles réalisations des sciences modernes et de la médecine, presque 10 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année de maladies curables. Plus de 30 millions de personnes dans le monde vivent avec le VIH, tandis que

3 millions d'entre elles seulement ont accès au traitement antirétroviral.

La crise économique nous a obligés à repenser et à revoir nombre d'approches conceptuelles qui nous semblaient auparavant immuables. Cela a démontré une fois de plus que tous les pays doivent unir leurs efforts pour relever les défis modernes. Le dirigeant de notre pays a été l'un des premiers à exposer sa vision du développement du monde après la crise. Il a proposé de préparer un projet de loi international proposant une monnaie mondiale unique, et la possible création d'un centre mondial des émissions, d'un comité international d'anti-monopole monétaire et un comité international de liberté des marchés. L'ONU, dotée d'organes structurels et d'institutions spécialisées, est la seule organisation mondiale capable de traiter ces questions à une si grande échelle.

Dans cette période de dégradation économique et sociale critique, le danger de conflits interethniques et interreligieux augmente considérablement. Situé au confluent de l'Asie et de l'Europe et ayant réussi à préserver la paix et l'harmonie dans un pays multiethnique et multiconfessionnel tout au long de ses années d'indépendance, le Kazakhstan est prêt à servir de pont pour favoriser la compréhension et la tolérance entre l'Est et l'Ouest.

Lorsqu'il assurera la présidence de l'OSCE en 2010 et de la conférence ministérielle de l'Organisation de la Conférence islamique en 2011, le Kazakhstan a l'intention de profiter de cette occasion unique pour renforcer la coopération constructive entre diverses cultures et civilisations et prendre des mesures concrètes à ce sujet. De plus, depuis 2003, notre pays a organisé trois Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles avec l'appui de l'ONU.

À l'initiative du Kazakhstan, l'Assemblée générale a adopté la résolution 62/90 lors de sa soixante-deuxième session, en déclarant 2010 Année internationale du rapprochement des cultures. Nous appelons les États Membres de l'ONU à participer activement à la célébration de cette Année. Le Kazakhstan appuie pleinement les objectifs de l'Alliance des civilisations et appelle les États Membres et les organismes des Nations Unies à contribuer au renforcement de la tolérance et de la compréhension mutuelle dans le monde.

Dans les circonstances actuelles, l'aspect régional prend une importance accrue pour régler les problèmes

mondiaux. Notre pays est fermement attaché au renforcement cohérent de la coopération régionale pour la sécurité et le développement en Asie centrale. Une architecture unique est en train de se mettre en place en Eurasie, ses éléments les plus importants étant des organisations telles que l'OSCE, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'OTAN. À cet égard, la CICA, dont le Président Nazarbayev a le premier lancé l'initiative depuis cette tribune en 1992, est devenue un mécanisme efficace de renforcement de la sécurité et de la coopération au niveau régional. En 2010, lorsque notre pays prendra la présidence de l'OSCE, nous avons l'intention d'œuvrer pour le bien de tous ses États membres à accroître l'efficacité de l'organisation face aux nouveaux problèmes et menaces, ainsi qu'à renforcer davantage les mesures d'instauration de la confiance et de sécurité dans la communauté euro-atlantique.

Dans le monde d'aujourd'hui si changeant, adapter l'ONU aux réalités modernes est une tâche d'actualité pour tous les États Membres. Le Kazakhstan appuie le processus de réforme de l'ONU et de ses principaux organes en partant du principe qu'il faut accroître l'efficacité, l'autorité et la pertinence de notre Organisation mondiale.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a et qu'il n'y aura pas, dans le monde, d'autre option que l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes favorables à des réformes dans trois grands domaines : la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la réforme du Conseil de sécurité et la cohérence du système des Nations Unies.

Il y a 50 ans, Martin Luther King Junior disait :

« Souvent, les hommes se haïssent les uns les autres parce qu'ils ont peur les uns des autres; ils ont peur parce qu'ils ne se connaissent pas; ils ne se connaissent pas parce qu'ils ne peuvent pas communiquer; ils ne peuvent pas communiquer parce qu'ils sont séparés. »

Malheureusement, ces mots restent souvent vrais aujourd'hui mais ils doivent cesser de l'être demain. À l'ère de la mondialisation et d'une interdépendance sans précédent dans le monde, la méfiance, la peur et la haine doivent disparaître au profit des principes de confiance, de compréhension et de coopération, qui

doivent triompher. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons faire dûment face aux problèmes difficiles que l'humanité rencontre aujourd'hui et rendre le monde plus sûr et meilleur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean-Marie Ehouzou, Ministre des affaires étrangères de la République du Bénin.

M. Ehouzou (Bénin) : Je voudrais d'entrée dire combien je suis heureux de voir M. Treki remplir si brillamment la haute charge de la présidence de l'Assemblée générale pour le compte de l'Afrique. Je lui adresse mes chaleureuses félicitations et lui souhaite plein succès à ce poste et saisis cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon pour l'engagement fervent dont il fait preuve.

Le chemin tracé par les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies pour la réalisation de ses objectifs est celui du dialogue et du multilatéralisme. L'Organisation des Nations Unies a été instituée pour fédérer les énergies de la communauté internationale à cette fin. Voici bientôt sept décennies que nous nous y sommes attelés. Où en sommes-nous aujourd'hui? Des fractures douloureuses handicapent l'humanité et menacent de réduire considérablement notre capacité d'action commune. Les crises multiformes qui ont secoué l'économie internationale ont été causées par l'accélération de sa globalisation, en l'absence d'une gouvernance mondiale concertée. Ces crises frappent de plein fouet les plus vulnérables. Bien plus, elles exposent la planète à de graves périls dont les symptômes se manifestent de manière incontestable.

Nous devons nous rendre à l'évidence. Le temps des supputations est passé. Venu le temps de l'anticipation proactive puisque nous connaissons maintenant le coût de l'indifférence, de l'inertie et de la passivité. Il nous faut restaurer la capacité de l'Organisation des Nations Unies de remplir sa vocation quant à la recherche des solutions aux problèmes globaux de l'humanité. Par le dialogue des civilisations, nous devons concilier les particularités liées à la diversité de nos patrimoines culturels avec les normes universelles qui découlent de l'intangibilité de la dignité humaine.

Le dialogue des civilisations est sans nul doute une condition essentielle pour le renforcement du multilatéralisme. Par ce biais, nous pourrons revenir

aux valeurs fondamentales que sont le respect de la vie et de la nature, la conscience de notre communauté de destin, la recherche de l'avantage réciproque et le sens de la pérennité, du partage, le respect de nos responsabilités envers les générations futures. Si nous voulons inverser les tendances et les perspectives peu reluisantes que les scientifiques nous dépeignent, il nous faut conclure une alliance nouvelle entre l'homme et la nature, un nouveau pacte de mutualité. C'est ainsi que nous pourrions reprendre le contrôle des phénomènes naturels et anthropogéniques qui affectent notre existence sur la Terre. La Conférence de Copenhague, en décembre prochain est une occasion exceptionnelle à ne pas manquer.

Avant tout, nous devons créer les conditions pour assurer une contribution responsable de tous à la pleine réalisation des potentialités du genre humain. Pour cela, il nous faut éliminer toutes les entraves à son épanouissement. L'État et la puissance publique ont un rôle crucial à y jouer. Ils doivent s'engager partout, aux côtés des partenaires sociaux mobilisés au service de la liberté et du progrès.

La Commission indépendante pour la démarginalisation des pauvres par le droit nous a démontré les vertus de l'élimination progressive des pratiques anciennes attentatoires à l'intégrité de la personne humaine, tant dans son être que dans son statut juridique et social. C'est une condition essentielle de la garantie de l'accès responsable de tous aux bienfaits de la modernité et à la prospérité partagée. C'est pourquoi le Bénin s'est engagé à organiser la conférence régionale de restitution des grandes recommandations de la Commission indépendante.

C'est à cette fin également que mon pays a déclaré une lutte résolue contre les mutilations génitales féminines au moyen d'une campagne de sensibilisation de proximité, de la reconversion des exciseuses et de l'exécution vigilante d'une législation sans équivoque confortée par un nouveau code de la famille qui établit l'égalité en droit de l'homme et de la femme. C'est aussi pour cela que le Bénin a œuvré à la proclamation de l'année 2009 Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme. Cette Année a pour objectif majeur de promouvoir la nécessaire reconversion des mentalités aux fins d'assurer la convergence de l'humanité vers une adhésion pleine et entière aux valeurs universelles consacrées par la Charte des Nations Unies.

Il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies soit plus efficace dans l'accompagnement des politiques nationales pour la réalisation des normes internationales. Le Gouvernement béninois a décidé de confier la rationalisation de ses efforts en faveur de la femme à un institut de la femme de création récente. Pour cela, nous accueillons avec une grande satisfaction la mise en place et l'opérationnalisation prochaine d'une entité unique au sein du système des Nations Unies pour la promotion du genre. Elle permettra d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'appui du système des Nations Unies aux efforts des États Membres.

Dans le cadre de la marche résolue de l'Afrique vers sa renaissance, le Gouvernement béninois a adopté des orientations stratégiques axées sur l'élimination de la pauvreté et la relance de la croissance économique pour faire du Bénin un pays émergent à l'horizon 2025. Les défis à relever sont énormes puisque près d'un tiers de la population du Bénin vit actuellement en dessous du seuil de pauvreté, dans un pays exposé aux risques de catastrophes naturelles et où la sécurité alimentaire n'est pas totalement assurée.

Les mesures mises en œuvre, en particulier par le Gouvernement de M. Boni, en place depuis avril 2006 grâce au respect scrupuleux de notre Constitution, marquent notre détermination à aller de l'avant. Les performances économiques enregistrées en 2006 et 2007 ont prouvé la justesse de nos choix stratégiques. Ces mesures incluent la promotion de la microfinance comme moyen efficace de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment celle des femmes, par l'octroi de microcrédits aux plus pauvres, surtout donc aux femmes qui constituent le pilier le plus important de la société mais sont économiquement faibles; la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes; et le lancement de multiples programmes de formation en vue de l'insertion des plus jeunes dans le tissu économique national. Il y a aussi la mécanisation de l'agriculture, la promotion de l'éducation par la proclamation de la gratuité de l'enseignement primaire rendu obligatoire et la gratuité de la césarienne qui est une meilleure approche de la santé de la reproduction.

Ce sont là autant de mesures sociales mises en œuvre en même temps que l'initiation de grands travaux d'infrastructures. Mais, la persistance de la récession et l'aggravation des conséquences néfastes des changements climatiques risquent d'hypothéquer gravement les avancées considérables réalisées dans la

mise en œuvre de ce projet national d'importance cardinale.

Il y a à peine un an, le Fonds monétaire international prévoyait que le produit intérieur brut des pays d'Afrique et de l'Afrique subsaharienne augmenterait de 6,7 % en moyenne en 2009. Ces prévisions ont été quelques mois plus tard révisées à la baisse, passant à 5,1 % puis à 3,5 % et, en mars dernier, à 3,25 %. Rien ne garantit que ce taux de croissance ne tombe davantage.

Cette baisse du taux de croissance nous expose à des risques accrus de graves difficultés budgétaires. Il nous faut préserver la dynamique de progrès malgré les chocs externes éprouvants que nous imposent les crises successives de l'économie mondiale en pleine récession. Nous faisons un effort considérable pour la mobilisation des ressources internes. Nous nous félicitons des bonnes dispositions prises par l'ONU pour mobiliser des ressources additionnelles auprès des partenaires de développement en faveur des pays pilotes pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dont fait partie le Bénin, dans le cadre de l'application des engagements pris au G-8 à Gleneagles, dans la Déclaration du Millénaire, dans la Déclaration de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés en 2001, et dans les discours que nous avons chaleureusement accueillis par des applaudissements lors du dernier Sommet sur les changements climatiques tenu ici même à l'initiative du Secrétaire général.

Les conséquences des changements climatiques compliquent considérablement la donne. Le Bénin fait partie des pays les plus vulnérables, et partant les moins outillés pour y faire face. Outre les pluies diluviennes qui se concentrent désormais sur quelques semaines et l'érosion côtière principalement liée à la montée du niveau des océans, déjà observée au Bénin et dans les pays voisins, les sécheresses prolongées et récurrentes, d'autres types de catastrophes naturelles frappent nos populations. Les scientifiques prévoient, entre autres, l'immersion des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest du fait de la montée du niveau de l'océan Atlantique, alors que les pays nordiques ont déjà gagné des terres sur les mers.

Aidez-nous donc à acquérir les technologies et les moyens pour combattre l'érosion côtière, car nous ne pouvons pas nous permettre d'observer cette catastrophe se produire sans rien faire. Pour contrer

l'érosion côtière en progression, qui absorbe nos villes et campagnes sur le littoral, de grands travaux d'infrastructures sont indispensables. L'action à engager ne peut être efficace que si elle est entreprise à l'échelle de toute la sous-région pour assurer la protection en bloc de toute la côte ouest-africaine. Pour cela, il nous faut mobiliser des ressources colossales. Pourquoi n'envisagerions-nous pas la création d'un fonds multilatéral d'investissement pour financer, sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine, les grands travaux d'aménagement nécessaires?

Il nous faut une Organisation des Nations Unies capable de coordonner la réponse à de tels grands défis de développement, une Organisation des Nations Unies capable de lever les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de financement et de superviser les transferts de ressources à opérer par la communauté internationale en faveur des pays vulnérables, tels que les pays les moins avancés. Il nous faut une Organisation des Nations Unies ayant l'autorité morale requise pour engager les pays nantis en faveur d'une réforme en profondeur de l'architecture et de la gouvernance de la mondialisation économique et financière en vue d'améliorer la capacité du système financier international de promouvoir un développement équilibré de toutes les régions du globe.

Les initiatives du Groupe des 20 en la matière sont louables, elles doivent se poursuivre pour assurer une réforme en profondeur du système économique international, une réforme qui permette d'intégrer tous les pays au cercle vertueux de la croissance économique et du développement durable. Il nous faut une Organisation des Nations Unies capable d'amener les pays émergents à assumer pleinement les engagements internationaux liés à leur nouveau statut et à utiliser leurs atouts pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, pour faire progresser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour une meilleure adaptation aux changements climatiques. Si nous sommes convaincus que l'autre nom de la paix est le développement et que la paix et le développement sont indispensables pour notre survie sur la Terre, nous devons trouver les moyens indispensables pour promouvoir la paix par et pour le développement.

Il nous faut une Organisation des Nations Unies capable d'assurer une prévention efficace des conflits armés, s'il le faut par le lancement de missions de paix

robustes ou de missions de développement pour la conduite d'opérations de stabilisation économique et d'élimination de l'extrême pauvreté. Il nous faut une Organisation des Nations Unies qui tire pleinement parti des possibilités de coopération avec les organisations régionales. À cet égard, le Bénin appelle à une mise en œuvre conséquente des propositions du rapport Prodi (S/2008/813, annexe) sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les modalités d'appui des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine.

Il nous faut une Organisation des Nations Unies disposant de capacités renforcées de contribution au règlement pacifique des différends, entre autres, par la médiation et la promotion du règlement judiciaire. Nous voulons une Organisation des Nations Unies capable de se hisser à la hauteur des défis que comportent le règlement définitif de la question palestinienne; la promotion du désarmement et la régulation de la non-prolifération des armes de destruction massive; la promotion de l'état de droit au plan national et international; la promotion du commerce équitable; la lutte contre le terrorisme et le crime transnational organisé; l'exercice de la responsabilité de protéger; la lutte contre l'impunité par le renforcement de la justice internationale; la protection des civils, en particulier, les enfants, les femmes et les personnes âgées, dans les situations de conflits armés; etc.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies doit être poursuivie sans désespérer pour renforcer son efficacité, sa légitimité et sa crédibilité. La réforme du Conseil de sécurité par son élargissement dans les deux catégories de membres est, entre autres, une exigence incontournable de l'heure, comme le Président en exercice de l'Union africaine l'a affirmé du haut de cette tribune, il y a quelques jours.

Le moment est venu de donner à tous les peuples de la Terre la place qui leur est due dans le concert des nations libres et prospères. Le Bénin est prêt à coopérer sans réserve pour trouver les formules les plus appropriées en vue de réparer les injustices d'un passé révolu et pour établir un nouvel ordre mondial au Conseil de sécurité. Un tel ordre devra permettre à l'humanité de façonner notre destin commun dans notre maison commune, la planète Terre. Nous avons envers elle des devoirs sacrés, entre autres celui de nous y comporter de manière à préserver son hospitalité pour les générations présentes et futures.

Oui, il nous faut une Organisation des Nations Unies plus juste et plus apte à répondre aux urgences de l'heure et aux aspirations des peuples les plus vulnérables de la terre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alberto Gatmaitan Romulo, Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines.

M. Romulo (Philippines) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi d'exprimer mes chaleureuses félicitations à M. Ali Abdussalam Treki, à l'occasion de son élection fort méritée à la présidence de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je tiens à l'assurer de la pleine coopération des Philippines dans l'accomplissement de ses hautes fonctions.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui, dans ce parlement des nations, pour apporter des solutions judicieuses aux conflits et aux crises auxquels est confronté le monde d'aujourd'hui. Même s'il existe des signes d'une reprise mondiale, ce n'est pas le moment de faire preuve de complaisance ou de faire comme si rien ne s'était passé. Notre élan en faveur d'un renforcement du développement mondial est de toute évidence retombé alors que les défis à la paix demeurent entiers devant nous.

La mondialisation a permis un progrès matériel sans précédent et une réduction considérable de la pauvreté. Néanmoins, les 40 % les plus pauvres de la population mondiale vivent toujours avec moins de deux dollars par jour. Et il nous reste toujours à trouver des solutions au problème des changements climatiques et à la crise alimentaire qui accablent des centaines de millions d'êtres humains.

Une grande part du développement mondial est due aux travailleurs, y compris les travailleurs migrants. Pourtant, malgré leur contribution à l'économie mondiale, de nombreux migrants sont toujours exploités et maltraités. De plus, les dividendes de la paix que la fin de la guerre froide laissait escompter ne se sont jamais matérialisés alors que nous sommes toujours confrontés à la prolifération nucléaire et aux conflits violents. La rareté des fonds destinés à l'aide et l'instabilité du commerce et des investissements provoquent une situation d'urgence en matière de développement mondial. De nombreuses nations n'atteindront pas les objectifs du Millénaire

pour le développement (OMD). Les gains tirés du développement se perdent tragiquement.

Notre marche vers le progrès ne doit pas d'arrêter – pas pendant notre tour de garde ni tant que nous avons la volonté, la vision et les moyens nécessaires pour bâtir un monde meilleur inspiré par un attachement commun à la justice, l'équité, la non-discrimination, le progrès et la paix. Et nous devrions le faire en nous concentrant sur les cinq grands défis de notre époque.

Le premier défi consiste en la promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le deuxième implique une bonne gestion de la crise mondiale de manière à favoriser une reprise équitable, une mondialisation plus juste et une réduction plus rapide de la pauvreté. Le troisième réside dans la protection et la promotion des droits de migrants qui continuent à contribuer au développement mondial et au bien être de nos sociétés. Le quatrième a à voir avec l'adoption de mesures urgentes pour contrer avec efficacité et sans plus de retard les effets néfastes des changements climatiques. Enfin, le cinquième consiste à réduire le nombre de conflits et à renforcer le respect et la compréhension mutuels grâce à un dialogue accru entre les religions et les civilisations.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les armes nucléaires et leurs technologies constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est le mécanisme central dont nous disposons pour endiguer, et éventuellement éliminer, cette menace. La Conférence d'examen du Traité prévue en mai 2010, que présideront les Philippines, nous offrira à tous la prochaine occasion d'agir en la matière de manière concertée. Nous devons nous sentir encouragés par certains faits nouveaux récemment intervenus dans ce domaine.

Un climat constructif a été constaté lors des réunions de la Commission préparatoire de la Conférence d'examen. Le Président Obama a annoncé que les États-Unis allaient signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), autre pilier majeur du désarmement mondial et du système TNP. De surcroît, les États-Unis et la Russie avancent, en vertu du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, dans la réduction des ogives nucléaires qu'ils ont déployés et

de leurs vecteurs au-delà de la date d'expiration du Traité en décembre.

La zone exempte d'armes nucléaires d'Asie du Sud-Est et d'autres zones régionales exemptes d'armes nucléaires continuent également à renforcer le système du TNP. Ces faits positifs incitent les Philippines à orienter la Conférence d'examen vers la tenue de négociations et de consultations ouvertes et transparentes. Dans cet esprit, nous invitons à nouveau les quelques pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aussi bien au TICE qu'au TNP pour donner au monde un plus grand espoir de paix et de sécurité durables.

La crise financière et économique mondiale pose des difficultés intolérables aux plus pauvres des pauvres et sape des années d'efforts pour atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, y compris les OMD, et lutter contre les maladies et la faim. La crise a été accompagnée d'une hausse du chômage et d'une baisse concomitante des revenus et de la demande. L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime que le chômage pourrait toucher 50 millions d'autres d'ici à la fin 2009, ce qui porterait ainsi le taux de chômage mondial à plus de 7 %.

Les Philippines et de nombreuses autres nations ont mis en place des paquets de relance de l'économie, des programmes accélérés de création d'emploi, et des systèmes améliorés de filets sociaux de sécurité. Aux Philippines, nous avons renforcé notre secteur bancaire et notre situation budgétaire par l'introduction de réformes draconiennes qui ont atténué la force de la crise mondiale. Les Philippines font partie des quelques économies qui continuent à enregistrer une croissance positive de leur produit intérieur brut. Nous ne pouvons ignorer cependant les effets de la crise mondiale dans les autres régions de ce monde interdépendant. Les Philippines se joignent donc aux autres nations à l'Assemblée générale pour demander aux Membres de l'ONU d'unir leurs efforts afin d'agir pour le bien commun de l'ensemble de nos peuples.

La Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement qui s'est tenue dans cette salle même en de juin dernier, a proposé aux États Membres des lignes d'action que nous devons tous suivre aujourd'hui afin de stimuler l'économie mondiale, d'améliorer la régulation et le contrôle et de réformer

les processus et les institutions pour éviter que la crise ne se reproduise.

Le Pacte mondial pour l'emploi proposé par l'Organisation internationale du travail et que le Conseil économique et social a approuvé au mois de juillet dernier, constitue de notre point de vue un autre pas important vers la reprise. Nous demandons de nouveau à tous les pays de résister au protectionnisme afin d'augmenter les flux commerciaux et les investissements. Nous appelons également les nations développées à maintenir leurs engagements en ce qui concerne l'aide publique au développement. En outre, la voix du monde en développement doit maintenant se faire pleinement entendre dans le cadre de la réforme des institutions financières et de développement internationales, de sorte que nous puissions établir un système économique mondial plus stable et plus équitable pour éviter toute nouvelle crise dans l'avenir.

Les migrants mondiaux font partie des groupes les plus défavorablement touchés par la crise. En conséquence, les membres de la communauté internationale ont la responsabilité commune de garantir leur protection, en prenant pleinement en compte les vulnérabilités particulières des femmes et des familles. Le deuxième Forum mondial sur la migration et le développement, que les Philippines ont eu le privilège de présider à Manille, a renforcé cet important message en mettant l'accent sur le visage humain de la migration et sur les droits de l'homme et l'autonomisation des migrants. Nous exhortons toutes les nations à adhérer à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille, et d'éviter d'imposer des restrictions et de reverser un traitement injuste aux migrants.

Nous devons imprimer l'élan du Sommet sur le changement climatique, qui s'est tenu ici à New York, aux négociations qui ont lieu dans le cadre de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques en vue de la Conférence de Copenhague en décembre. Le monde n'attend rien de moins de nous. En conséquence, les Philippines demandent aux pays développés concernés, de présenter les objectifs qu'ils visent en matière d'émission de gaz à effet de serre de l'après Kyoto en tenant compte des niveaux idéals suggérés par la communauté scientifique. Ils doivent aussi aider les pays en développement à atténuer les effets des changements climatiques et à s'adapter à l'aggravation des changements en s'acquittant de leur obligation en vertu de la Convention-cadre de fournir

un appui technologique et financier à ces pays. En tant que coordonnateur des pourparlers du G-77, les Philippines continuerons de collaborer avec toutes les parties pour aider à garantir un résultat positif à Copenhague.

Les Philippines participeront aux efforts pour faire progresser ces objectifs mondiaux essentiels. Nous avons récemment adopté une loi qui fera date sur la promotion du développement et de l'utilisation d'énergies renouvelables, en particulier les biocarburants. Au début de ce mois, les Philippines ont également accueilli la Conférence internationale sur l'industrie verte en Asie. La Déclaration de Manille sur l'industrie verte et le cadre d'actions adopté à la Conférence visent à promouvoir l'intégration du développement durable dans les processus de développement industriel pour passer à des industries consommant peu de ressources et émettant peu de carbone. Nous espérons que des éléments de la Déclaration de Manille seront pris en compte à Copenhague aussi.

La communauté internationale doit aussi se concentrer sur le besoin urgent de réduire les tensions et les conflits alimentés par les différences de perception entre les religions, les croyances et les civilisations. Si l'on ne fait rien, ces conflits risquent d'empirer et de causer de plus grandes tensions, ainsi que des souffrances humaines et des violences indicibles que des extrémistes peuvent exploiter. L'urgence de la question a amené les Philippines et plusieurs nations et organisations partenaires à promouvoir un dialogue interconfessionnel accru, tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'aux niveaux régional et national. En bâtissant des ponts de compréhension, cette action mondiale renforce la paix et le développement.

Chaque année, les Philippines ont soumis ont l'ONU un projet de résolution appelant à un dialogue entre les religions et entre les cultures, à la compréhension et à la coopération pour la paix. L'Assemblée générale l'a toujours adopté à l'unanimité. À l'ONU aussi, nous avons été à l'origine de la tenue de la Rencontre ministérielle sur le dialogue interconfessionnel, la coopération et la paix, qui rassemble des pays de toutes les régions du monde. En 2006, nous avons également lancé le Forum mondial tripartite sur la coopération interconfessionnelle pour la paix, dont le siège est à New York, qui est composée de 54 gouvernements,

15 organismes des Nations Unies et 110 organisations religieuses non gouvernementales représentées à l'ONU. Pour renforcer cet effort, les Philippines accueilleront en décembre à Manille la première rencontre ministérielle du Mouvement des pays non-alignés interconfessionnels sur le dialogue entre les religions et la coopération pour la paix et le développement. Nous avons le plaisir d'inviter tous les Membres de l'ONU et toutes les autres nations intéressées à cette importante rencontre.

(l'orateur poursuit en espagnol)

L'esprit du multilatéralisme et le réalisme prudent exigent aussi que nous appuyions les efforts de maintien de la paix de l'ONU. Face aux crises et aux situations d'urgence qui existent dans le monde entier, nous devons mener beaucoup plus d'actions collectives pour atténuer les souffrances des populations et aider les nations et les communautés à parvenir à une paix auto-entretenu. Les Philippines continueront de participer activement aux activités de maintien de la paix de l'ONU. De fait, les Philippines sont devenues l'un des plus grands fournisseurs d'agents de police aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Plus de 600 de nos agents de maintien de la paix servent avec distinction à travers le monde. Le mois prochain, nous dépêcherons un bataillon à l'appui de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, dans les hauteurs du Golan.

Nous sommes à un tournant de l'histoire. Il nous appartient, ici à l'ONU, d'opérer les changements et de façonner les tendances nécessaires pour laisser aux générations à venir un héritage durable, un monde caractérisé par plus de justice, de compassion et de bien-être. Les Philippines sont profondément honorées de participer et de coopérer, avec toutes les nations, à l'édification d'un avenir où règneront à jamais la paix et la prospérité pour le bien de l'humanité toute entière.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Elmar Maharram Oglu Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan.

M. Mammadyarov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédés pour féliciter S. E. M. Ali Treki de la Libye à l'occasion de son élection au poste de Président de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je lui adresse tous mes vœux de

succès. Je tiens aussi à remercier son prédécesseur, M. Miguel d'Escoto Brockmann, pour son travail. Je tiens également à exprimer mon profond respect et ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, qui a su avec compétence mobiliser la communauté internationale en vue d'instaurer un monde meilleur.

Nous reconnaissons tous qu'un système de sécurité multilatéral permet de mieux promouvoir et assurer la sécurité de chaque État du monde. Ce paradigme a été la principale raison de la création du système de sécurité collective dont l'ONU est la pièce maîtresse. Cependant, plus de 60 ans après la création de l'ONU, la question reste de savoir si la structure contemporaine de sécurité internationale répond effectivement et lorsqu'il le faut, aux défis et aux menaces aux multiples facettes et liés entre eux auxquels notre monde d'aujourd'hui est confronté.

Le caractère mondial des défis et des menaces d'aujourd'hui amène à ne plus tenir compte des distances géographiques lorsqu'il s'agit d'élaborer une politique de sécurité, car les menaces que nous connaissons aujourd'hui se jouent des frontières nationales et même des continents. Les répercussions indirectes de ces menaces peuvent être aussi dévastatrices et coûteuses que leurs effets directs. Vu que les menaces actuelles sont étroitement et inextricablement liées, nous devons réexaminer le concept même de sécurité et l'envisager dans une plus large optique en ne se limitant pas aux aspects militaires traditionnels de la sécurité mais en tenant compte aussi de toutes ses dimensions qui touchent notamment à la politique, l'économie, l'énergie, la culture, et l'information.

La sécurité de chaque État, et plus généralement, la paix et la sécurité internationales dépendront de la mesure dans laquelle les États suivront ou non les normes et les principes de droit international et les utiliseront comme guide pour élaborer leurs politiques étrangères et de sécurité. L'observation d'un ensemble de normes et règles communes au niveau international contribue à la transparence et à la visibilité du comportement des États, et donc à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

Malheureusement, l'utilisation illégale de la force n'a pas encore été éliminée des relations internationales. Des populations civiles souffrent toujours aujourd'hui, dans de nombreux endroits du

monde, du fait du manquement manifeste de certains États à leurs responsabilités les plus élémentaires et les plus contraignantes. Les conflits armés, l'agression militaire et l'occupation étrangère, qui sont à l'origine des crimes internationaux les plus graves, ne sont que quelques exemples frappants tirés du passé récent des conséquences amères qu'à eu le non-respect par les États des normes et des principes du droit international. Les gouvernements qui ne respectent pas les règles gouvernant la conduite internationale porteront inmanquablement atteinte aux libertés individuelles des citoyens de leur pays et compromettront ainsi le développement démocratique.

S'agissant des normes et principes du droit international, l'exemple de comportement répréhensible le plus frappant est donné par le conflit du Haut-Karabakh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan qui dure depuis près de 20 ans et n'est toujours par réglé, et qui représente aussi une menace importante pour la paix et la sécurité internationales et régionales. Suite à l'agression de l'Arménie, près de 20 % du territoire azerbaïdjanais a été occupé, environ 1 million d'Azerbaïdjanais ayant fait l'objet d'un nettoyage ethnique sont devenus des déplacés ou des réfugiés, et des milliers d'objets faisant partie du patrimoine historique et culturel de l'Azerbaïdjan ont été détruits ou pillés.

Dans ses quatre résolutions sur le conflit, le Conseil de sécurité a réaffirmé la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, et l'inadmissibilité du recours à la force pour s'emparer du territoire d'autres États. Il a également reconnu que le Haut-Karabakh fait partie de l'Azerbaïdjan et a appelé à un retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation de tous les territoires azerbaïdjanais occupés. L'Assemblée générale – dans sa résolution 62/243 adoptée le 14 mars 2008 et intitulée « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés » – a affirmé qu'elle respectait et soutenait la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Ainsi qu'il ressort de ces résolutions, l'approche de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité est tout à fait conforme à la position de l'Azerbaïdjan, qui affirme depuis le départ qu'une approche par étapes du règlement du conflit est la seule option viable. Il faut prendre un certain nombre de mesures importantes, à commencer par le retrait des forces arméniennes de

tous les territoires occupés, le relèvement de ces territoires, le retour des personnes déplacées dans leurs foyers dans la région du Haut-Karabakh et aux alentours, et l'ouverture dans les deux sens de tous les canaux de communication. Cela permettra d'éliminer les conséquences du conflit et ouvrira la voie à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, propice à l'établissement du statut juridique de la région du Haut-Karabakh au sein de l'Azerbaïdjan, en tenant dûment compte et sur un pied d'égalité de l'avis des communautés azerbaïdjanaise et arménienne de la région.

Le processus de règlement actuel offre un espoir de faire sortir de l'impasse le processus de règlement du conflit. L'acceptation par l'Arménie d'une approche par étapes du règlement du conflit sur la base des principes et des normes du droit international et des décisions et documents adoptés dans ce cadre, ainsi qu'il ressort de la déclaration commune signée à Moscou en novembre 2008 par les Présidents de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie et de la Russie, est un signe encourageant. L'Azerbaïdjan est prêt à poursuivre les pourparlers avec les dirigeants arméniens en vue d'assurer la sûreté et la stabilité dans le sud du Caucase et au-delà, ce qui permettra de tirer profit des vastes possibilités qu'offre la région dans l'intérêt de tous.

Dans le contexte des événements négatifs survenus dans la région dont j'ai parlé, je voudrais brièvement vous communiquer des informations sur la bonne performance économique de mon pays.

L'Azerbaïdjan a réduit au minimum les effets de la récession économique mondiale sur son économie et est parvenu à maintenir la croissance. Le pays ayant conservé son dynamisme en 2009, notre produit intérieur brut (PIB) atteint aujourd'hui presque 4 %. Nous avons enregistré depuis 2003 une baisse du taux de pauvreté, qui est passé de 44 % à 13 %. Le Gouvernement azerbaïdjanais a sensiblement amélioré les conditions du commerce et de l'investissement dans un effort pour améliorer la compétitivité nationale et stimuler le développement du secteur privé en particulier dans le secteur non pétrolier. Le taux de croissance du PIB non pétrolier est de près de 16 %, soit le plus élevé en cinq ans. En reconnaissance de ses réformes axées sur les résultats et de sa politique économique mûrement réfléchie, l'Azerbaïdjan a été classé par la Banque mondiale parmi les meilleurs pays réformateurs.

L'Azerbaïdjan – pays qui bénéficie d'une situation géographique stratégique, d'une population jeune et qualifiée, de ressources importantes et d'une économie dynamique – assume inévitablement un rôle directeur dans la région et devient de plus en plus un acteur central et crédible au-delà de la région. La mise en œuvre réussie de projets d'infrastructures tels que les oléoducs Bakou-Supsa et Bakou-Tbilissi-Ceyhan et le gazoduc Bakou-Tbilissi-Erzurum a non seulement dynamisé notre économie, mais également contribué au développement des États voisins. Une infrastructure énergétique moderne conjuguée à de vastes ressources énergétiques a transformé l'Azerbaïdjan en un centre énergétique d'importance internationale. L'Azerbaïdjan a prouvé qu'il était un partenaire fiable et une source d'énergie indispensable et sûre en Europe et au-delà.

L'Azerbaïdjan est situé au carrefour des principaux axes de transport Est-Ouest et Nord-Sud et ses infrastructures nationales de transport, qui sont reliées aux réseaux autoroutiers et ferroviaires régionaux sont en train de rapidement se développer, tous éléments qui mettent en lumière l'importance stratégique de mon pays. L'achèvement de la construction de la ligne de chemin de fer Bakou-Tbilissi-Kars et la mise en service du tout nouveau port maritime d'Alat, sur la côte azerbaïdjanaise de la mer Caspienne, renforceront le rôle de l'Azerbaïdjan en tant que centre de communication entre l'Asie et l'Europe.

L'Azerbaïdjan a également proposé une initiative en vue d'aménager une superautoroute de l'information entre l'Europe et l'Asie, qui devrait normalement être un élément essentiel du couloir de transport est-ouest et faciliter l'accès de 20 pays de la région à des services d'Internet, aux systèmes de télécommunications, aux ressources d'informations en ligne et à l'économie en ligne.

Nous vivons actuellement à une époque marquée par une prise de conscience religieuse et ethnique accrue, qui a, dans certains cas, pris des formes exagérées et est parfois exploitée de façon malintentionnée pour alimenter des conflits fondés sur des considérations ethniques, religieuses ou culturelles. On ne peut que se féliciter de la reconnaissance générale par les États membres de l'ONU du rôle du dialogue entre les civilisations, et plus particulièrement de l'entente interculturelle et interreligieuse dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous appuyons totalement les recommandations du Secrétaire général sur l'importance qu'il y a à accentuer les efforts éducatifs pour supprimer les messages de haine, les distorsions, les préjugés et les partis pris négatifs des manuels scolaires et des autres médias pédagogiques et veiller à faire connaître et comprendre les principales cultures, civilisations et religions mondiales.

En tant que pays où les traditions séculaires de tolérance et de coexistence pacifique entre des religions et groupes ethniques différents sont devenues un élément essentiel de la culture, l'Azerbaïdjan a démontré à de nombreuses reprises sa détermination de servir de pont naturel entre les différents continents et les différentes cultures et civilisations, par la promotion d'un dialogue interreligieux et interculturel fondé sur le respect et la compréhension mutuels entre des peuples de cultures et religions différentes.

L'Azerbaïdjan a été l'un des premiers pays à adhérer à l'Alliance des civilisations, une initiative de la Turquie et de l'Espagne. L'Azerbaïdjan a accueilli un certain nombre de manifestations importantes ces dernières années, en vue de traduire en actes concrets les recommandations énoncées dans le rapport du Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations nommé par le Secrétaire général. Dernièrement, nous avons organisé le forum international de Bakou sur l'élargissement du rôle des femmes dans le dialogue interculturel, dont nous pensons qu'il permettra de sensibiliser les gens au rôle des femmes à cet égard. En décembre 2008, nous avons accueilli une conférence des ministres de la culture d'États membres du Conseil de l'Europe. Pour la première fois dans l'histoire du Conseil de l'Europe, les ministres d'États membres de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture et de l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science y ont participé. La déclaration de Bakou adoptée à l'issue de la conférence prévoit, entre autres, l'instauration d'un dialogue interculturel entre les États européens et leurs voisins.

Lors de la cinquième Conférence islamique des ministres de la culture, la capitale de l'Azerbaïdjan, Bakou, a été désignée capitale de la culture islamique pour 2009. Cet automne, nous accueillons la sixième Conférence des Ministres de la culture de l'Organisation de la Conférence islamique au cours de laquelle nous poursuivrons les discussions sur les actions que nous pensons mener à l'avenir pour promouvoir le dialogue entre les civilisations.

Le système multilatéral, dans laquelle l'ONU occupe une place centrale, est en train de subir des changements importants qui mettront à l'épreuve sa force, sa viabilité et sa crédibilité. Cela exige des efforts plus résolus pour renforcer l'ONU et promouvoir l'efficacité de l'Organisation grâce à l'application de ses décisions et de ses résolutions. L'Azerbaïdjan estime que l'ONU étant la seule organisation véritablement mondiale, elle doit être plus forte et capable de s'attaquer à tout un ensemble de problèmes mondiaux urgents dans toutes les régions du globe, ainsi que de répondre aux aspirations et aux préoccupations de chaque État Membre. Nous continuons d'appuyer la réforme de l'Organisation pour lui insuffler une vigueur nouvelle et la revitaliser et accroître sa capacité de réaction.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Paul Toungui, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'intégration régionale du Gabon.

M. Toungui (Gabon) : Je voudrais tout d'abord adresser mes vives félicitations à M. Abdussalam Treki pour sa brillante élection à la présidence de la soixante-quatrième session ordinaire de notre Assemblée générale. J'aimerais également rendre un hommage mérité à S. E. M. Miguel d'Escoto Brockmann, Président de la soixante-troisième session, pour le travail accompli pendant son mandat. Au Secrétaire général, je réaffirme la confiance et l'appui de mon pays dans la poursuite de son action à la tête de notre Organisation.

Le Gabon vient de traverser une phase cruciale de son histoire en tant que nation. Avec la disparition du Président Omar Bongo Ondimba le 8 juin 2009, notre pays a vu s'ouvrir une période délicate de transition politique au cours de laquelle nous avons dû rechercher dans nos ressources profondes l'énergie nécessaire pour faire face à notre destin. À l'aune des dispositions pertinentes de notre loi fondamentale et sous la conduite du Président par intérim, M^{me} Rose Francine Rogombe, nous avons pu organiser un processus électoral qui a abouti au scrutin du 30 août 2009. Au terme de ce scrutin inédit, M. Ali Bongo Ondimba a été proclamé élu officiellement Président de la République par la Cour constitutionnelle, qui dispose désormais d'un délai légal d'un mois pour statuer sur les réclamations relatives à cette élection avant l'entrée en fonction du Président élu, étant entendu que neuf

candidats malheureux ont déposé des recours auprès de la haute juridiction.

Comme les membres s'en doutent, assurer une transition démocratique aussi importante dans des délais légaux aussi brefs a été un challenge d'envergure pour mon pays. Je puis dire avec fierté que nous l'avons fait conscients des enjeux et des responsabilités à assumer. Qu'il me soit permis ici de rendre solennellement hommage à la maturité du peuple gabonais qui, dans sa large majorité, a su exprimer son attachement aux valeurs de paix et de démocratie. J'aimerais également remercier les peuples d'Afrique et du monde entier, notamment les États, les organisations internationales et les organisations de la société civile venus observer le déroulement des élections au Gabon et nourrir de leur expérience notre processus démocratique. Au moment où s'inscrit une nouvelle page dans notre marche vers le progrès et le développement, nous savons pouvoir compter sur la communauté internationale et sur tous les amis du Gabon de par le monde, pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Parmi les défis à relever, nous sommes déterminés, aujourd'hui plus que par le passé, à ne ménager aucun effort pour améliorer la gouvernance politique et économique et consolider nos acquis et notre héritage en matière de stabilité, de paix et de démocratie. Nous sommes également animés par la ferme volonté de poursuivre notre action en faveur du maintien de la paix à l'échelle régionale et globale, tout en renforçant les liens de solidarité et de fraternité avec l'ensemble des pays voisins.

La soixante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale ouvre ses travaux dans un contexte international caractérisé par des crises successives : crise économique et financière, crise alimentaire, crise énergétique, et crise environnementale. Il nous faut apporter des réponses urgentes et durables à ces différentes crises, en mettant en œuvre une action collective pour les enrayer et assurer à nos populations le développement qu'elles appellent de tous leurs vœux. La Conférence des Nations Unies, organisée du 24 au 26 juin derniers à New York, sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, a marqué une étape importante dans l'expression de nos préoccupations et dans celle de notre engagement à mener une lutte concertée contre la crise et les répercussions qu'elle a sur nos pays.

L'unité de vues à laquelle nous sommes parvenus au sujet des mesures à prendre face à la crise exige de tous une participation pleine et solidaire à l'élaboration des interventions appropriées. Au-delà des spécificités propres à chacun de nos pays, nous devons, ensemble, veiller à ce que les mesures prises et les interventions menées pour combattre la crise soient proportionnelles à son ampleur, à sa gravité et à son acuité.

La crise alimentaire a été au centre de nos échanges lors de la soixante-troisième session et a fait l'objet de deux importantes déclarations à l'issue de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale tenue à Rome le 5 juin 2008 et de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Syrte en juillet dernier. Il nous appartient désormais de poursuivre la mise en œuvre des différentes déclarations et mesures adoptées à l'issue des rencontres organisées tant à l'échelle internationale que régionale. C'est à l'aune du strict respect des engagements que nous prenons qu'il nous sera possible d'endiguer les effets pervers des crises conjoncturelles sur le développement respectif de nos États.

Le défi de l'alimentation d'une planète en pleine croissance démographique est intimement lié à la question environnementale et au changement climatique. L'impact néfaste du réchauffement climatique sur l'augmentation de la production agricole susceptible de contribuer à la résolution durable de la crise alimentaire n'est plus à démontrer. Je me réjouis donc, une fois de plus, du choix de cette problématique comme thème de nos discussions du récent débat de haut niveau, ceux-ci dans la perspective de la rencontre de Copenhague de décembre prochain. Pour cela, nous réaffirmons notre appui à la position commune de l'Afrique sur les changements climatiques adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en août 2009.

Mon pays, le Gabon, dont la forêt est l'une des composantes de l'important bassin du Congo, a adhéré sans réserve aux différentes conventions internationales relatives à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de la biodiversité. Il a en

effet décidé d'assumer sa part de coresponsabilité en consacrant 11 % de son territoire à l'humanité avec, entre autres, la création de 13 parcs nationaux.

L'interdépendance des crises auxquelles la communauté internationale fait face met en exergue, aujourd'hui encore plus qu'hier, la nécessité d'insuffler un nouvel élan aux efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales, mais aussi, celle de mener une action collective à l'échelle mondiale. C'est fort de cette conviction que le Gabon a soumis sa candidature pour un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2010-2011, laquelle candidature a d'ailleurs été endossée par l'Union africaine lors de la treizième Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue à Syrte.

Mon pays est également convaincu que cet édifice ne devrait pas rester figé mais évoluer pour permettre à notre Organisation mondiale de mieux s'adapter au contexte international actuel. C'est pour cette raison que les dirigeants du monde, à travers la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), ont réaffirmé la nécessité de renforcer l'Organisation des Nations Unies afin de lui permettre de réaliser plus efficacement ses principales missions.

À cet égard, mon pays se réjouit de ce que, depuis le Sommet mondial de 2005, une majeure partie des recommandations importantes du Document final ait été mise en œuvre dans le cadre du processus de la réforme des Nations Unies. Confortés par ces avancées majeures, nous devons encore poursuivre nos efforts pour parachever les réformes entamées. La construction d'un monde plus juste et plus sûr qui réponde aux aspirations profondes des peuples en dépend.

La séance est levée à 22 h 30.